

**Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales**

***CAHIERS DU LAREPPS***

**No 07-09**

**LE LOGEMENT À SOUTIEN GRADUÉ :  
Évaluation d'un projet prometteur pour les personnes  
ayant une déficience intellectuelle**

**par  
Jean Proulx, Lucie Dumais et  
Yves Vaillancourt**

**École de travail social  
Université du Québec à Montréal**

**© LAREPPS/UQÀM  
Juin 2007**

## **PROLOGUE**

*« Vivre dans la société, y trouver sa place, participer activement à la réalisation d'activités de la vie courante, tous ces objectifs sont réalisables pour les personnes présentant une déficience intellectuelle, à condition qu'elles aient accès à diverses mesures pour compenser leurs limites fonctionnelle. »*

Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle,  
à leurs familles et aux autres proches, p. 61

## **Remerciements**

Nous voulons, par la présente, remercier toutes les personnes qui ont participé à cette recherche, que ce soit en acceptant de participer à une entrevue ou de compléter un questionnaire. Nous voulons remercier en particulier les éducatrices de référence et les éducateurs-entraîneurs du CRDI Normand-Laramée qui, en plus de participer à une entrevue et de compléter un questionnaire, ont offert une collaboration exceptionnelle dans les nombreux contacts que nous avons été appelé à entretenir avec eux tout au long de la recherche.

Nous voulons également remercier toutes les personnes qui ont participé au comité d'encadrement de la recherche et dont les commentaires ont permis d'enrichir le contenu de ce rapport de recherche. Nous remercions donc Mme Jocelyne Bélanger, M. Claude Belley, M. Michel Duchesneau, Mme Fernande Hamelin, M. Richard Lachapelle, Mme Irène Mandalenakis, M. Claude Roy et Mme Sara Veilleux.

Enfin, nous voulons souligner que cette recherche a été rendue possible grâce à la participation financière des partenaires suivants, que nous remercions également :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- l'Office des personnes handicapées du Québec;
- la Société d'habitation du Québec;
- la Fondation pour la déficience intellectuelle de Laval;
- et le Centre de réadaptation Normand-Laramée.

## **Liste des acronymes**

ALDI :	Association lavaloise pour la déficience intellectuelle
AVD :	Activités de la vie domestique
AVQ :	Activités de la vie quotidienne
CCNTA :	Comité consultatif national sur le troisième âge
CLSC :	Centre local de services communautaires
CRDI :	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
CRDI-NL :	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Normand-Laramée
CRDP :	Centre de réadaptation en déficience physique
CSBE :	Conseil de la santé et du bien-être
CSSS :	Centre de santé et de services sociaux
DI :	Déficience intellectuelle
FIS :	Formation à l'intégration sociale
FLOH :	Fédération lavaloise des OSBL d'habitation
HLM :	Habitation à loyer modique
LAREPPS :	Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales
LSG :	Logement à soutien gradué
MHAVIE :	Mesure des habitudes de vie
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL :	Organisme à but non lucratif
OMH :	Office municipal d'habitation
OSBL :	Organisme sans but non lucratif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
PMSA :	Programme de maintien et de suppléance des acquis
RI :	Ressource intermédiaire
RTF :	Ressource de type familial
SCHL :	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHQ :	Société d'habitation du Québec
TED :	Trouble envahissant du développement
UQAM :	Université du Québec à Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	i
Liste des acronymes .....	ii
Liste des tableaux .....	v
Introduction .....	1
<b>1. Recension des écrits portant sur le logement et la déficience intellectuelle.....</b>	<b>4</b>
1.1 Logement et déficience intellectuelle .....	5
1.2 Logement et santé mentale.....	6
1.3 Quelques résultats .....	7
<b>2. Un projet d'expérimentation et un projet d'évaluation .....</b>	<b>11</b>
2.1 Brève description du projet de logement à soutien gradué .....	11
2.2 Objectifs de recherche.....	13
2.3 Cadre d'analyse et méthodologie.....	14
2.3.1 <i>Cadre d'analyse</i> .....	14
2.3.2 <i>Définition des concepts</i> .....	15
2.3.3 <i>Une méthode d'évaluation à la fois qualitative et quantitative</i> .....	19
<b>3. Résultats de la recherche.....</b>	<b>29</b>
3.1 Quelques données en vrac .....	29
3.1.1 <i>Le profil des personnes intégrées au logement à soutien gradué</i> .....	29
3.1.2 <i>Quelques autres données utiles</i> .....	30
3.2 Vivre en logement .....	32
3.2.1 <i>Se débrouiller en logement</i> .....	32
3.2.2 <i>Au-delà des AVD et des AVQ : le logement et la participation sociale</i> .....	46
3.2.3 <i>Le logement comme facteur d'empowerment</i> .....	56
3.3 Évaluation des différentes composantes du logement à soutien gradué .....	66
3.3.1 <i>Le rôle de l'éducateur-entraîneur</i> .....	68
3.3.2 <i>L'importance de la personne pivot</i> .....	73
3.3.3 <i>La ligne 24/7</i> .....	80
3.3.4 <i>Le rôle de l'éducatrice de référence</i> .....	81
3.3.5 <i>Le partenariat avec le CLSC</i> .....	85
3.3.6 <i>L'apport tenu des organismes communautaires</i> .....	91
3.3.7 <i>Le rôle de la police communautaire</i> .....	92
3.3.8 <i>L'apport des parents</i> .....	94
3.3.9 <i>L'accès au logement subventionné</i> .....	96

<b>4. Principaux constats, enjeux et défis pour le développement du logement en déficience intellectuelle</b> .....	<b>105</b>
4.1 Principaux constats .....	105
4.1.1 <i>La difficulté à rejoindre la clientèle visée initialement</i> .....	105
4.1.2 <i>Le logement : une avenue toute indiquée pour les personnes provenant de leur famille naturelle</i> .....	106
4.1.3 <i>Des personnes au profil de besoins plutôt léger ...</i> .....	106
4.1.4 <i>... Mais une réponse également efficace pour les personnes au profil de besoins plus lourd</i> .....	107
4.1.5 <i>Le logement et la vulnérabilité des personnes : entre le risque et la liberté</i> .....	107
4.1.6 <i>Un déploiement inégal du projet selon les territoires</i> .....	108
4.1.7 <i>Un succès indéniable malgré les difficultés vécues sur le plan de l'implantation</i> .....	109
4.2 Enjeux, défis et recommandations .....	110
4.2.1 <i>Un modèle pertinent à appliquer avec souplesse</i> .....	110
Recommandation no 1 .....	113
Recommandation no 2 .....	113
Recommandation no 3 .....	113
4.2.2 <i>Un leadership nécessaire pour l'implantation et le développement du logement à soutien gradué</i> .....	113
Recommandation no 4 .....	115
4.2.3 <i>Accroître le partenariat avec les CSSS</i> .....	115
Recommandation no 5 .....	117
Recommandation no 6 .....	117
Recommandation no 7 .....	117
4.2.4 <i>L'épineuse question de l'accès au logement subventionné</i> .....	118
Recommandation no 8 .....	119
<b>Conclusion</b> .....	<b>120</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>124</b>
<b>Liste des entrevues réalisées</b> .....	<b>131</b>
<b>Annexes :</b>	
Annexe 1 : Évaluation des habitudes de vie des usagers.....	133
Annexe 2 : Questionnaire : Outil d'évaluation.....	137
Annexe 3 : Guide d'entrevue.....	156
Annexe 4 : Questionnaire auprès des intervenants et intervenantes.....	161

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b>	Nombre de personnes intégrées au LSG en fonction de leur date d'entrée .....	20
<b>Tableau 2 :</b>	Type de déficience des personnes intégrées au LSG .....	29
<b>Tableau 3 :</b>	Âge des personnes intégrées au LSG.....	30
<b>Tableau 4 :</b>	Milieu de vie des personnes avant leur intégration au LSG .....	30
<b>Tableau 5 :</b>	Territoire où habitent les personnes intégrées au LSG .....	31
<b>Tableau 6 :</b>	Type de logement habité par les personnes intégrées au LSG.....	31
<b>Tableau 7 :</b>	Nombre de personnes et leur pourcentage ayant reçu différents types de soutien .....	32
<b>Tableau 8 :</b>	Caractéristiques de la population à l'étude .....	32
<b>Tableau 9 :</b>	Nombre de personnes et leur pourcentage ayant obtenu la cote 9 après 18 mois en logement pour chacune des habitudes de vie (N=13) .....	33
<b>Tableau 10 :</b>	Nombre de personnes ayant obtenu la cote 9 après 18 mois, puis après 24 mois ou plus en logement pour certaines habitudes de vie (N=7) .....	35
<b>Tableau 11 :</b>	Cotes moyennes obtenues par les personnes en logement, pour les 24 habitudes de vie, après 18 mois et après 24 mois ou plus.....	36
<b>Tableau 12 :</b>	Nombre de personnes ayant obtenu différentes cotes, après 18 mois et après 24 mois ou plus en logement.....	37
<b>Tableau 13 :</b>	Nombre d'amis que disent avoir les personnes avant leur intégration en logement, et après 18 mois (N=12).....	46
<b>Tableau 14 :</b>	Fréquence de fréquentation des amis avant l'intégration en logement, après 6 mois, après 12 mois et après 18 mois (N=12) .....	47
<b>Tableau 15 :</b>	Fréquence de fréquentation des amis à domicile avant l'intégration en logement, après 6 mois, après 12 mois et après 18 mois (N=12) .....	47
<b>Tableau 16 :</b>	Nombre de personnes ayant des contacts avec leurs voisins, selon la fréquence des contacts, avant leur intégration en logement, et après 18 mois .....	49

<b>Tableau 17 :</b> Occupation principale des personnes au moment de leur intégration au logement à soutien gradué .....	52
<b>Tableau 18 :</b> Nombre de propriétaires ayant exprimé différentes raisons pour accepter de louer à des usages du CRDI .....	98



## **Introduction**

Dans la foulée du mouvement de normalisation qui s'est développé à partir du début des années 1970, l'idée de permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle et vivant en institution d'avoir accès à des ressources d'hébergement davantage intégrées dans la communauté a tranquillement fait son chemin. C'est ainsi que, à l'instar de la plupart des pays occidentaux, on a assisté au Québec à un vaste processus de désinstitutionalisation, de sorte qu'aujourd'hui la très grande majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle vit dans différents types de ressources intégrées à la communauté : résidences à assistance continue; ressources de type familial; ressources intermédiaires. Toutefois, si ce type de ressources a constitué une avancée importante à une certaine époque, de plus en plus on constate aujourd'hui ses limites sur le plan des objectifs d'autonomie et d'intégration sociale des personnes, et que cette intégration des personnes ayant une déficience intellectuelle a été limitée, dans bien des cas, à une intégration « physique » dans la communauté.

C'est pourquoi, dans le domaine de la santé mentale, par exemple, on commence de plus en plus à développer ce qu'on appelle « le logement avec support communautaire » comme alternative à l'hébergement. On soutient notamment que « le logement constitue l'assise principale de l'identité de l'individu et de son intégration dans la communauté » et qu'il constitue souvent également « une condition d'accès aux autres droits sociaux » comme le travail et l'éducation (MSSS, 2000). En déficience intellectuelle, une formule dite d'appartement supervisé a été développée depuis plusieurs années par la plupart des centres de réadaptation. Toutefois, cette formule s'adresse à des personnes ayant une déficience très légère qui ne requièrent pas un niveau de soutien important.

Dans une étude qu'ils ont menée auprès de 19 CRDI, Germain et *al.* (2004) ont constaté que seulement 10 % des 11 509 personnes desservies par ces CRDI vivaient en logement en 2002. Ils ont également constaté que différents types de ressources sont utilisés par les CRDI pour une clientèle ayant le même profil, indépendamment de l'intensité des besoins, et que la réponse aux besoins étaient parfois davantage conditionnée par les structures et les modèles existants, « fortement axés sur l'hébergement », plutôt que par la recherche de solutions vraiment adaptées aux besoins. Comme d'autres, ils ont constaté les limites des ressources de type « hébergement » sur les plans de l'appropriation du pouvoir et de la participation sociale des personnes, et ils concluent en la nécessité « de revoir nos modèles existants si l'on veut véritablement favoriser la participation sociale des personnes » (Germain et *al.* 2004). Une recherche réalisée au LAREPPS, en 2002, a d'ailleurs démontré la pertinence de la formule du logement avec support communautaire pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce type de formule permettrait en effet de répondre aux besoins des personnes qui, bien qu'ayant atteint un certain degré d'autonomie, ne pourraient pas vivre dans un logement de façon complètement autonome (Proulx, 2002).

C'est donc dans ce contexte que le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Normand-Laramée de Laval a développé un projet-pilote visant à permettre

l'intégration en logement à un plus grand nombre de ses usagers, le *logement à soutien gradué*. Jusqu'à présent, les personnes inscrites aux services du CRDI qui ne vivent pas dans leur famille naturelle sont, pour la presque totalité, hébergées dans des ressources de type familial ou dans des ressources intermédiaires. Or, à l'évidence, un nombre important d'entre elles ne nécessite pas un niveau d'encadrement aussi important que l'on trouve généralement dans ce type de ressources. De plus, souvent, ces formes d'hébergement ne constituent pas un choix personnel pour les personnes qui y résident, mais résultent plutôt d'un manque d'alternative entre l'hébergement et l'appartement supervisé.

Par ailleurs, en mettant de l'avant ce projet d'expérimentation, le CRDI Normand-Laramée a aussi voulu que l'on procède à son évaluation. Pour ce faire, il s'est associé au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) de l'Université du Québec à Montréal. Le LAREPPS s'intéresse depuis un certain temps déjà à la question du logement social, sur laquelle il a développé une expertise (Ducharme, 1997; Jetté, Thériault, Mathieu et Vaillancourt, 1998; Vaillancourt et Ducharme, 2000; Ducharme et Vaillancourt, 2002; Proulx, 2002). Par ce projet de recherche, le CRDI Normand-Laramée souhaitait, d'une part, évaluer l'impact de la vie en logement sur les personnes visées par l'intégration au logement à soutien gradué, mais aussi les forces, les limites et les conditions de réussite de son projet d'expérimentation. Les résultats de la recherche devraient permettre, d'une part, au CRDI Normand-Laramée d'apporter les ajustements qui pourraient s'imposer à son concept de logement à soutien gradué, mais, d'autre part, par leur diffusion, inspirer aussi d'autres centres de réadaptation ou d'autres organisations qui souhaiteraient développer ce type de formule axé sur le logement.

Ce sont donc les résultats de cette évaluation que nous présentons dans les pages qui suivent. Le rapport de recherche est divisé en quatre chapitres. Le chapitre 1 présente les résultats de la recension des écrits que nous avons faite sur le logement et la déficience intellectuelle. Comme on le constatera, les expériences de personnes ayant une déficience intellectuelle et vivant en logement, encore récentes, ont été peu documentées. Toutefois, nous avons trouvé une littérature relativement abondante en ce qui a trait aux expériences de personnes aux prises avec un problème de santé mentale et vivant en logement et de laquelle nous pourrions tirer profit.

Au chapitre 2, nous ferons d'abord une brève présentation du projet de logement à soutien gradué. Une présentation plus exhaustive de chacune de ces composantes sera faite au chapitre 3. Puis, nous présenterons ensuite nos objectifs de recherche ainsi que notre cadre d'analyse et méthodologique.

Le chapitre 3 constitue la pièce maîtresse de ce rapport, puisque c'est là que nous y présentons les résultats de notre évaluation. Le chapitre est divisé en deux parties. Dans une première partie, nous présentons nos résultats d'évaluation portant sur les personnes qui ont été intégrées en logement. Nous ferons notamment état des difficultés qu'elles peuvent rencontrer, mais aussi des bénéfices qu'elles retirent de leur expérience de vie en logement. Dans la seconde partie du chapitre, nous présenterons l'évaluation que nous avons faite du concept de Logement à soutien gradué, de ses différentes composantes, ce qui nous permettra d'en démontrer à la fois les forces et les lacunes.

Enfin, le chapitre 4 constitue en quelque sorte un chapitre synthèse, dans lequel nous présentons les principaux constats que nous pouvons tirer de cette évaluation, et dont certains présentent des enjeux et des défis pour l'avenir si l'on souhaite favoriser la vie en logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Le chapitre se termine par la formulation de huit recommandations comme éléments de réponses aux défis importants à relever et que notre évaluation a permis de mettre en lumière.

## 1. Recension des écrits portant sur le logement et la déficience intellectuelle

Nous avons trouvé très peu de recherches portant de façon spécifique sur le logement et la déficience intellectuelle. En fait, les recherches que nous avons faites sur Internet nous indiquent que les expériences dans lesquelles des personnes ayant une déficience intellectuelle vivent en logement sont plutôt rares, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Europe ou ailleurs dans le monde. Ceci explique sans doute la quasi-absence de recherches portant de façon spécifique sur le logement.

Par ailleurs, lorsque l'on examine la littérature anglophone, nous avons constaté qu'il n'est pas toujours facile de distinguer les expériences qui relèvent du logement comme tel, et celles qui relèvent d'autres formes de ressources dans la communauté que nous associons au Québec davantage à des formules d'hébergement. En effet, il semble que le terme « *housing* » que l'on utilise dans la littérature anglophone réfère à toutes formes d'habitation, ce qui exclut l'hébergement institutionnel, mais englobe aussi bien le logement que les « foyers de groupe » et autres types de modèles résidentiels dans la communauté dans lesquels plusieurs personnes peuvent vivre.

S'il existe peu de littérature permettant d'apprécier les expériences de personnes ayant une déficience intellectuelle et vivant en logement, une documentation relativement abondante existe toutefois pour démontrer les limites des différents modèles qui ont été mis en place dans le cadre de la désinstitutionnalisation amorcée au début des années 1970, notamment au Québec (Pilon, Arsenault et Gascon, 1993; OPHQ, 1998; Dorvil et Benoit, 1999; MSSS, 1997 et 2001; Bouchard, 2000; Morin, Robert et Dorvil, 2001; Belley, 2002; Proulx, 2002; Germain et *al.*, 2004). La plupart de cette documentation nous amène à faire le constat que ces ressources, si elles ont certes constitué une avancée importante à l'époque, comportent néanmoins des limites importantes sur le plan de l'intégration et de la participation sociales.

D'autres études ont par ailleurs mis en lumière le fait que l'offre actuelle de ressources résidentielles n'est pas suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins variés et aux désirs des personnes ayant une déficience intellectuelle, notamment les personnes qui sont vieillissantes et qui demeurent encore avec leurs parents parfois octogénaires (Proulx, 2002; Germain et *al.*, 2004; CCNTA, 2004; SCHL, 2006). Ainsi, on continuerait d'offrir « des options qui ne leur permettent pas de choisir le style de vie qu'ils souhaitent », le choix se limitant souvent à demeurer « à la maison familiale » ou à être hébergées « dans un foyer de groupe ou dans un milieu plus institutionnalisé » (SCHL, 2006 : 1). Plusieurs plaident donc pour un élargissement et une diversification des options possibles, qui inclurait, notamment, le développement de formules de logement ou de « véritables chez-soi » (OPHQ, 1998; Bouchard, 2000; MSSS, 2001; Proulx, 2002; 2003a; Germain et *al.*, 2004; CCNTA, 2004). Les travaux menés au LAREPPS, ces dernières années, ont d'ailleurs permis de constater l'émergence, un peu partout au Québec, de différentes formules de logement pour les personnes ayant une déficience

intellectuelle (Ducharme et Vaillancourt, 2002; Proulx et *al.*, 2006). Selon Germain et *al.*, en 2002, 10 % des personnes inscrites dans les services d'un CRDI au Québec vivaient en logement (Germain et *al.*, 2004 : 10).

## **1.1 Logement et déficience intellectuelle**

La seule recherche que nous avons trouvée faisant état d'une expérience de personnes ayant une déficience intellectuelle et vivant en logement est celle de Morin, Robert et Dorvil (2001). Cette recherche a toutefois porté à la fois sur des personnes ayant une déficience intellectuelle, et sur des personnes éprouvant des problèmes sévères de santé mentale. Essentiellement, trois grands constats se dégagent de l'étude en ce qui a trait aux personnes ayant une déficience intellectuelle<sup>1</sup>.

Le premier est que le logement serait un « marqueur de statut », en ce sens que les personnes connaissent bien la « hiérarchie » des différents types de ressources qui peuvent leur être proposés, le logement se situant au sommet de la pyramide. Or, pour la majorité des personnes qui ont connu des milieux de vie bien encadrés avant de vivre en logement, passer de l'hébergement au logement est perçu comme « une graduation, une promotion, une sorte de trophée ». Pour certains, vivre en logement est aussi vécu comme le passage à l'âge adulte et à la normalité, au fait de vivre comme tout le monde (Morin, Robert et Dorvil, 2001 : 92).

Le deuxième constat important de cette étude est que, en vivant dans leur propre logement, les personnes ayant une déficience intellectuelle exerceraient un plus grand contrôle sur leur vie. Ainsi, vivre en logement leur permettrait « d'exercer leurs propres choix », d'établir leur propre routine, de décider qui ils invitent, etc. En l'absence de règlements pour les repas ou pour le coucher, par exemple, le logement permettrait d'avoir un meilleur contrôle de son espace et de son temps. Dans certains cas, le fait d'avoir son propre espace permettrait de s'affranchir du contrôle d'autrui, notamment du contrôle parental, comme si cet espace donnait cette « autorité » nécessaire pour juger de ce qui est bon pour soi dans « sa » maison. Le chez-soi permettrait également d'avoir de l'emprise sur ses relations sociales, « de côtoyer qui ils veulent, sans s'en faire imposer » (Morin, Robert et Dorvil, 2001 : 95-96).

Enfin, être locataire de son propre logement signifierait également apprendre à faire respecter ses droits, face à son propriétaire par exemple. Ainsi, selon les auteurs, « être responsable d'un espace est un rôle social actif pour les participants. Cela a été manifeste pour les personnes ayant une déficience intellectuelle » (Morin, Robert et Dorvil, 2001 : 96).

En somme, vivre dans son propre logement apporterait aux personnes ayant une déficience intellectuelle une plus grande indépendance et une plus grande autonomie,

---

<sup>1</sup> L'étude permet généralement de distinguer, lorsque nécessaire, les résultats pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et pour celles éprouvant des problèmes de santé mentale.

« même dans les situations où ils reçoivent une aide soutenue dans leur quotidien » (Morin, Robert et Dorvil, 2001 : 92).

Si tout ce qui précède est sans aucun doute très positif pour les personnes vivant en logement, les auteurs ne négligent pas de souligner également certains aspects qui peuvent être plus difficiles. Ainsi, pour certaines personnes, le passage de la résidence d'accueil au logement aurait été difficile (Morin, Robert et Dorvil, 2001 : 92). De plus, le réseau social des personnes demeurerait, en grande partie, limité au monde de la déficience intellectuelle et beaucoup vivraient de l'isolement. Ainsi, concluent les auteurs, « un logement autonome a beau correspondre aux normes sociales, il ne peut constituer en soi un antidote à la solitude » (Morin, Robert et Dorvil, 2001 : 104).

## **1.2 Logement et santé mentale**

Si les expériences de personnes ayant une déficience intellectuelle et vivant en logement ont été à ce jour peu documentées, il en est autrement, toutefois, dans le domaine de la santé mentale. Cette situation est sans doute attribuable au fait que le domaine de la santé mentale a, de toute évidence, une longueur d'avance sur la déficience intellectuelle en cette matière.

En effet, dès 1989, la Politique de santé mentale est venue poser les premiers jalons d'une nouvelle orientation visant le déploiement de l'intervention dans le « milieu de vie » des personnes. On va encore plus loin, en 1998, avec le *Plan d'action pour la transformation des services en santé mentale*, alors que l'on identifie clairement les services qui devront dorénavant être offerts dans la communauté. De plus, on introduit la notion d'« appropriation du pouvoir », qui devient le « principe général » du plan d'action, ce qui, selon Morin, constitue « un progrès considérable dans la culture en santé mentale » (2003 : 10). De là, on a vu naître plusieurs initiatives visant à permettre aux personnes vivant avec un problème de santé mentale de vivre en logement plutôt qu'en « pavillon » ou en ressource de type familial.

Cette nouvelle approche n'est toutefois pas spécifique au Québec. Elle s'inscrit plutôt dans un « nouveau paradigme d'intervention en santé mentale » aussi bien ailleurs au Canada qu'aux États-Unis et dans quelques pays européens. Ce nouveau paradigme invite à passer de ce que l'on appelle le « *Custodial Model* », c'est-à-dire, au Québec, l'hébergement en « pavillon » et en ressource de type familial, au « *Supportive Housing Model* » (la réhabilitation professionnelle) pour enfin arriver aujourd'hui au « *Supported Housing Model* » (ou « logement avec support ») (Dorvil, Morin et Robert, 2001 : 10-14). Le tableau de la page suivante distingue le « *Supportive housing Model* » du « *logement avec support* ».

Par ailleurs, selon Mercier (2002), historiquement, trois approches ont prévalu en matière de logement en santé mentale. Ainsi, nous serions passés, au cours des dernières années, du logement comme réponse à un besoin physique, au logement comme service

résidentiel et de réadaptation, et, enfin, au logement comme moyen d'accès à la citoyenneté.

Si c'est cette approche qui, depuis les dernières années, est mise de l'avant en santé mentale au Québec, elle demeure toutefois encore relativement peu répandue sur le terrain. Elle l'est encore moins en déficience intellectuelle, bien qu'il semble qu'elle soit doucement en émergence (Tremblay, 2002; Belley, 2002; Proulx et *al.*, 2006). Le logement à soutien gradué s'inscrit certainement dans cette nouvelle mouvance.

**Caractéristiques du Supportive housing model et du Logement avec support\***

<b>Le Supportive housing</b>	<b>Le Supported housing</b>
<i>Lieu de traitement résidentiel (qui peut être un logement mais pas nécessairement)</i>	Chez soi (séparation du traitement et de l'habitat)
Placement	Choix
Rôle de client	Rôles sociaux « normaux », citoyenneté
Contrôle exercé par le professionnel	Contrôle exercé par la personne
Milieu préparatoire et transitoire	Apprentissages réalisés dans un milieu permanent
Services standardisés	Services individualisés et flexibles
Indépendance dans le milieu le moins contraignant	Support à long terme dans l'environnement le plus stimulant

\* Traduit et adapté de Ridway et Zipple (1990) par Dorvil, Morin et Robert (2001).

### **1.3 Quelques résultats**

Il nous apparaît utile, ici, de faire état des résultats de recherche portant sur le logement et la santé mentale, puisque nous croyons que nous pourrions y puiser des enseignements qui, à plusieurs égards du moins, pourront s'appliquer également au domaine de la déficience intellectuelle. Cette croyance se trouve, par ailleurs, renforcée par Morin, Robert et Dorvil qui notent, en conclusion de leur ouvrage, « la convergence des aspirations » des personnes psychiatriquées et des personnes ayant une déficience intellectuelle relativement à l'habitation. Ainsi, « malgré les particularités de chaque champ d'intervention », notent-ils, ces dernières « ont exprimé des visées relativement similaires quant à l'habitation » (Morin, Robert et Dorvil, 2001 : 104). Nous serons d'ailleurs à même de constater les ressemblances dans les résultats tirés des expériences issues du domaine de la santé mentale et ceux tirés du domaine de la déficience intellectuelle.

Selon Ridway et *al.*, « l'objectif des services de logement devrait être de donner du pouvoir à chaque individu » (Ridway et *al.*, 1994 in Morin et *al.*, 2003 : 16). Pour lui, la vie en logement, en permettant « la création d'un espace personnel », apporterait aux personnes le rétablissement de leur identité et d'un statut social. Elle apporterait également un sentiment de sécurité et la possibilité d'intimité. Enfin, la possibilité qu'offrirait le logement de faire ses propres choix aiderait les personnes « à construire un

sentiment d'efficacité personnelle et de compétence », et, par conséquent, de développer une meilleure estime de soi (Ridway et *al.*, 1994 in Morin et *al.*, 2003 : 17).

Par ailleurs, deux études ontariennes auraient réussi à montrer le lien entre un haut niveau d'empowerment et la vie en appartement supervisé, comparativement à la vie en pavillon (Norman et Parker, 1990 et Nelson et *al.*, 1999 in Morin et *al.*, 2003 : 17). Parkinson, Nelson et Horgan (1999) arrivent à des conclusions similaires. En effet, selon eux, « les approches favorisant le logement privé de qualité supérieure peut offrir aux personnes souffrant de troubles mentaux graves l'intimité, la sécurité, les contacts sociaux et des occasions de réadaptation et de responsabilisation personnelle (*personal empowerment*) » (Parkinson, Nelson et Horgan, 1999 in Sylvestre et *al.*, 2002 : 91).

Dans une étude réalisée en 2003, Dorvil et *al.* ont comparé trois types d'habitat : la famille naturelle; la résidence d'accueil (ou ressource de type familial); et le logement avec support communautaire. Ils ont étudié l'impact de ces trois types d'habitat sur la vie des personnes aux prises avec un problème de santé mentale. Selon eux, le logement permettrait tout d'abord aux personnes d'avoir le sentiment de vivre « avec le monde normal », et, par conséquent, de se sentir davantage comme un citoyen à part entière. Comparativement à la famille naturelle et à la résidence d'accueil, le logement favoriserait également davantage l'établissement de relations sociales, puisque, selon plusieurs des personnes interrogées, « il faut bien un endroit pour inviter des gens et pour les recevoir ». De plus, selon Dorvil et *al.*, vivre en logement augmenterait « les chances d'être mis en contact avec différents réseaux sociaux » et constituerait donc un « outil d'intégration sociale ». Vivre en logement permettrait aussi de développer des aptitudes permettant aux personnes de vivre de façon plus autonome (faire son budget par exemple). Enfin, par la plus grande liberté que cela procure et la possibilité de « s'approprier son espace résidentiel », vivre en logement permettrait aux personnes d'affirmer davantage leur personnalité, que ce soit, par exemple, simplement d'avoir la possibilité de décorer son « chez-soi » comme elles le souhaitent (Dorvil et *al.*, 2003 : 94-98).

Malgré ces résultats positifs, Dorvil et *al.* notent néanmoins la difficulté que peut représenter, pour certaines personnes, le passage de la résidence d'accueil au logement, puisque les usagers de résidence d'accueil ont habituellement « un itinéraire de prise en charge incroyable ». De plus, autant la disponibilité de services de support est essentielle au bien-être des personnes, notent-ils, autant ils peuvent être néfastes si ceux-ci en viennent à occuper un espace trop important, puisqu'ils peuvent devenir envahissants et entraîner une diminution du pouvoir des personnes sur leur espace résidentiel. Aussi, concluent-ils, le succès repose-t-il sur le fragile équilibre à maintenir entre l'apport de services de soutien, qui est nécessaire, et la possibilité de permettre aux personnes de développer leur autonomie et leur pouvoir sur leur environnement (Dorvil et *al.*, 2003 : 98-99).

En somme, les résultats de recherche portant sur des expériences de personnes aux prises avec un problème de santé mentale et vivant en logement s'avèrent pour le moins positif et, s'il faut certes user de prudence en faisant les nuances et les distinctions qui



s'imposent, sans doute que plusieurs de ces résultats peuvent s'appliquer également aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les résultats les plus concluants ont sans doute trait aux notions d'intimité et de liberté que procurent le logement, cet espace « privé » sur lequel les personnes peuvent exercer leur contrôle.

C'est ce que nous apprend d'ailleurs « l'anthropologie de la maison ». En effet, si la maison est bien sûr un lieu physique où l'on habite, elle serait avant tout un lieu « d'intimité ». Elle serait aussi un lieu « de sécurité, de contrôle et de liberté [...] un lieu où les personnes se sentent le plus en contrôle dans leurs vies parce qu'elles se sentent libre de la surveillance qui est partie intégrante du monde contemporain ». La maison serait aussi un « refuge » contre le monde extérieur et un lieu sécuritaire autour duquel les personnes peuvent construire leur identité » (Dupuis et Thorns, 1998 *in* Morin et *al.*, 2003 : 13-14). Allan Crow résume bien l'importance que revêt la maison au-delà de sa fonction d'abri :

Une partie intégrante de la vie quotidienne ordinaire est la présence d'un point fixe dans l'espace, une position stable de laquelle nous rayonnons... et où nous retournons au moment approprié. Il s'agit de la maison. Il s'agit d'un lieu sécuritaire où toute violation est une invasion de notre intimité et une transgression de notre espace personnel (Crow, 1989 : 7 *in* Morin et *al.*, 2003).

C'est sans doute pour cette raison que plusieurs auteurs défendent le droit au logement pour les personnes aux prises avec un problème de santé mentale. Ils s'appuient sur le fait que celui-ci constitue un droit fondamental qui ne peut être refusé à personne (Dorvil, 2002; Mercier, 2002; Tsemberis, 2002; Dorvil et *al.*, 2003).

Enfin, il peut être utile de souligner ici que, selon Trainor, de nombreuses recherches ont démontré l'efficacité de ce qu'il appelle les « programmes résidentiels communautaires de type *supported* ». Ces programmes peuvent très bien remplacer les différents types de ressources d'hébergement plus lourds pour autant que « des réseaux de soutien sont mis en place » et que les personnes puissent bénéficier « d'un suivi approprié » (Trainor, 2002 : 44). Sylvestre et *al.* ajoutent, pour leur part, qu'il existe « un consensus émergent » à l'effet que les programmes « qui soutiennent les choix et les préférences individuels et qui sont gérés de façon responsabilisante (c'est-à-dire en favorisant l'empowerment) [...] offrent les meilleures options d'hébergement pour les personnes aux prises avec des maladies mentales graves » (Sylvestre et *al.*, 2002 : 89). De plus, la réussite en logement serait tributaire de trois facteurs : les facteurs d'ordre personnel, liés essentiellement à une bonne sélection des participants; les facteurs liés au logement lui-même (son emplacement, sa qualité, la propreté, la sécurité); et, enfin, le facteur « de soutien », c'est-à-dire un soutien qui « s'adapte aux besoins changeants et aux goûts des individus » (Sylvestre et *al.*, 2002 : 89).

C'est ainsi que, selon Fuller-Thompson (2000), le logement peut être analysé en fonction de quatre éléments, chacun jouant « un rôle crucial » dans la qualité de vie et le bien-être des personnes : le « lieu [*house*] », c'est-à-dire ses caractéristiques physiques; le « chez-

soi [*home*] », qui touche davantage les aspects sociaux et psychologiques; le quartier, le lieu physique immédiat dans lequel est situé le logement; et la communauté, c'est-à-dire « les caractéristiques sociales et l'éventail des services disponibles dans le quartier » (Fuller-Thompson, 2000 *in* Dorvil et Morin, 2001 : 27-28). Ce qui fait dire à Desjarlais que « le meilleur habitat [...] serait celui qui leur permet une intimité dans la communauté des autres » (Desjarlais, 1996 *in* Dorvil et Morin, 2001 : 29).

## 2. Un projet d'expérimentation et un projet d'évaluation

### 2.1 Brève présentation du projet de logement à soutien gradué<sup>2</sup>

Le Logement à soutien gradué est un projet-pilote initié en 2003 par le CRDI Normand-Laramée, à Laval. Il vise à permettre à des personnes ayant une déficience intellectuelle d'intégrer un logement tout en bénéficiant d'une intervention d'adaptation/réadaptation du CRDI. Il s'adresse aux personnes « dont les incapacités limitent l'atteinte de l'autonomie complète mais qui présentent des capacités et du potentiel pour vivre en logement avec un support » (CRDI-NL, 2002 : 8). Tout en correspondant aux aspirations d'autonomie, de liberté et de citoyenneté active des personnes, le projet repose sur la prémisse que le logement constitue le principal point d'ancrage dans la société et qu'il devient, dès lors, un des facteurs les plus importants pour leur intégration sociale. En plus de constituer une réponse aux besoins et désirs légitimes des personnes de posséder un statut social de citoyen autonome, le logement devient le quartier général des apprentissages souhaités par les personnes, tant en ce qui a trait aux activités de la vie quotidienne (AVQ) que des activités de la vie domestique (AVD), de leur intégration et de leur participation sociales ainsi qu'une étape majeure dans leur processus d'empowerment.

L'intervention du CRDI prend la forme d'un soutien gradué dans son contenu et dans son intensité en fonction des caractéristiques des personnes. Les personnes qui sont intégrées en logement sont celles qui requièrent un niveau de services correspondant à ceux actuellement offerts dans les ressources de type familial et au niveau de services de 3.3 ou moins sur l'échelle des taux de rétribution des ressources intermédiaires. Avec le soutien d'un « éducateur-entraîneur », elles réalisent leur intégration à la vie en logement par un processus d'entraînement intensif aux AVD et aux AVQ en visant l'acquisition graduelle des fonctions nécessaires à leur plus grande autonomie possible. L'estompage de l'entraînement se fait en fonction des apprentissages réalisés. En fonction des disponibilités de logements à Laval, les personnes peuvent être intégrées autant dans des HLM, dans des OSBL ou des coopératives d'habitation que dans des logements appartenant à des propriétaires immobiliers sur le marché locatif privé. Elles ont aussi accès à un éducateur ou à une éducatrice 24 heures par jour et sept jours sur sept en cas d'urgence (ligne 24/7).

En plus du soutien apporté aux personnes en logement par l'équipe d'intervenants du CRDI, on compte sur l'apport de plusieurs partenaires qui, chacun, pourraient apporter sa contribution dans cette démarche d'intégration et de participation sociales des personnes :

- l'Office municipal d'habitation de Laval, les OSBL et coopératives d'habitation ainsi que les propriétaires immobiliers en ce qui a trait à l'accès à un logement;
- les CLSC<sup>3</sup> de Laval en ce qui a trait aux services de soutien à domicile;

---

<sup>2</sup> La section qui suit est très largement inspirée du document produit par le CRDI Normand-Laramée en janvier 2002 : *De l'hébergement au logement pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Un pont à construire.*

- la police communautaire de Laval, dont les interventions peuvent supporter l'intégration sociale des personnes;
- les organismes locaux, communautaires et autres, les cabinets de médecins et plus globalement toutes les organisations offrant des activités ou des services pouvant correspondre aux besoins génériques des personnes qui, eux aussi, peuvent jouer un rôle dans l'intégration sociale des personnes.

Le projet de logement à soutien gradué prévoit également la présence d'un membre de la communauté à proximité de la personne (voisin, concierge, etc.), la « personne-pivot », qui assure une présence rassurante par des visites régulières et qui assume le rôle de personne-ressource en situation d'urgence. Cette personne-pivot, recrutée dans le quartier de l'usager, est rémunérée par le CRDI Normand-Laramée *via* un « contrat de voisinage ».

Le projet de logement à soutien gradué constitue un projet novateur dans le domaine des ressources résidentielles pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, et ce à double titre. D'une part, il repose sur une nouvelle philosophie d'intervention selon laquelle le centre de réadaptation n'est plus l'unique intervenant auprès de la personne ayant une déficience intellectuelle, mais fait plutôt appel à de nombreux partenaires du milieu de vie de la personne dans une perspective de responsabilité partagée. Cette nouvelle philosophie modifie profondément le rôle de l'intervenant, qui doit dorénavant s'investir beaucoup plus sur le plan social dans une combinaison d'intervention clinique et d'intervention sociale. D'autre part, comme nous l'avons déjà souligné, le logement avec support communautaire est une pratique encore peu répandue en déficience intellectuelle même si, de plus en plus, on commence à reconnaître la pertinence d'une telle formule. Ainsi, il est raisonnable de penser que ce type de formule pourrait être appelé à se développer au cours des prochaines années.

Le projet a été reconnu pour sa pertinence par l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de Laval<sup>4</sup>, qui a accepté de soutenir sa réalisation pour un montant de 85 000 \$, soit 35 000 \$ pour supporter l'intégration en logement des personnes (contributions au loyer) et 50 000 \$ pour les services de soutien à domicile dispensés par les CLSC.

Depuis janvier 2003, une quarantaine de personnes ont été intégrées en logement dans le cadre du logement à soutien gradué.

---

<sup>3</sup> En 2003, au moment du démarrage du projet de logement à soutien gradué, le territoire de Laval comptait quatre CLSC. Depuis, ils ont tous été fusionnés avec la création du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval. Pour les présentes, nous continuerons d'employer le vocable CLSC pour bien distinguer cette mission particulière au sein du nouveau CSSS, sauf lorsque le contexte exigera le contraire.

<sup>4</sup> À l'époque, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval.

## 2.2 Objectifs de recherche

Deux grands objectifs ont été ciblés dans le cadre de cette recherche :

### **Objectif 1 Évaluer l'impact de la vie en logement sur l'intégration sociale, sur la participation sociale et sur l'empowerment des personnes intégrées en logement.**

Par cet objectif, il s'agissait en somme d'examiner comment les personnes évoluent en logement, comment elles se débrouillent et comment le fait de vivre en logement a une influence sur leur degré d'intégration sociale, sur leur participation sociale ainsi que sur leur niveau d'empowerment. En d'autres mots, est-il intéressant pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre en logement eu égard aux trois dimensions que sont l'intégration sociale, la participation sociale et l'empowerment ?

### **Objectif 2 Identifier les facteurs de réussite ou d'échec de l'intégration en logement.**

Par ce deuxième objectif, formulé de façon très large, il s'agissait de nous pencher plus spécifiquement sur les différents éléments composant le concept de logement à soutien gradué et d'en évaluer la pertinence ainsi que l'efficacité.

Plus précisément, trois éléments ont été pris en considération :

- **le type de soutien requis.** Plusieurs intervenants ou organismes sont appelés à apporter, à un moment ou à un autre, leur soutien aux personnes intégrées en logement : intervenants du CRDI; intervenants du CLSC pour les services de soutien à domicile; personnes-pivots; organismes communautaires; police communautaire. Il s'agissait donc pour nous d'examiner l'importance de chacun de ces intervenants dans la réussite ou non de l'intégration en logement;
- **le type de milieu d'accueil.** Comme les personnes sont intégrées aussi bien en HLM, en OBNL ou en coopérative d'habitation ou dans un immeuble du marché locatif privé, il s'agissait pour nous d'examiner si l'un ou l'autre de ces milieux d'accueil présentait un potentiel plus ou moins intéressant d'intégration en logement ainsi que les facteurs qui pourraient y contribuer;
- **le partenariat.** Le projet repose sur la contribution de plusieurs personnes et organisations d'horizons, de missions et de cultures différentes. Il s'agissait donc pour nous d'examiner comment ce partenariat intersectoriel souhaité au départ s'est concrétisé dans les faits, quelles ont été les difficultés rencontrées et quel en a été l'impact sur la réussite ou non de l'intégration en logement des personnes.

En somme, il s'agissait pour nous de rendre compte d'un projet novateur, d'en évaluer les différentes composantes, les forces et les limites, et de mettre en lumière les éléments qui mériteraient que l'on y porte une attention particulière pour la suite des choses.

## 2.3 Cadre d'analyse et méthodologie

### 2.3.1 Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse sur lequel nous nous sommes appuyés est celui développé par le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), dans le cadre des divers travaux qu'il a réalisés depuis plusieurs années. Le LAREPPS s'intéresse aux nouvelles pratiques sociales, principalement dans le champ des services aux personnes, et ce, dans un contexte de reconfiguration des politiques publiques entreprises depuis les 20 dernières années à travers ce qu'on a appelé la crise de l'État-providence.

Sur le plan des politiques sociales, les interventions de l'État et des pouvoirs publics peuvent viser à exercer quatre fonctions : la régulation, le financement, la gestion et la dispensation des services de nature publique. Par ailleurs, sur le plan de la dispensation des services, quatre groupes d'acteurs (ou secteurs socio-économiques) peuvent être impliqués : le secteur public (ou étatique); le secteur marchand (privé à but lucratif); le secteur de l'économie sociale<sup>5</sup> (ou tiers secteur); et le secteur de l'économie domestique, qui comprend principalement l'aide apportée par les familles mais également d'autres proches comme les amis, les voisins, etc. (Vaillancourt, Caillouette et Dumais, 2002). Dans le modèle d'État-providence développé au Québec à partir du début des années 1960, l'État québécois a eu tendance à vouloir tout prendre en charge et à exercer les quatre fonctions, laissant ainsi peu de place à d'autres acteurs.

Le LAREPPS s'intéresse au développement d'un modèle de régulation pluriel dans lequel l'État ne constituerait plus l'unique dispensateur de services à la population, mais accepterait de partager cette responsabilité avec d'autres acteurs, qu'il s'agisse du secteur privé à but lucratif, du secteur de l'économie sociale ou des familles et des proches. Pour le LAREPPS, il ne s'agit pas ici de réduire le rôle de l'État à une peau de chagrin par la privatisation, la « communautarisation » ou la « familialisation », mais bien de reconnaître et de soutenir l'apport de ces acteurs dans le contexte d'une économie plurielle tout en faisant en sorte que l'État continue à jouer son rôle essentiel de régulation (Laville et Nyssens, 2001, Vaillancourt, 1997).

Le LAREPPS s'intéresse également à la question de l'empowerment, non seulement à celui des usagers (ou utilisateurs de services), mais également à celui des travailleurs (ou producteurs de services), ce qui l'amène à parler de « double empowerment » (Vaillancourt, Caillouette et Dumais, 2002). Pour le LAREPPS, il s'agit en fait de ne pas se laisser tenter d'en privilégier un par rapport à l'autre même si, dans le modèle providentialiste, l'empowerment des producteurs de services a souvent été privilégié au détriment de celui des usagers. Dans le cadre de cette recherche, nous pourrions peut-être même parler de « triple empowerment » si l'on voulait bien rendre compte de l'apport de

---

<sup>5</sup> Pour le LAREPPS, le concept d'économie sociale ne se limite pas aux organismes et entreprises qui ont des activités marchandes et inclut l'ensemble des organismes communautaires.

la communauté dans cette nouvelle philosophie d'intervention à responsabilité partagée (empowerment « collectif » ou « communautaire »).

### **2.3.2 Définition des concepts**

Trois concepts-clés sont au coeur de cette recherche, à savoir les concepts d'intégration sociale, de participation sociale et d'empowerment. Avant de décrire la méthodologie que nous comptons utiliser, il nous apparaît nécessaire de bien définir ces concepts.

**Le concept d'intégration sociale** est intimement lié au principe de normalisation. Reposant sur la prémisse que « les personnes présentant une déficience intellectuelle sont des citoyens ordinaires qui ont les mêmes droits et qui doivent avoir accès aux mêmes services et aux mêmes possibilités de développement que les autres membres de la communauté », Bank-Mikkelson décrit la normalisation comme étant « l'acceptation des personnes présentant une déficience intellectuelle avec leurs limites et l'accès pour ces personnes aux mêmes conditions de vie que les autres citoyens » (Bank-Mikkelson, 1976 *in* Dionne, Boutet et Julien-Gauthier, 2002). Selon Boisvert, « la normalisation est associée aux notions de services et de programmes que l'on tend à rendre le plus près possible de ceux assurés pour la population en général » (Boisvert, 2002).

Ainsi, selon Wolfensburger et Thomas, il y aurait intégration sociale « lorsque les gens participent publiquement les uns avec les autres dans des activités, en des lieux et en quantité culturellement normatifs, c'est-à-dire en incluant la participation de personnes dévalorisées avec celles qui ne le sont pas » (Wolfensburger et Thomas, 1988 *in* Boisvert, 2002). Carrier et Fortin définissent l'intégration sociale comme étant « une situation collective d'ajustement mutuel qui engage, d'une part, une personne présentant une déficience intellectuelle et, d'autre part, son entourage à l'intérieur de milieux fréquentés principalement par des acteurs sans déficience intellectuelle » (Carrier et Fortin, 2001). Pour Khellil, l'intégration sociale peut être définie par « la qualité et la fréquence des relations qui se nouent au sein d'un groupe ainsi que par le degré d'engagement de ses membres dans les activités communes ». Ainsi, un groupe serait intégré « quand ceux qui le composent se connaissent, se parlent, s'apprécient, s'aident mutuellement et sont engagés dans des activités partagées » (Khellil *in* Dionne, Boutet et Julien-Gauthier, 2002).

Dans ses orientations ministérielles de 1988, ainsi que dans sa récente politique en déficience intellectuelle, le ministère de la Santé et des Services sociaux distingue trois « aspects » de l'intégration sociale :

- « **un aspect physique**, qui consiste à partager les mêmes lieux de vie que toute autre personne;
- **un aspect fonctionnel**, qui permet à la personne d'utiliser les services, lieux et équipements collectifs mis à la disposition de tous selon les mêmes modalités;

- **un aspect communautaire**, qui consiste à bénéficier de relations variées et de qualité avec d'autres personnes ainsi qu'à avoir des relations affectives privilégiées, bénéficier d'une intimité et avoir accès à des rôles et des statuts civiques valorisés » (MSSS, 1988).

**Le concept de participation sociale** se rapproche de celui d'intégration sociale. Pour Boisvert, il se rapporterait au troisième aspect de l'intégration sociale, à savoir la possibilité pour les personnes de tisser des liens avec des personnes non déficientes et d'exercer des rôles sociaux. Ainsi, une personne, tout en étant intégrée physiquement et fonctionnellement, peut ne pas l'être socialement. Il y aurait ainsi une sorte de gradation dans le processus d'intégration sociale qui, par l'exercice de rôles sociaux, implique un degré d'implication plus grand. Pour Boisvert, le concept de participation sociale tendrait aujourd'hui à remplacer celui d'intégration sociale (Boisvert, 2002). D'ailleurs, dans son document *Évaluation de l'intégration sociale*, l'Office des personnes handicapées du Québec définit l'intégration sociale comme étant « la participation pleine et entière des personnes handicapées à la société » (OPHQ, 1996b).

Cette vision des choses correspond à la définition de la participation sociale arrêtée par le Conseil de la santé et du bien-être (CSBE) dans le cadre du Forum sur le développement social de 1997, puis reprise par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa récente politique en déficience intellectuelle. Pour le CSBE, « la participation sociale implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité; elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable » (CSBE, 1997).

Par ailleurs, « la participation sociale peut prendre diverses formes : travail rémunéré; investissement humain et financier dans une entreprise ou un projet communautaire; entraide et bénévolat; engagement dans les institutions démocratiques; etc. ». Mais elle peut aussi prendre des formes plus « informelles » telles que « l'implication dans sa propre famille » (CSBE, 1997). Ainsi, au-delà de « faire partie » ou « d'être » dans la communauté, il s'agit d'être « un membre qui a de la valeur dans cette communauté et qui y participe de manière formelle ou informelle » (Gagnier, Proulx et Lachapelle, 2002). Le concept de participation sociale fait également « appel à la notion de réseau social » (MSSS, 2001). Pour Tremblay, « la participation sociale est caractérisée par une relation de réciprocité, elle marque un échange, une contribution ou un don et on comprend qu'elle est valorisante et gratifiante » (Tremblay, 2002).

En somme, la participation sociale se distingue de l'intégration sociale par la relation qui se noue entre l'individu et son environnement et par l'exercice de rôles sociaux valorisés. Les rôles exercés par la personne peuvent toutefois requérir des niveaux d'implication différents et être exercés à différents niveaux : participation dans sa famille et avec les proches (rôle de père, de mère, de voisin, d'ami, etc.); participation dans son milieu de vie immédiat (rôle de locataire, d'étudiant, de travailleur, de participant dans un organisme communautaire ou autre groupe organisé, d'utilisateur de services culturels ou



de loisirs, etc.); participation aux affaires publiques (rôle d'électeur, de citoyen impliqué dans une organisation politique ou autre, etc.).

**Le concept d'empowerment** peut être plus difficile à saisir dans la mesure où l'on confond souvent différents concepts tels que « autonomie », « autodétermination », « appropriation », que l'on associe injustement à l'empowerment. De plus, la littérature scientifique met en relief le fait que l'on définira l'empowerment de façon différente selon que l'on parle d'empowerment individuel ou d'empowerment collectif, ou encore selon le contexte dans lequel on l'utilise. Par exemple, dans le contexte de l'intervention sociale, on tend à limiter le concept d'empowerment au fait, pour l'utilisateur, de pouvoir participer à la définition des services qu'il requiert (partage du pouvoir entre l'intervenant et l'utilisateur) alors qu'il recouvre une réalité beaucoup plus large. En somme, depuis les dernières années « l'emploi du concept d'empowerment s'est généralisé au point de recouvrir un ensemble de réalités empiriques différentes et contradictoires » (Le Bossé et Lavallée, 1993). Staples va plus loin en parlant d'un concept « surutilisé, abusé et confondu [...] dépourvu de toute apparence de clarté » (Staples, 1993 *in* McCubbin, Cohen, Dallaire et Thériault, 2002). C'est dans ce contexte que, à partir des différentes définitions que nous avons examinées, nous avons décidé de définir le concept d'empowerment en fonction de notre objet de recherche propre.

Si l'autodétermination peut être définie comme étant « les habilités et aptitudes requises chez une personne lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus » (Wehmeyer, 1995, *in* Lachapelle et Boisvert, 1999), il importe, en accord avec McCubbin et *al* (2002), de distinguer le « processus » (empowerment) de « l'attribut » (comportement autodéterminé). Ainsi, nous avons arrêté la définition suivante :

l'empowerment est un **processus** qui permet à une personne (ou un groupe) d'exercer un plus grand **contrôle** sur sa vie, dans quelque sphère que ce soit, c'est-à-dire de **faire ses propres choix** en fonction de ses besoins et de ses intérêts et de ce qu'elle croit qui est bon pour elle, et donc de **s'affranchir** du pouvoir d'autrui.

Ainsi, selon cette définition, et en accord avec Ninacs, certaines personnes et certaines collectivités sont « *disempowered* » du fait « qu'elles ne peuvent pas exercer un pouvoir sur les ressources qu'elles requièrent pour assurer leur bien-être. Être *empowered*, c'est donc avoir la capacité d'exercer un pouvoir ». De plus, pour Ninacs, « toute approche axée sur l'empowerment est fondée sur la croyance que les personnes, tant individuellement que collectivement, possèdent les capacités (ou peuvent les développer) pour effectuer les transformations nécessaires pour assurer leur accès à ces ressources, voire même les contrôler » (Ninacs, 2001).

Dans notre souci d'opérationnaliser le plus possible notre définition, il peut être utile, en accord avec Ninacs, de distinguer les quatre composantes qui agissent dans le processus d'empowerment, à savoir la participation, la compétence technique, l'estime de soi et la

conscience critique. Liées entre elles et se renforçant réciproquement, le processus d'empowerment se caractériserait par « un enchaînement d'étapes sur chaque plan » et ce renforcement réciproque se réaliserait « progressivement sur un continuum » (Ninacs, 2001). Le tableau suivant illustre les différentes étapes liées à chacune des composantes.

**COMPOSANTES DU PROCESSUS D'EMPOWERMENT**  
**(NINACS, 2001)**

<p><b>La participation</b></p> <p>assistance muette participation aux discussions simples (droit de parole) participation aux débats (droit d'être entendu) participation aux décisions (aval/refus de consentement)</p>
<p><b>Les compétences</b></p> <p>acquisition progressive des connaissances et des habiletés pratiques et techniques requises par l'action</p>
<p><b>L'estime de soi</b></p> <p>autoreconnaissance de la légitimité de l'identité propre autoreconnaissance de sa propre compétence reconnaissance de sa compétence par les autres</p>
<p><b>La conscience critique</b></p> <p>conscience collective (la personne/la collectivité n'est pas seule à avoir un problème) conscience sociale (les problèmes individuels et collectifs sont influencés par la façon dont la société est organisée) conscience politique (la solution des problèmes est d'ordre structurel et passe par le changement social, c'est-à-dire l'action politique dans le sens non partisan du terme)</p>

### **2.3.3 Une méthode d'évaluation à la fois qualitative et quantitative**

Pour Bouchard et Dumais, « il n'y a pas de manière unique de faire de l'évaluation. Tout dépend des buts généraux (ou finalités) qu'on se fixe ». De plus, les recherches évaluatives ne devraient pas se limiter à vérifier si les résultats ont été atteints, mais s'attarder également à saisir les « pourquoi » des résultats. Ainsi, distingue-t-on la recherche « sommative », dont le but est de « juger de l'efficacité d'un programme (l'atteinte des objectifs), et la recherche « formative » qui vise plutôt à « améliorer le programme [...] en tenant compte du contexte où il prend place ». Sur le plan méthodologique, la recherche sommative fait appel à des données quantitatives, tandis que la recherche formative fait davantage appel à des données qualitatives. Selon Bouchard et Dumais (2001), la recherche formative est particulièrement appropriée aux contextes d'innovations sociales.

Il nous semble que ces considérations s'appliquent particulièrement bien aux objets que nous poursuivions dans cette recherche. C'est pourquoi nous avons opté pour une méthode qui emprunte à la fois aux méthodes quantitatives et aux méthodes qualitatives, et ce, en fonction des deux objectifs que nous poursuivions.

#### **OUTILS DE CUEILLETTE DE DONNEES**

En ce qui a trait au premier objectif, nous avons eu recours, dans un premier temps, à une méthodologie quantitative. Sur la base des définitions énoncées plus haut, il s'est agi en fait de nous doter d'une série d'indicateurs relatifs à chacune des dimensions que nous voulions évaluer, à savoir l'intégration sociale, la participation sociale et l'empowerment.

À cette fin, deux outils distincts ont été utilisés. Le premier est un outil développé par le CRDI Normand-Laramée que celui-ci utilise à des fins cliniques. Cet outil compte près de 160 indicateurs, dont la majorité ont été tirés de l'outil de mesure des habitudes de vie (MHAVIE) de Fougeyrollas *et al.* (1998) et validés. Toutefois, pour les fins de la recherche, il était impensable de recueillir autant de données, d'autant plus qu'un grand nombre d'entre elles n'étaient d'aucune utilité pour les fins que nous poursuivions. Nous avons donc décidé d'extraire 24 de ces indicateurs, ceux qui nous paraissaient les plus pertinents en lien avec nos objectifs de recherche. Le choix des 24 indicateurs a été fait en collaboration avec un conseiller-cadre à la programmation du CRDI Normand-Laramée et un éducateur-entraîneur. On trouvera une copie de cet outil d'évaluation à l'annexe 1.

Par ailleurs, puisque les indicateurs contenus dans cet outil clinique étaient insuffisants en regard de nos objectifs de recherche, nous avons nous-mêmes construit un outil d'évaluation complémentaire en lien plus étroit avec nos objectifs de recherche. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés d'outils développés dans le cadre de travaux antérieurs. Nous avons notamment consulté l'outil développé par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre de son programme d'évaluation de l'intégration sociale (OPHQ, 1996a), ainsi que des instruments de mesure de la qualité de vie développés par le LAREPPS dans le cadre du projet d'évaluation du logement social avec support

communautaire, réalisé avec la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (Jetté, Thériault, Mathieu et Vaillancourt, 1998). L'outil que nous avons développé comprend une série de questions rattachées à des thèmes comme les relations avec les proches; les activités de travail, de formation et de loisirs; les relations avec la communauté; etc. Un prétest auprès de quatre usagers du CRDI Normand-Laramée a été effectué avant son utilisation dans le cadre de la recherche. On trouvera une copie de cet outil d'évaluation à l'annexe 2.

### **POPULATION A L'ETUDE**

Bien qu'une quarantaine de personnes aient été à ce jour intégrées au projet de logement à soutien gradué, seules les personnes qui ont été intégrées entre janvier 2003 et juillet 2004 ont été considérées dans le cadre de cette étude. En effet, selon l'échéancier de trois ans que nous nous étions fixé pour réaliser la recherche, il fallait nous assurer d'une période significative d'expérimentation pour les personnes intégrées en logement, période que nous avons fixée à un minimum de 18 mois de vie en logement.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2004, 18 personnes avaient été intégrées au projet de logement à soutien gradué. Toutefois, l'une d'entre elle a refusé de participer à l'étude. Ce sont donc 17 personnes qui ont constitué notre population. Le tableau 1 indique le nombre de personnes intégrées au projet de logement à soutien gradué (LSG) en fonction de leur date d'entrée en logement.

**Tableau 1 : Nombre de personnes intégrées au LSG en fonction de leur date d'entrée**

<b>Date d'entrée au LSG</b>	<b>Nombre de personnes</b>
janvier 2003	2
juillet 2003	5
octobre 2003	1
janvier 2004	1
mars 2004	3
mai 2004	3
juin 2004	1
juillet 2004	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

## **MÉTHODE DE CUEILLETTE DE DONNÉES**

Comme il s'agissait d'évaluer l'impact de l'intégration en logement pour chacune des trois dimensions à l'étude (intégration sociale, participation sociale et empowerment), nous avons choisi d'utiliser la méthode « avant » et « après » (Gauthier, 1993). Ainsi, dans un premier temps, les deux outils d'évaluation ont été administrés aux personnes avant qu'elles ne soient intégrées en logement. En ce qui a trait à l'outil clinique du CRDI Normand-Laramée, nous avons simplement utilisé les données qui avaient déjà été recueillies par le personnel éducatif du CRDI avant l'entrée en logement des personnes concernées. En ce qui a trait à l'outil développé par le LAREPPS, nous l'avons nous-mêmes administré auprès des usagers au fur et à mesure de leur intégration en logement, soit dès leur intégration ou quelques semaines avant. Puis, les deux outils d'évaluation ont également été administrés à la fin de la période de cueillette de données de façon à pouvoir comparer les résultats.

Par ailleurs, comme tous les usagers n'ont pas été intégrés en logement au même moment, la période qui s'est écoulée entre le premier et le dernier test (période de référence) variait pour chacun des usagers. Ainsi, pour les premières personnes qui ont été intégrées en logement (janvier 2003), la période de référence a été de 36 mois (de janvier 2003 à janvier 2006). Pour les dernières qui ont été intégrées (juillet 2004), la période de référence a été de 18 mois (de juillet 2004 à janvier 2006).

Nous avons également voulu suivre l'évolution des usagers durant la période d'expérimentation. Ainsi, entre le premier et le dernier test, nous avons prévu en administrer deux autres, soit après six mois de vie en logement, puis après 12 mois. Si cela a été possible en ce qui a trait au test développé par le LAREPPS, la situation a été différente en ce qui a trait au test développé par le CRDI Normand-Laramée.

En effet, il était prévu au départ que le personnel éducatif du CRDI Normand-Laramée complète, pour des fins cliniques, son outil d'évaluation à tous les six mois, et que nous ayons accès à ces données aux fins de la recherche. C'est d'ailleurs sur cette base que nous avons décidé d'administrer l'outil développé par le LAREPPS également aux six mois, de façon à avoir des données correspondant aux mêmes temps de cueillette. Or, dans les faits, l'outil du CRDI Normand-Laramée n'a pas été complété par le personnel éducatif. Ainsi, si nous avons eu accès aux données recueillies « avant » l'intégration en logement comme prévu, nous nous sommes retrouvés sans les données prévues six mois plus tard. Comme une partie quand même importante de notre méthodologie reposait sur l'accès à ces données, il a donc fallu trouver une autre façon de procéder.

C'est ainsi que nous avons décidé de recueillir nous-mêmes ces données. Toutefois, comme nous n'avons appris qu'en avril 2004 que les données n'avaient pas été recueillies, nous n'avons pu recueillir ces données avant juin 2004, soit après un an d'intégration en logement pour cinq personnes, et après 18 mois pour deux autres. Par ailleurs, nous avons également été confronté à la difficulté de procéder aux évaluations tel que prévues au devis de recherche en ce qui a trait à l'outil développé par le LAREPPS. En effet, pour des raisons hors de notre contrôle, nous avons été dans l'impossibilité de procéder à la première évaluation, soit avant leur intégration en

logement, pour deux participants à la recherche. De même, pour deux autres personnes, nous n'avons pu administrer le test après les 12 premiers mois comme prévu.

Comme on est à même de le constater, nous avons dû ajuster nos façons de faire en fonction d'impératifs tout à fait hors de notre contrôle. La conséquence la plus importante de cette situation réside dans le fait que nous disposons de données quantitatives uniformes et comparables pour seulement 13 des participants au projet de recherche en ce qui a trait à l'outil d'évaluation du CRDI Normand-Laramée, et pour 12 des participants en ce qui a trait à l'outil d'évaluation du LAREPPS. Nous avons aussi réalisé que nous avons à travailler avec des personnes qui pouvaient parfois vivre certaines difficultés, qui pouvaient vivre une certaine fragilité devant les changements et que nous devons donc composer avec cette réalité.

Enfin, en ce qui a trait à l'outil d'évaluation du CRDI Normand-Laramée, il est important de souligner que nous avons décidé de ne pas utiliser les résultats obtenus par les participants au premier test, c'est-à-dire avant l'intégration en logement. En effet, nous avons constaté que les résultats obtenus au premier test étaient, pour tous les participants, supérieurs aux résultats obtenus aux tests subséquents, alors que nous aurions dû nous attendre au phénomène inverse. Les trois éducateurs-entraîneurs que nous avons rencontrés en entrevue nous ont fait part que, selon eux, ces résultats avaient été fortement surestimés. Pour eux, les habiletés évaluées avant l'intégration en logement ne l'ont pas été en contexte réel, mais simplement sur la base de ce que pouvaient en dire les personnes intégrées en logement. Aussi, les éducateurs-entraîneurs ont-ils constaté que les personnes intégrées en logement éprouvaient souvent beaucoup plus de difficultés lorsque confrontées à des situations réelles comparativement aux résultats obtenus au premier test (Éduc1; Éduc2; Éduc3).

## **DONNÉES QUALITATIVES**

Toutes nos données quantitatives nous permettent d'affirmer que le fait de vivre en logement est intéressant pour les personnes ayant une déficience intellectuelle sur les plans de l'intégration et de la participation sociales. Toutefois, étant donné la faible population à l'étude, il nous était évidemment impossible d'établir des corrélations statistiquement significatives avec les autres facteurs pouvant influencer des résultats différents aux tests administrés. De plus, étant donné l'absence de groupe de contrôle, il nous était difficile d'isoler la variable « intégration en logement ». Ainsi, des résultats différents obtenus aux différents tests par les usagers ne nous permettraient pas d'affirmer que c'est le facteur « intégration en logement » (ou facteur déterminant) qui a fait la différence (Gauthier, 1993). Il est évident que d'autres facteurs peuvent aussi entrer en ligne de compte, tels que l'importance du soutien reçu, par exemple.

C'est pourquoi, en plus de compter sur des données quantitatives, nous avons trouvé nécessaire d'appuyer aussi notre évaluation sur des éléments davantage qualitatifs. Des entrevues individuelles ont donc été réalisées auprès de toutes les personnes retenues pour la recherche. Toutefois, trois personnes se sont retirées de la recherche en cours de route, de sorte que nous avons pu réaliser les entrevues auprès de 14 personnes.

Ces entrevues visaient, d'une part, à saisir comment les usagers eux-mêmes ont vécu leur changement de milieu de vie, les aspects positifs et négatifs qu'ils en dégagent, et, d'autre part, leur perception sur les changements survenus, afin d'en mieux saisir les causes. Pour chacune des personnes intégrées en logement, une entrevue a été réalisée après 12 mois de vie en logement, puis une autre à la fin de la période de cueillette de données, soit entre janvier et juin 2006, selon les personnes. Le même guide d'entrevue a été utilisé pour les deux entrevues. Toutefois, des questions complémentaires et individualisées ont été ajoutées pour la deuxième entrevue, afin de préciser ou de valider des informations provenant des données quantitatives. L'analyse de ces données qualitatives, combinée à celle des données quantitatives, nous a permis de mettre en évidence le facteur « logement » et de déterminer son importance relative dans les changements observés chez les personnes intégrées au projet de logement à soutien gradué. On trouvera une copie du guide d'entrevue à l'annexe 3.

Notre deuxième objectif de recherche avait trait aux conditions de réussite ou d'échec de l'intégration en logement. Comme pour l'évaluation de notre premier objectif, nous avons emprunté à la fois aux méthodes quantitatives et à la fois aux méthodes qualitatives pour en faire l'évaluation. Ainsi, les données qui nous ont permis d'en faire une analyse proviennent, d'une part, d'entrevues individuelles réalisées auprès des principaux intervenants et partenaires associés au projet d'expérimentation, et, d'autre part, de données quantitatives recueillies auprès de certains d'entre eux.

Dans un premier temps, nous avons construit et administré un questionnaire à tous les intervenants qui ont apporté, à un moment ou à un autre, leur soutien dans la démarche d'intégration en logement des personnes faisant partie de notre population à l'étude, à savoir les éducateurs-entraîneurs, les éducatrices de référence<sup>6</sup> et les personnes-pivots. Nous avons souhaité également pouvoir administrer ce questionnaire aux auxiliaires familiales des CLSC, mais cela s'est avéré impossible.

Par ce questionnaire, il s'agissait essentiellement de relever l'apport effectif de chacun de ces intervenants dans la démarche d'intégration en logement des usagers (type de soutien apporté, fréquence des interventions, etc.). Mais nous demandions également aux intervenants de porter un jugement sur le degré de facilité avec lequel les personnes évoluaient en logement. Un espace pour « commentaires » était aussi aménagé, lequel a d'ailleurs été largement utilisé par les différents intervenants et nous a fourni des informations très utiles. Les données ont été recueillies tous les six mois auprès des intervenants, et ce, jusqu'à la fin de la période de cueillette de données. On trouvera une copie du questionnaire à l'annexe 4.

Ces données quantitatives ont été complétées par des entrevues, individuelles ou de groupe, réalisées en fin de parcours. Nous avons procédé à des entrevues individuelles

---

<sup>6</sup> Dans le présent rapport, nous utiliserons le féminin pour désigner les éducateurs de référence puisque tous ceux qui ont participé à la recherche étaient des femmes. Il faudra donc comprendre que, lorsque le contexte l'exige, cette expression inclut aussi les hommes.

avec chacun des trois éducateurs-entraîneurs, tandis que les personnes-pivots (trois) et les éducatrices de référence (12) ont été rencontrées en groupe (groupes de discussion). Un groupe de discussion a aussi été organisé avec des parents dont un enfant avait été intégré au logement à soutien gradué et auquel cinq parents ont participé. Le guide d'entrevue comprenait un « tronc commun » s'adressant à l'ensemble des intervenants rencontrés, mais comprenait également des questions adaptées en fonction de chacun des types d'intervenants rencontrés.

Ces entrevues et groupes de discussion ont été tenus en avril et mai 2006, sauf pour l'un des éducateurs-entraîneurs qui a été rencontré juste avant qu'il ne quitte ses fonctions en septembre 2004.

Nous avons également réalisé des entrevues auprès de ce que nous avons appelé les « partenaires institutionnels », c'est-à-dire auprès de responsables d'organisations qui avaient été ciblées au départ par le CRDI Normand-Laramée comme pouvant apporter une contribution au projet de logement à soutien gradué. Les organisations qui ont été rencontrées sont les suivantes :

- le CLSC du Marigot<sup>7</sup>;
- la police communautaire (secteur Laval-des-Rapides);
- l'Office municipal d'habitation de Laval;
- la Fédération lavalloise des OSBL d'habitation (FLOH).

Nous avons également rencontré deux personnes du personnel cadre du CRDI Normand-Laramée qui ont été au cœur du projet de logement à soutien gradué. Ces entrevues ont également été réalisées en avril et mai 2006.

Par ces entrevues, il s'agissait essentiellement d'évaluer dans quelle mesure le partenariat prévu s'est actualisé et quelle était l'évaluation que chacun des partenaires en faisait. Nous avons également cherché à connaître la perception qu'ils avaient de leur apport au projet et les limites et les opportunités de leur contribution pour le futur. Comme pour les intervenants, le guide d'entrevue comportait à la fois un « tronc commun » et des aspects plus spécifiques à chacun des partenaires.

En plus de ces entrevues, nous avons administré un questionnaire auprès de dix propriétaires privés de logements dans lesquels avaient été intégrées des personnes dans le cadre du projet de logement à soutien gradué (sept propriétaires d'immeubles à logements et trois propriétaires de maison unifamiliale avec logement au sous-sol). Ce questionnaire avait pour but de recueillir la perception des propriétaires sur leur expérience de location à des personnes ayant une déficience intellectuelle (expérience vécue positivement ou négativement) et d'apprécier leur collaboration future à cet effet.

---

<sup>7</sup> Aujourd'hui fusionné dans le CSSS de Laval.



Enfin, étant donné le caractère « pilote » du projet de logement à soutien gradué et de son possible potentiel de généralisation, nous avons réalisé des entrevues avec des personnes rattachées à des ministères ou à des organismes gouvernementaux, à savoir :

- une personne du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- une personne de la Société d'habitation du Québec;
- et deux personnes de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Dans le cadre de ces entrevues, nous avons essentiellement demandé aux personnes rencontrées de réagir aux résultats préliminaires de la recherche (que nous leur avons préalablement fournis) et de nous faire part de leur vision quant au développement du logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle au Québec. L'information recueillie dans le cadre de ces entrevues a notamment contribué à la formulation des recommandations que l'on trouve au chapitre 4 de ce rapport. Une entrevue a été réalisée en juin 2006 et les deux autres en juillet 2006.

On notera également qu'un comité d'encadrement a suivi le déroulement de cette recherche depuis son tout début. Les commentaires formulés par les membres du comité tout au long de cette recherche ont aussi alimenté le contenu de ce rapport et doivent donc être considérés comme partie intégrante de notre démarche méthodologique. Ce comité était présidé par M. Yves Vaillancourt, jusqu'à récemment directeur du LAREPPS et professeur à l'École de travail social de l'UQAM. Outre M. Vaillancourt, les membres du comité étaient les suivants :

Mme Jocelyne Bélanger	Ministère de la Santé et des Services sociaux;
M. Claude Belley	Directeur général au CRDI Normand-Laramée;
Mme Lucie Dumais	codirectrice du LAREPPS et professeure à l'École de travail social de l'UQAM;
Mme Fernande Hamelin	Office des personnes handicapées du Québec (jusqu'en septembre 2005);
M. Richard Lachapelle	Directeur de la recherche et de qualité des services au CRDI Normand-Laramée;
Mme Irène Mandalenakis	Office des personnes handicapées du Québec (2006);
M. Jean Proulx	Professionnel de recherche au LAREPPS;
M. Claude Roy	Société d'habitation du Québec;
Mme Sara Veilleux	Ministère de la Santé et des Services sociaux <sup>8</sup> .

---

<sup>8</sup> M. Michel Duchesneau, également du ministère de la Santé et des Services sociaux, a participé à deux rencontres du comité.

## **TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES**

Toutes les données quantitatives, à savoir celles provenant de l'outil d'évaluation du CRDI Normand-Laramée, celles provenant de l'outil d'évaluation du LAREPPS et celles issues du questionnaire destiné aux intervenants ont été saisies dans une base de données ACCESS construite expressément pour la recherche. C'est à partir de cette base de données que nous avons pu extraire nos résultats et confectionner différents tableaux.

En ce qui a trait au matériel qualitatif, toutes les entrevues réalisées, que ce soit auprès des personnes intégrées en logement, des intervenants ou des différents partenaires, ont été retranscrites intégralement et codifiées suivant les méthodes usuelles en recherche qualitative. Ainsi, il s'est agi, dans un premier temps, de codifier notre matériel en « unités d'analyse » (ou « unités de sens »), pour les regrouper, par la suite, en catégories et sous-catégories discriminantes (L'Écuyer, 1987; Deslauriers, 1991; Landry, 1993; Gauthier, 1993; Dorvil et Mayer, 2001). Nos catégories étaient en bonne partie prédéterminées (catégories fermées), bien que nous demeurions aussi réceptifs à voir émerger certaines catégories d'analyse résiduelles (catégories ouvertes), induites par le matériel recueilli, comme on le suggère généralement pour une analyse de contenu de type thématique (Dufour et coll., 1992; Huberman et Miles, 1991). Il s'est donc agi d'une analyse de contenu conventionnelle, thématique, des données d'entrevues (L'Écuyer, 1987). Par ailleurs, en raison du nombre peu élevé de personnes interrogées dans chacune des catégories de répondants, et du fait que notre grille d'analyse par thèmes était essentiellement pré-construite, nous avons jugé qu'il était suffisant de procéder à une analyse manuelle du contenu, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un logiciel d'analyse de texte, tel NUDIST ou N'VIVO, par exemple.

## **CONSIDERATIONS ETHIQUES**

Toutes les personnes qui ont participé à la recherche ont signé un formulaire de consentement. En plus de présenter les objectifs poursuivis par la recherche, celui-ci faisait état de la contribution attendue des personnes dans le cadre de la recherche et des avantages et des inconvénients éventuels qu'elles pourraient retirer de leur participation. En ce qui a trait aux personnes ayant une déficience intellectuelle, l'explication et la signature du formulaire de consentement ont été faites en présence de leur éducatrice afin de nous assurer que les personnes comprenaient bien le sens de la démarche. Le formulaire de consentement était également explicite quant au droit de chaque participant de se retirer de la recherche à tout moment. On notera enfin que, lorsque nous citons des personnes, tous les noms qui apparaîtront dans le présent rapport de recherche sont des noms fictifs.

La confidentialité des renseignements recueillis avec les outils d'évaluation ou dans le cadre des entrevues a été assurée pour toutes les personnes qui ont participé à la recherche, sauf pour les personnes issues du groupe que nous avons appelé les partenaires institutionnels. Si, pour ces derniers, nous pouvions garantir que le rapport de recherche ne permettrait pas de les identifier nommément, nous ne pouvions, en contrepartie,

assurer que leurs propos ne pourraient être associés à la fonction qu'ils occupent au sein de leur organisation.

Toute la démarche méthodologique arrêtée pour la recherche ainsi que les formulaires de consentement et les guides d'entrevues ont reçu l'approbation du Comité institutionnel d'éthique de la recherche chez les êtres humains (CIÉR), de l'UQAM.

## **LES FORCES ET LES LIMITES DE LA RECHERCHE**

Nous avons déjà fait état de certaines difficultés que nous avons rencontrées sur le plan méthodologique et des ajustements que nous avons dû faire à quelques reprises en cours de route. Nous avons expliqué en effet que nous avons dû composer avec un certain nombre d'impondérables, qui n'ont pas été sans affecter la démarche de recherche que nous avons projetée au départ.

Il ne s'agit pas là toutefois d'une situation étonnante. En effet, dans le contexte où le logement à soutien gradué constitue un projet nouveau, en pleine expérimentation, il ne s'agit donc pas d'un service ficelé à la perfection et dont on connaît tous les tenants et aboutissants. Les personnes chargées de sa mise en œuvre ne contrôlent pas toujours tous les facteurs pouvant influencer son déroulement. Elles sont forcément confrontées à des imprévus. Il peut exister une différence entre le projet « théorique », tel que conçu au départ, et son aboutissement sur le terrain. Ainsi, le fait que le projet d'évaluation se déploie parallèlement au projet d'expérimentation et qu'il ait été déployé en même temps que le projet d'expérimentation nous force, comme chercheur, à devoir nous ajuster constamment.

En somme, les difficultés auxquelles nous avons été confrontées ne sont pas inusitées, mais sont plutôt des difficultés auxquelles on doit s'attendre dans le cadre d'un projet de type expérimental comme celui sur le logement à soutien gradué. Ceci étant dit, il va sans dire que ces difficultés ne sont pas sans affecter, dans une certaine mesure, les résultats que nous présentons dans les pages qui suivent.

La première limite que nous devons apporter a trait aux résultats issus de l'outil d'évaluation développé par le CRDI Normand-Laramée. En effet, non seulement cet outil n'a-t-il pu, comme nous l'avons souligné, être administré à des périodes uniformes pour l'ensemble des personnes intégrées en logement (nous avons composé du mieux que nous avons pu avec cette situation), mais il a aussi été administré, chaque fois, par des personnes différentes : éducatrices de référence avant l'intégration en logement; éducateurs-entraîneurs par la suite; puis à nouveau les éducatrices de référence pour le dernier test. Or, lorsqu'il s'agit d'évaluer la capacité d'une personne à réaliser telle ou telle tâche ou à se comporter de telle ou telle façon, nous faisons forcément appel au jugement des éducateurs et des éducatrices, et on conçoit facilement que cette appréciation puisse être différente d'une personne à une autre. Ainsi, sans doute peut-on supposer que les résultats obtenus auraient pu être différents à certaines occasions si tous les tests avaient été administrés par une même personne.

L'autre limite que nous devons apporter a trait au fait que notre recherche a porté sur un petit nombre de personnes, soit 17 personnes prévues au départ, pour terminer finalement avec 14 personnes. Or, avec un si petit nombre, il va sans dire que les résultats quantitatifs obtenus, à eux seuls, doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Toutefois, nous avons la ferme conviction que cette lacune est largement compensée par la très grande richesse du matériel qualitatif que nous avons recueilli. En effet, les propos que nous avons recueillis dans le cadre de nos entrevues viennent souvent confirmer les résultats quantitatifs obtenus. Cette confirmation est d'autant plus forte qu'elle nous est venue de personnes provenant d'horizons différents : personnes intégrées en logement; personnel éducateur; personnes-pivots; parents (méthode de la triangulation des données).

Il s'agit sans doute là d'ailleurs d'une des grandes forces de cette recherche que d'avoir recueilli, sous plusieurs aspects du projet de logement à soutien gradué, le point de vue de personnes provenant d'horizons différents et dont les propos ont très souvent convergé vers les mêmes constats. Aussi, s'il persiste sans doute ici et là quelques zones de plus grande incertitude, il ne fait aucun doute que, en ce qui a trait aux grandes conclusions qui se dégagent de cette recherche, nos résultats sont appuyés par une preuve très solide et que ceux-ci sont d'une grande fiabilité.

Enfin, il est important de rappeler que notre recherche a porté sur les premières personnes à être intégrées au projet de logement à soutien gradué. Dans les entrevues que nous avons menées, on nous a rapporté à quelques reprises que le CRDI Normand-Laramée avait « commencé avec les plus faciles ». De plus, tous les participants à l'étude bénéficiaient d'une subvention au loyer, ce qui, comme nous le verrons, n'a pas été le cas pour toutes les personnes intégrées au projet. Aussi, si nous ne doutons pas de la fiabilité des résultats présentés dans les pages qui suivent, nous ne pouvons prétendre, par ailleurs, que ceux-ci peuvent être généralisés aux 23 autres personnes intégrées au projet de logement à soutien gradué, mais qui n'ont pas fait partie de la recherche.

### 3. Résultats de la recherche

#### 3.1 Quelques données en vrac

##### 3.1.1 *Le profil des personnes intégrées au logement à soutien gradué*

Au 1<sup>er</sup> avril 2006, 37 personnes avaient été intégrées en logement depuis le début des opérations du projet de logement à soutien gradué (janvier 2003)<sup>9</sup>, soit un peu plus de la moitié de ce qui était prévu au départ (70 personnes au cours des trois premières années). Le quart d'entre elles ont été intégrées au cours de la première année, le tiers au cours de la deuxième année et un peu plus de 40 % au cours de la troisième année. On peut donc constater une progression dans le rythme d'intégration des personnes au logement à soutien gradué (LSG).

Avant de présenter les premiers résultats, il peut être utile de dresser le profil des personnes qui ont été intégrées au projet de logement à soutien gradué.

D'abord, on constate que les hommes et les femmes sont partagés à peu près également, 49 % étant des hommes et 51 % étant des femmes (18 contre 19). Par ailleurs, comme l'indique le tableau 2, la très grande majorité des personnes ont une déficience intellectuelle légère. En effet, seulement deux d'entre elles ont une déficience moyenne, et deux autres ont une déficience qualifiée « de légère à moyenne »<sup>10</sup>. Mais, selon plusieurs des intervenantes à qui nous avons parlé, il est souvent difficile de « trancher au couteau », et l'on constate que, dans certaines sphères d'activité, une personne peut apparaître avoir une déficience moyenne, tandis que, dans d'autres, elle apparaît avoir une déficience légère. Enfin, deux personnes ont le syndrome d'Asperger sans déficience intellectuelle.

**Tableau 2 : Type de déficience des personnes intégrées au LSG**

Type de déficience	Nombre	Pourcentage
Déficience intellectuelle légère	31	83,8 %
Déficience intellectuelle légère à moyenne	2	5,4 %
Déficience intellectuelle moyenne	2	5,4 %
Syndrome d'Asperger (sans DI)	2	5,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100 %</b>

<sup>9</sup> Il s'agit en fait de 38 personnes, mais l'une d'elle n'y était plus en avril 2006 pour cause de déménagement dans une autre ville.

<sup>10</sup> Sauf pour les deux personnes atteintes du syndrome d'Asperger, les diagnostics qui nous ont été fournis par le CRDI Normand-Laramée étaient très peu précis, se limitant le plus souvent à « déficience intellectuelle ». Nous avons donc demandé à l'éducateur ou à l'éducatrice de chaque personne, qui la connaissait habituellement depuis longtemps, de préciser la sévérité de la déficience. Il ne s'agit donc pas ici de diagnostics officiels, mais plutôt d'indications sur la sévérité de la déficience.

Par ailleurs, en plus de leur déficience intellectuelle, quelques personnes ont également une problématique associée : trouble du comportement associé; trouble obsessionnel/compulsif; trouble de la parole et du langage.

Comme l'indique le tableau 3, on constate que 65 % des personnes intégrées en logement ont moins de 35 ans. En fait, on constate que ce sont les personnes ayant entre 25 et 34 ans qui constituent la majorité des personnes intégrées au logement à soutien gradué.

**Tableau 3 : Âge des personnes intégrées au LSG<sup>11</sup>**

<b>Strate d'âge</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Moins de 25 ans	4	10,8 %
25-29 ans	11	29,7 %
30-34 ans	9	24,3 %
35-39 ans	5	13,5 %
40-44 ans	5	13,5 %
45-49 ans	2	5,4 %
50 ans et plus	1	2,7 %
<b>T O T A L</b>	<b>37</b>	<b>99,9 %</b>

Enfin, il est intéressant d'examiner dans quel milieu de vie vivaient les personnes avant leur intégration au projet de logement à soutien gradué. À cet égard, le tableau 4 nous révèle que 35 % des personnes vivaient en ressource de type familial (RTF) ou en ressource intermédiaire (RI), qu'un pourcentage équivalent de personnes vivaient dans leur famille naturelle et que 22 % vivaient déjà en appartement, dont une personne en « appartement de transition » avec supervision.

**Tableau 4 : Milieu de vie des personnes avant leur intégration au LSG**

<b>Type de milieu de vie</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Ressource de type familial (RTF)	11	29,7 %
Ressource intermédiaire	2	5,4 %
Famille naturelle	13	35,1 %
Appartement	8	21,6 %
Chambre et pension	1	2,7 %
Rue	2	5,4 %
<b>T O T A L</b>	<b>37</b>	<b>99,9 %</b>

### *3.1.2 Quelques autres données utiles*

Nous présentons ici, d'entrée de jeu, quelques autres données quantitatives qui nous apparaissent intéressantes, mais sur lesquelles nous reviendrons plus loin dans notre analyse.

<sup>11</sup> L'âge indiqué est celui au moment de l'entrée en logement, donc il y a plus de quatre ans pour certaines personnes.

D'abord, sur les 37 personnes intégrées au logement à soutien gradué, on constate que près de la moitié d'entre elles habite un logement situé sur le territoire du Marigot<sup>12</sup>. Près du quart habite par ailleurs sur le territoire du Ruisseau-Papineau, tandis que l'autre quart se partage entre les territoires de Ste-Rose et des Mille-Îles.

**Tableau 5 : Territoire où habitent les personnes intégrées au LSG**

<b>Territoire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Marigot	18	48,6 %
Ruisseau-Papineau	9	24,3 %
Ste-Rose	4	10,8 %
Mille-Îles	6	16,2 %
<b>T O T A L</b>	<b>37</b>	<b>99,9 %</b>

Par ailleurs, la grande majorité des personnes ont été intégrées dans des logements disponibles sur le marché locatif privé, soit plus de 80 % d'entre elles. En effet, seulement deux personnes ont été intégrées dans un HLM et quatre dans un OSBL d'habitation. Aucune personne n'a été intégrée dans une coopérative d'habitation.

**Tableau 6 : Type de logement habité par les personnes intégrées au LSG**

<b>Type de logement</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Logement sur le marché locatif privé	30	81,1 %
Habitation à loyer modique (HLM)	2	5,4 %
OSBL d'habitation	4	10,8 %
Chambre et pension	1	2,7 %
<b>T O T A L</b>	<b>37</b>	<b>100 %</b>

Enfin, au chapitre des différentes formes de soutien dont bénéficient ou ont bénéficié les personnes intégrées au logement à soutien gradué, on constate que, si la très grande majorité des personnes bénéficient ou ont bénéficié des services d'un éducateur-entraîneur (92 % d'entre elles), ce sont seulement 20 personnes qui ont ou ont eu les services d'une personne-pivot (54 %). Par ailleurs, on constate que seulement cinq personnes (soit 13,5 % d'entre elles) reçoivent ou ont reçu des services du CSSS dans le cadre du programme de soutien à domicile. Enfin, ce sont seulement 20 personnes (54 %) qui bénéficient d'une subvention au loyer. Pour 17 d'entre elles, cette subvention est versée par le CRDI Normand-Laramée, tandis que deux personnes bénéficient de la subvention en HLM et une troisième bénéficie du Programme de supplément au loyer sur le marché locatif privé.

<sup>12</sup> La desserte des services du CRDI Normand-Laramée est organisée en fonction de quatre territoires de services.

**Tableau 7 : Nombre de personnes et leur pourcentage ayant reçu différents types de soutien**

Territoire	Nombre	Pourcentage
Services de l'éducateur-entraîneur	34	92 %
Services de la personne-pivot	20	54 %
Services de soutien à domicile	5	13 %
Subvention au loyer	20	54 %

Nous reviendrons plus loin sur les raisons qui expliquent ces résultats ainsi que sur les enjeux qu'ils soulèvent.

Enfin, il peut être utile de livrer ici de l'information plus précise sur les 17 personnes qui constituent notre population à l'étude. On constatera que, à quelques exceptions près, les caractéristiques de celles-ci sont semblables à celles des 37 personnes intégrées au logement à soutien gradué depuis le début du projet. Le tableau suivant fait état de ces caractéristiques :

**Tableau 8 : Caractéristiques de la population à l'étude**

Sexe	7 hommes et 10 femmes;
Type de déficience	14 ont une déficience légère (82 %); 2 ont une déficience de légère à moyenne; et 1 a une déficience moyenne.
Âge	11 ont moins de 35 ans (65 %); 5 ont entre 35 et 44 ans (29 %); et 1 a plus de 50 ans.
Milieu de vie avant l'intégration en logement	7 vivaient en RTF et 1 en RI (47 %); 5 vivaient dans leur famille naturelle (29 %); 4 vivaient déjà en logement (24 %).
Type de logement habité	12 habitent un logement sur le marché locatif privé (70 %); 1 habite un HLM (6 %); 4 habitent un OSBL d'habitation (22 %).

## 3.2 Vivre en logement

### 3.2.1 Se débrouiller en logement

Comme nous l'avons abordé dans le chapitre traitant de la méthodologie, les données nous permettant d'évaluer dans quelle mesure les personnes se débrouillent en logement sur le plan des AVD et des AVQ sont issues, en partie, de l'outil de mesure des habitudes de vie (MHAVIE) de Fougeyrollas et *al.* (1998). Avec cet outil, les personnes sont cotées, pour chacune des habitudes de vie, sur une échelle de 0 à 9, 0 étant « habitude de vie non réalisée » et 9 étant « habitude de vie réalisée sans difficulté et sans aide ». Le



tableau 9 nous indique, pour chacune des 24 habitudes de vie que nous avons évaluées, le nombre de personnes et leur pourcentage qui, après 18 mois en logement, étaient capables de réaliser l'habitude de vie en question sans difficulté et sans aide (cote 9).

**Tableau 9 : Nombre de personnes et leur pourcentage ayant obtenu la cote 9 après 18 mois en logement pour chacune des habitudes de vie (N = 13)**

Habitude de vie	nombre	%
Planifier l'achat de ses aliments (liste d'épicerie)	7	54 %
Choisir les aliments appropriés pour ses repas	7	54 %
Préparer un repas complet (plusieurs services incluant suivre une recette)	2	15 %
Vérifier les aliments périmés	7	54 %
Gérer les imprévus	5	38 %
Recevoir et comprendre des informations orales à la maison ou dans la communauté	7	54 %
Recevoir et comprendre des informations écrites (instructions écrites, publicité, panneaux de signalisation, et respecter les pictogrammes d'avertissement sur les produits)	1	8 %
Nettoyer les meubles (épousseter, laver, ...)	6	46 %
Faire le lavage (incluant suivre les instructions pour la lessive)	11	85 %
Faire des réparations mineures (fusibles, changer une ampoule, ...)	4	31 %
Planifier son budget (répartition des dépenses et des économies)	1	8 %
Respecter son budget (paiement des comptes, loyer, économies, ne pas se mettre en situation de risque)	4	31 %
Respecter les droits d'autrui	11	85 %
Respecter les biens d'autrui	11	85 %
Assumer ses responsabilités personnelles (se prendre en charge, assurer son bien-être et sa sécurité)	7	54 %
Avoir des relations sexuelles consenties	7	54 %
Maintenir des relations affectives avec son conjoint	4	44 % <sup>13</sup>
Maintenir des liens amicaux	5	38 %
Réaliser ses transactions bancaires à une institution financière	6	46 %
Réaliser ses transactions bancaires au guichet automatique	5	38 %
Utiliser les différents services dispensés par une clinique médicale, un centre hospitalier ou de réadaptation	6	46 %
Utiliser les services de son CLSC	5	42 % <sup>14</sup>
Faire des achats (choix de la marchandise, mode de paiement, achats par téléphone, etc.)	7	54 %
Utiliser les commerces de son milieu (supermarché, centre commercial, dépanneur, nettoyeur, etc.)	11	85 %

<sup>13</sup> Le pourcentage tient compte des personnes pour lesquelles cette habitude de vie ne s'applique pas.

<sup>14</sup> Le pourcentage tient compte des personnes pour lesquelles cette habitude de vie ne s'applique pas.

Le tableau 9 nous permet d'abord de constater que, pour quatre habitudes de vie, la grande majorité des personnes peut les réaliser sans difficulté et sans aide (11 personnes sur 13, soit 85 % d'entre elles). Il s'agit de :

- faire la lessive;
- respecter les droits d'autrui;
- respecter les biens d'autrui;
- et utiliser les commerces de son milieu.

À l'inverse, on constate qu'un certain nombre d'habitudes de vie semble causer plus de difficultés pour les personnes en logement, et pour lesquelles peu y parviennent sans difficulté et sans aide. Il s'agit des habitudes de vie suivantes :

- préparer un repas complet (seulement 2 personnes);
- gérer les imprévus (5 personnes);
- recevoir et comprendre des informations écrites (1 personne);
- faire des réparations mineures (4 personnes);
- planifier son budget (1 personne);
- respecter son budget (4 personnes);
- maintenir des liens amicaux (5 personnes);
- et réaliser ses transactions bancaires au guichet automatique (5 personnes).

Pour les autres habitudes de vie évaluées, on constate que ce sont environ la moitié des personnes qui les réalisent sans difficulté et sans aide.

À partir de ces données, nous pouvons déjà conclure que, pour un grand nombre d'habitudes de vie, plusieurs personnes éprouvent des difficultés. Ces résultats doivent toutefois être nuancés à deux égards. D'une part, chacune des habitudes de vie évaluée n'a pas la même importance dans le fait de vivre et de se maintenir en logement. Par exemple, avoir de la difficulté à changer un fusible ou à réaliser ses transactions bancaires à un guichet automatique n'a pas la même importance que d'avoir de la difficulté à gérer les imprévus ou à respecter son budget. D'autre part, ces résultats doivent être nuancés du fait que, pour certaines habitudes de vie, des personnes peuvent avoir obtenu une cote faible non pas parce qu'elles étaient incapables de les réaliser, mais bien parce qu'elles ne voulaient pas les réaliser. Les entrevues que nous avons réalisées avec les personnes en logement et avec les éducateurs et les éducatrices ont mis en évidence que c'était notamment le cas en ce qui a trait à la préparation des repas, alors que certaines personnes ne démontraient aucun intérêt pour se faire des repas complets et préféraient le « vite fait », voire le restaurant. On constate la même chose en ce qui a trait à l'entretien de l'appartement, alors que plusieurs personnes n'ont aucun intérêt pour le ménage et ne sont pas du tout incommodées dans le fait de vivre dans un logement en

désordre. Cela n'est sans doute pas un problème en soi, jusqu'au moment toutefois où il devient un problème d'insalubrité, comme nous l'avons par ailleurs constaté à quelques reprises.

**DES GAINS APRES LES 18 PREMIERS MOIS EN LOGEMENT**

En dépit des nuances que nous venons d'apporter, il n'en demeure pas moins que la grande majorité voire la totalité des personnes qui ont été intégrées en logement n'ont pas toutes les habiletés requises pour se débrouiller de façon totalement autonome en logement. Toutefois, lorsque l'on examine les données relatives aux personnes qui sont en logement depuis plus de 18 mois, celles-ci semblent indiquer des gains sur le plan de la réalisation de certaines habitudes de vie.

Le tableau 10 illustre les gains qui semblent avoir été réalisés après 24 mois ou plus en logement. La première colonne du tableau indique, pour l'habitude de vie en question, le nombre de personnes ayant obtenu la cote 9 après 18 mois en logement (donnée du tableau 9). La deuxième colonne indique le nombre de personnes ayant obtenu la cote 9 après 24 mois ou plus en logement.

**Tableau 10 : Nombre de personnes ayant obtenu la cote 9 après 18 mois, puis après 24 mois ou plus en logement pour certaines habitudes de vie (N = 7)**

Habitude de vie	% après 18 mois	% après 24 mois ou plus <sup>15</sup>
Choisir les aliments appropriés pour ses repas	7/13 (54 %)	5/7 (71 %)
Préparer un repas complet	2/13 (15 %)	3/7 (43 %)
Gérer les imprévus	5/13 (38 %)	5/7 (71 %)
Recevoir et comprendre des informations orales à la maison ou dans la communauté	7/13 (54 %)	5/7 (71 %)
Faire des réparations mineures (fusibles, changer une ampoule, ...)	4/13 (31 %)	3/7 (43 %)
Respecter son budget (paiement des comptes, loyer, économies, ne pas se mettre en situation de risque)	4/13 (31 %)	3/7 (43 %)
Assumer ses responsabilités personnelles (se prendre en charge, assurer son bien-être et sa sécurité)	7/13 (54 %)	5/7 (71 %)
Avoir des relations sexuelles consenties	7/13 (54 %)	5/7 (71 %)
Réaliser ses transactions bancaires à une institution financière	6/13 (46 %)	5/7 (71 %)

<sup>15</sup> Selon les personnes, ces données ont été recueillies à 24 mois, 27 mois, 30 mois ou 36 mois.

Ainsi, alors que seulement 7 personnes sur 13 personnes pouvaient choisir les aliments appropriés pour leur repas sans difficulté et sans aide après 18 mois en logement (54 %), elles sont 5 sur 7 à pouvoir le faire après 24 mois ou plus (71 %). De même, en ce qui a trait à la capacité de préparer un repas complet, alors que le pourcentage de personnes capables de le faire sans difficulté et sans aide passe de 15 % à 43 %, et ainsi de suite.

Ces données doivent bien sûr être interprétées avec prudence vu le nombre restreint de personnes pour qui nous avons des données dépassant 18 mois en logement (7 personnes seulement). Toutefois, les données qualitatives que nous avons recueillies tendent à confirmer ces gains. Ceux-ci semblent également être confirmés lorsque l'on examine les cotes moyennes obtenues par chacune des personnes pour l'ensemble des 24 habitudes de vie évaluées. Le tableau 11 indique les cotes moyennes obtenues par les personnes après 18 mois en logement, puis après 24 mois ou plus.

**Tableau 11 : Cotes moyennes obtenues par les personnes en logement, pour les 24 habitudes de vie, après 18 mois et après 24 mois ou plus**

Répondant	Après 18 mois (N = 13)	Après 24 mois ou plus (N = 7)
1	5,9	6,9
2	-	3,8
3	5,8	7,0
4	5,7	6,3
5	6,9	6,9
6	7,5	7,8
7	5,6	-
8	5,5	-
9	6,3	-
10	5,9	-
11	7,1	6,7
12	6,5	-
13	6,7	-
14	4,7	-

Ainsi, on constate que quatre des six personnes pour qui nous avons des données comparatives pour les deux périodes ont vu leur cote moyenne augmenter (répondants no 1, 3, 4 et 6). Par ailleurs, le tableau 12 nous indique qu'un peu plus de la moitié des personnes ont obtenu une cote moyenne inférieure à 6 après 18 mois en logement (7 personnes sur 13), alors qu'une seule personne a obtenu une telle cote moyenne après 24 mois ou plus. Inversement, 6 personnes sur 7 (86 % d'entre elles) ont obtenu une cote d'au moins 6 après 24 mois ou plus, alors qu'elles n'étaient que 6 sur 13 (46 %) à avoir obtenu une telle cote moyenne après seulement 18 mois en logement.

**Tableau 12 : Nombre de personnes ayant obtenu différentes cotes, après 18 mois et après 24 mois ou plus en logement**

Cote moyenne obtenue	Après 18 mois (N = 13)	Après 24 mois ou plus (N = 7)
7 et plus	2	2
De 6 et 6,9	4	4
De 5 à 5,9	6	0
Moins de 5	1	1

En somme, s'il est certain que, même après 18 mois en logement, plusieurs personnes éprouvent des difficultés sur le plan de la réalisation des habitudes de vie, il apparaît assez clairement que des gains parfois importants sont encore réalisés après 18 mois en logement. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette question un peu plus loin.

#### AU-DELA DES DONNEES QUANTITATIVES

Nous avons vu précédemment qu'il ne nous a pas été possible de comparer les résultats obtenus par les personnes avant leur entrée en logement et après. Toutefois, au-delà des données quantitatives, les entrevues que nous avons réalisées, que ce soit auprès des personnes en logement, des différents intervenants ou des parents, constituent un matériel extrêmement riche, et nous apprennent beaucoup sur le cheminement des personnes en logement et sur leur réalité quotidienne.

Ainsi, même s'il apparaît évident que la majorité des personnes éprouvent, à des degrés divers, un certain nombre de difficultés sur le plan des AVD et des AVQ, les propos que nous avons entendus dans le cadre des entrevues nous ont permis de constater que, malgré ces difficultés, plusieurs personnes ont développé beaucoup d'habiletés et pris beaucoup d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne. Les extraits suivants illustrent ces propos :

Je me débrouille mieux dans mes tâches ménagères parce que, avant, bien je faisais le minimum [...] puis là, bien je peux faire plus d'affaires, tu sais. Je peux faire le ménage au complet, c'est sûr. Je peux faire plein d'affaires (Élise<sup>16</sup>).

Comme la bouffe, je ne faisais pas ça. C'était mes parents [...] Je ne vais pas me faire un rôti de bœuf, là. Je peux faire cuire du poulet, du steak, tu sais, je peux faire un pâté chinois [...] Un compte arrive, aller le porter (Mathieu).

Ce type de propos est d'ailleurs souvent corroboré par le personnel éducatif du CRDI. Parlant de Denise, cet éducateur-entraîneur raconte : « Elle s'est appropriée son

<sup>16</sup> Tous les noms indiqués sont ici des noms fictifs.

appartement de façon très rapide. Elle s'est organisée, puis elle a cette capacité-là de pouvoir s'organiser, puis de pouvoir gérer son temps, comme elle le désire » (Éduc1).

Au niveau des habiletés domestiques, « Carole a gagné de la confiance en elle parce qu'elle a toujours vécu aux dépens des autres » (FG éducatif).

Effectivement, pour certains provenant de leur famille naturelle, il semble que les parents ne les laissent tout simplement pas faire, font tout à leur place, ne leur font pas confiance : « Chez nous, je ne pouvais rien faire [...] Je faisais de quoi : Ah ! Tu vas gaspiller ! [...] Là, je me débrouille » (Chantal).

Les parents de Chantal corroborent d'ailleurs ses dires : « Elle apprend plus qu'avec nous-autres parce que nous-autres, on la laissait pas...on était toujours en avant [...] Elle se fait plus confiance depuis qu'elle est en appartement » (FG parents).

Ses parents se disent même étonnés de la voir réussir en appartement, et leurs propos traduisent un manque de confiance que l'on trouve parfois chez les parents à l'égard des capacités de leur fils ou de leur fille :

Il me semble qu'elle ne pouvait pas vivre seule [...] On ne pensait pas que ça allait aller si bien que ça. Chez nous, elle ne restait pas toute seule. Il fallait tout le temps qu'il y ait quelqu'un avec. Elle s'ennuyait, puis elle avait peur [...] Mais dans son appartement, elle est toute seule [...] Ça a été surprenant (FG parents).

### **VIVRE EN LOGEMENT : UNE SOURCE DE FIERTÉ**

Les données à notre disposition ne laissent donc aucun doute quant aux apprentissages qui ont été réalisés, même à des degrés divers, par les personnes en logement. D'ailleurs, la capacité de réaliser les différentes habitudes de vie nécessaires pour vivre en logement, le fait d'être capable de se débrouiller, de faire les choses « tout seul » est souvent source de fierté pour les personnes, comme en témoignent avec éloquence ces extraits :

Je prépare le souper, elle laisse faire (l'éducatrice). Hier, elle n'a rien fait. C'est moi qui a fait tout seul [...] Pour aller faire l'épicerie, je suis capable toute seule (Marjolaine).

C'est moi qui se débrouille dans tout. C'est moi qui suis bon. Moi, je suis bon pour faire tout. Tout le monde m'a dit que j'étais bon (Patrick).

Un éducateur-entraîneur confirme ce sentiment de fierté qu'il perçoit chez Steve :

Il se fait à manger, il sort ses poubelles. Ça a l'air minimal pour nous, mais pour lui, c'est une chose qu'il ne faisait pas [...] Puis il est content de lui pour ça, puis jamais il ne voudrait retourner à des repas tous faits par les autres (Éduc3).

Dans ce sentiment de fierté, il y a aussi le fait de sentir que l'on peut vivre comme tout le monde, comme « les personnes autonomes », nous dit Chantal qui, lorsqu'elle a décidé de partir en logement s'est dit : « Tiens, je vais être capable de faire pareil comme mes frères » (Chantal).

Pour certains, il y a aussi, dans le fait de vivre en logement, le fait que l'on veut prouver aux autres que l'on en est capable :

Mon père m'a dit : Tu n'arriveras pas en appartement. Là, mon père est passé. Il a dit : Hein, tu arrives ! C'est un défi que je lance à mon père (Chantal).

Mon père, il ne croyait pas que je serais capable de vivre en appartement [...] s'il viendrait me voir chez nous, il verrait que sa fille a changé [...] il verrait que sa fille, elle n'est pas un enfant de cinq ans (Lucie).

Au-delà de prouver à son père qu'elle est capable de vivre en logement, pour Lucie, ce sentiment de fierté s'inscrit encore plus largement dans un besoin de démontrer que les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent vivre comme tout le monde : « Je veux montrer au monde entier que, même si on a un handicap intellectuel, on est capable de faire comme une personne normale, comme tout le monde. On n'est pas différent des autres. On est une personne à part entière comme tout le monde » (Lucie).

Pour marquer cette fierté, lorsqu'on demande à Chantal ce qu'elle trouve le plus intéressant dans le fait de vivre en logement, elle répond : « Me lever la matin. » Cela peut paraître anodin mais, pour elle, c'est nouveau, elle était habituée depuis 40 ans de se faire réveiller par sa mère, elle ne l'avait jamais expérimenté avant. Elle doit mettre son réveil, elle a la responsabilité de s'assurer de se lever à l'heure le lendemain matin et elle en est fière.

Ce sentiment de fierté, nous l'avons trouvé chez beaucoup de personnes. De toute évidence, vivre en logement, se débrouiller et « vivre comme tout le monde » constitue une expérience qui est très valorisante pour plusieurs personnes.

### **MAIS AUSSI DES DIFFICULTES CERTAINES**

Les entrevues que nous avons réalisées nous aident également, au-delà des données quantitatives, à illustrer les difficultés que peuvent vivre les personnes en logement. L'exemple qui suit est parlant pour saisir, par exemple, la difficulté que peut représenter de faire son épicerie pour une personne ayant une déficience intellectuelle :

Bien des fois, bien ça m'arrive encore un petit peu là, c'est juste parce que, des fois, on achète genre des chips puis de la liqueur, puis ça c'est toujours taxable. Je ne sais jamais si c'est 7 % ou 14 %, puis là-bas, je compte toujours 7 % puis des fois c'est plus [...] J'essaie vraiment de calculer là, des fois même j'amène ma calculatrice (Élise).

Si cette difficulté peut résider dans le fait d'avoir de la difficulté à compter, elle peut aussi résider dans le stress occasionné par une activité que l'on n'est pas habitué de faire, comme l'exprime ici l'un des éducateurs-entraîneurs interrogé :

Faire l'épicerie, ça devenait stressant pour Denise parce qu'il y avait beaucoup de monde là, puis que ça roulait vite. Puis là, avec le panier, il fallait qu'elle choisisse les aliments, qu'elle les mette dans le panier, qu'elle le mette sur sa calculatrice. C'était beaucoup de choses en même temps qu'elle n'avait jamais faites [...] Avec le temps, il y a eu une bonne amélioration (Éduc1).

De fait, plusieurs personnes ont exprimé les difficultés qu'elles ont vécues dans différentes sphères d'activité, mais, surtout, au début, après quoi, elles ont pu faire les apprentissages nécessaires et se débrouiller :

Les choses que je ne faisais pas à la maison (chez ses parents) comme le lavage, le ménage, la vaisselle, les trucs comme ça, ça a rentré comme paf ! Je suis rentré comme dans un mur de brique. Il fallait que je le fasse, je n'avais pas le choix [...] Il y a des affaires que je n'avais pas songé [...] Ça m'a forcé à prendre plus d'autonomie sur moi-même, ça c'est sûr. (Kevin).

Bien, ça été dur un peu parce qu'on dirait que ton cerveau veut tout lâcher, il faut qu'il apprenne tout, c'est pas évident [...] il faut que tu t'habitues à dormir aussi (Mathieu).

Au-delà de faire les apprentissages liés aux AVD et aux AVQ, les premiers jours dans leur nouvelle vie en logement a constitué, pour certains, une source d'insécurité devant l'incertitude liée à cette nouvelle aventure. Voici ce que raconte Stéphanie à propos du moment où elle a pris possession de son bail :

J'étais nerveuse. C'était le moment le plus dur. Juste pour me dire : madame Stéphanie, c'est votre bail, c'est votre logement. J'ai dit : merci. Mais quand je suis arrivé pour appeler ma mère, on pourrait dire que le crocodile c'était moi parce que mes larmes ont sorti, j'étais trop émue (Stéphanie).

Les éducateurs-entraîneurs nous ont aussi parlé de cette étape difficile des premiers jours qu'ils ont constaté chez plusieurs personnes tout juste intégrées en logement (Éduc1; Éduc2; Éduc3). L'un deux raconte :

Ça ne paraît pas, mais c'est beaucoup de stress dans les débuts [...] Ils changent complètement de lieu, il y a un éducateur-entraîneur, des éducatrices de référence, la personne-pivot, il y a du monde là, puis c'est tout apprendre ça en même temps. C'est beaucoup [...] Il y en a, ça les insécurise. Tu vois qu'ils ont peur. Ils n'ont pas le téléphone dans les débuts, tu montes quelque chose avec les voisins, s'il peut appeler chez vous [...] Ils appellent souvent la personne-pivot (Éduc1).



Si, à l'évidence, les personnes doivent, à ce moment particulier, pouvoir compter sur le soutien requis, nous avons aussi vu que la grande majorité des personnes éprouve, même après 18 mois, des difficultés dans différentes sphères d'activité qui peuvent nécessiter un soutien constant, un accompagnement ponctuel, voire hebdomadaire. Les deux exemples qui suivent illustrent ces propos :

Les repas, des fois j'ai de la misère [...] Mais je vais me débrouiller, je ne vais pas me laisser mourir [...] Si je ne suis pas capable de l'apprendre, je vais demander à ma mère [...] comme la sauce à spaghetti, ça, j'ai de la misère. J'avais peur de manquer mon coup. Maman est venue m'aider à la faire (Chantal).

Il y a Isabelle, puis il y a Amélie. Puis là, mardi, j'ai fait mes commissions avec elle. J'ai été au Métro. C'est Amélie qui a poussé le carrosse. C'est Amélie qui a marqué combien ça coûte le manger. Moi, quand je veux avoir ça, je mets ça dans le panier (Denise).

Il est par ailleurs intéressant de noter que toutes les personnes ne rencontrent pas nécessairement les mêmes difficultés dans les mêmes sphères d'activité. Ainsi, par exemple, certains se débrouillent plutôt bien au niveau des repas (Patrick, Chantal, Lucie), alors que d'autres éprouvent plus de difficultés à ce chapitre (Marjolaine, Carole, Élise, Mathieu, Mélanie). Pour d'autres, c'est l'entretien de l'appartement qui constituera une difficulté plus importante (Karine, Kevin, Patrick, Lucie) tandis que d'autres réaliseront cette tâche sans difficulté (Denise, Mathieu, Chantal, Mélanie).

### **LA GESTION DE SON BUDGET**

Si les personnes montrent un degré d'habiletés différent selon les sphères d'activité, il en est une toutefois où la difficulté est généralisée. En effet, comme l'ont démontré les données quantitatives, l'une des plus grandes difficultés vécues par la presque totalité des personnes en logement a trait à la gestion de leur budget, une sphère d'activité pour laquelle le soutien, tout en étant plus ou moins intensif selon les personnes, doit néanmoins être constant. L'exemple suivant illustre la difficulté que peut représenter la gestion de son budget pour une personne ayant une déficience intellectuelle :

Moi, c'est moitié maison puis moitié s'en va à la banque [...] Je me trouve à payer la maison, mon épicerie, mes légumes, ma pharmacie. Il y a juste ces quatre choses-là que je paye ici, puis le reste s'en va à la banque comme le loyer, le téléphone, l'électricité puis les assurances [...] C'est Isabelle qui m'aide [...] j'en viens à bout quand je ne compte pas des gros montants en même temps [...]. Mais calculer des grandes affaires longues de même là... (Denise).

La difficulté vient aussi parfois du fait que l'on ne connaît pas vraiment la valeur de l'argent. Par exemple, Denise qui ne sait pas le montant de son chèque mensuel, ou même le prix de son loyer, et qui s'en remet totalement à son éducatrice à cet égard : « C'est

Isabelle qui s'occupe de ça, je lui laisse ça à elle [...] Isabelle, elle sait c'est combien » (Denise).

Pour plusieurs, cette difficulté ne se limite pas à la capacité de planifier son budget, ou encore de savoir ou non compter, mais aussi, comme nous l'avons vu, de respecter son budget. Parce qu'on ne connaît pas la valeur de l'argent ou à cause de difficultés à anticiper, plusieurs n'arrivent pas, sans support voire sans contrôle par une tierce personne, à respecter leur budget, ce qui peut parfois les placer dans des situations difficiles. C'est notamment le cas de Patrick qui, avant que son père exerce un contrôle strict sur son budget, s'est souvent retrouvé sans le sous et avec des dettes importantes (FG éduc; Patrick). C'est aussi le cas de Karine et de Carole qui, à certains moments, ont dépensé tout leur argent, pour qui on a même dû aller jusqu'à instaurer la curatelle (FG éduc; Éduc1).

### **LA VIE EN COUPLE OU EN COLOCATION**

Chez les personnes que nous avons suivies dans le cadre de cette évaluation, cinq d'entre elles vivaient en couple ou en colocation. Ce mode de vie peut être un moyen intéressant de permettre à des personnes qui auraient de la difficulté à vivre seules en logement de le faire. En effet, en fonction des habiletés de chacune des deux personnes, un partage des tâches intéressant peut se faire, comme l'illustre l'exemple suivant :

Sur le plan de l'argent, « il a un peu plus de misère que moi [...] Lui, il est meilleur que moi dans la bouffe », mais « il sait pas très très lire [...] je me débrouille un petit peu mieux à ce niveau-là. Quand il reçoit des lettres bien, vu qu'il ne sait pas tellement lire, je lui lis ses lettres [...] Au moins, on peut se compléter (Élise).

Pour certains, le partage des tâches est vraiment bien défini et organisé de façon très stricte dans la maison : « La nourriture, c'est moi. Lui, il fait le ménage, moi le lavage [...] C'est moi qui prépare le souper, c'est moi qui lave la vaisselle [...] le budget, il le fait. Sylvain fait des enveloppes pour l'argent. Lui, il est capable » (Marjolaine).

Si cette solution peut être intéressante, elle peut toutefois aussi constituer un frein au développement des habiletés domestiques, et plus largement à l'empowerment de la personne. Par exemple, « pour la cuisine, elle aime cuisiner [...] pour le reste, elle se fie à son chum », nous dit un éducateur-entraîneur. Et si, « actuellement, les deux se complètent bien dans leur rôle et leurs compétences, on se demande bien ce qu'il adviendrait si le couple devait se séparer » (Éduc3).

L'exemple de Denise et de Carole qui, jusqu'à récemment, vivaient en colocation, est encore plus révélateur des dangers qui peuvent guetter les couples ou les colocataires : « Vu que je n'étais pas capable, elle a dit : laisse faire, moi je vais m'occuper de ça le manger, la bouffe ». Puis, « elle faisait mon lit tous les matins, elle lavait mon linge, elle faisait mon ménage [...] le ménage, ça me tentait, mais elle a dit : j'aime mieux le faire » (Carole).

Dans cet exemple, si Carole, en faisant le saut en appartement, s'est clairement libérée de l'emprise parentale, elle n'a toutefois pas appris à se débrouiller sur le plan des AVD et des AVQ, sa colocataire faisant tout à sa place. Plus fondamentalement, et cela nous été confirmé par son éducatrice, sa colocataire exerçait un parfait contrôle sur tout ce qui concernait la maisonnée, ne laissant aucune place à Carole, au point où, clairement, Carole ne vivait pas chez elle, mais chez sa colocataire, ce qui constitue, de toute évidence, un frein à l'empowerment. L'extrait suivant témoigne de façon éloquente que la colocataire peut en venir, dans les faits, à remplacer l'autorité parentale. Carole nous explique pourquoi, après deux ans, elle a décidé de déménager pour aller vivre seule :

J'en avais assez là ! Elle était...comment je dirais ça... elle disait toujours quoi faire, elle critiquait tout le temps tout ce que je faisais [...] elle critiquait tout le temps, tout le temps, elle n'était jamais contente. Une fois elle arrive : Ah ! elle n'a pas fait la vaisselle [...] Coucher de bonne heure. Elle disait tout le temps ça : il faut se coucher de bonne heure [...] Quand je voulais aller dans le frigidaire : « Ah ! tasses-toi, c'est moi qui y va » (Carole).

En somme, sans doute y a-t-il des avantages à vivre à deux et à procéder à un partage des tâches en fonction des compétences de chacun. Dans certains cas, comme dans celui de Marjolaine par exemple, il est même possible qu'il s'agisse là d'une condition pour qu'une personne puisse accéder au logement. Toutefois, cela n'est pas sans risque sur le plan de l'empowerment de la personne, et une telle pratique ne devrait pas être un encouragement à ce que l'une des deux personnes se fie totalement sur l'autre et ne réalise aucun apprentissage.

## **CONCLUSION**

De l'ensemble des données à notre disposition, il se dégage d'abord que, après 18 mois en logement, plusieurs personnes éprouvent des difficultés dans la réalisation de certaines habitudes de vie. Pour certaines habitudes de vie, elles sont vécues par presque toutes les personnes qui ont été intégrées en logement et concernent la préparation des repas, la capacité à recevoir et à comprendre des informations écrites, et surtout la gestion du budget. À l'inverse, presque toutes n'éprouvent aucune difficulté à faire la lessive, à respecter les droits et les biens d'autrui et à utiliser les commerces du milieu. Sur ce dernier aspect, toutefois, si, effectivement, la grande majorité n'éprouve aucune difficulté à utiliser le dépanneur du coin ou la pharmacie pour les petits achats quotidiens, plus de la moitié éprouvent de la difficulté à faire des achats. Les entrevues réalisées confirment que certains ont besoin d'aide pour les achats plus importants tels l'épicerie hebdomadaire, l'achat de vêtements, etc.

En ce qui a trait aux autres habitudes de vie, la situation varie d'une personne à l'autre. Pour certains, c'est l'entretien de l'appartement qui sera source de difficulté, pour d'autres les soins d'hygiène personnelle, et pour d'autres encore la capacité à entretenir et à maintenir des relations interpersonnelles saines.

Globalement, il apparaît clairement qu'un certain nombre de personnes se débrouillent vraiment très bien en logement (ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont pas besoin de soutien à certains niveaux), alors que, à l'autre extrémité, un petit nombre de personnes éprouve des difficultés importantes. Entre les deux, on trouve une majorité de personnes qui, tout en éprouvant des difficultés sous certains aspects, arrivent à bien se débrouiller avec le soutien qu'elles reçoivent. En ce sens, des difficultés vécues sur le plan des habiletés

domestiques ou sociales ne signifient pas que les personnes qui les éprouvent ne peuvent pas vivre en logement. Elles sont plutôt le reflet du soutien requis pour qu'elles puissent vivre en logement et des sphères d'activité dans lesquelles le soutien est primordial. Ainsi, la difficulté, réelle ou anticipée, d'une personne à faire son épicerie ou ses achats

Globalement, il apparaît clairement qu'un certain nombre de personnes se débrouillent vraiment très bien en logement (ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont pas besoin de soutien à certains niveaux), alors que, à l'autre extrémité, un petit nombre de personnes éprouve des difficultés importantes. Entre les deux, on trouve une majorité de personnes qui, tout en éprouvant des difficultés sous certains aspects, arrivent à bien se débrouiller avec le soutien qu'elles reçoivent.

en général ne saurait être une raison suffisante pour lui refuser l'accès au logement et la placer en résidence d'accueil. Il s'agit plutôt de mettre en place le soutien requis, même si celui-ci doit être récurrent, voire permanent.

On notera d'ailleurs que l'échelle d'interprétation de Fougeyrollas *et al.* placent la « note de passage » à 6, en ce sens qu'un score obtenu entre 6 et 9 indique un « beau potentiel de participation sociale ». Entre 4 et 5, on parle d'un risque « faible » de situation de handicap, et de « haut risque » de situation de handicap pour les personnes ayant obtenu une cote située entre 0 et 3. Dans ces situations, il faut penser, soit « à développer la capacité », soit à « trouver un moyen de la compenser par un aménagement, une aide technique ou une aide humaine ». Si l'on considère la moyenne obtenue pour les 24 habitudes de vie que nous avons évaluées, on aura constaté qu'aucune des personnes intégrées au logement à soutien gradué ne se trouve dans une situation de « haut risque », la cote moyenne la plus faible se situant à 3,8. Il faut noter toutefois que, pour certaines habitudes de vie prises une à une, plusieurs personnes ont besoin que l'incapacité soit compensée d'une façon ou d'une autre, le plus souvent par de l'aide humaine. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin.

Enfin, les données à notre disposition nous indiquent que, même après 18 mois en logement, plusieurs personnes ont réalisé des gains importants sur le plan des AVD et des AVQ. Un examen attentif des résultats jumelé à l'analyse que nous avons faite du matériel d'entrevues nous permet peut-être d'expliquer cette situation à prime abord un peu surprenante. Il apparaît en effet qu'un certain nombre de personnes ont réalisé des gains sur le plan des AVD et des AVQ durant les 12 premiers mois en logement, mais qu'un certain relâchement s'est produit durant la période de 12-24 mois, mais avec de nouveaux gains par la suite.

En fait, nous avons été en mesure de constater que, durant les premiers mois en logement, plusieurs personnes ont suivi avec passablement de docilité les instructions de l'éducateur-entraîneur et se montraient disposés à réaliser les apprentissages requis. Puis, après quelques mois, et même parfois moins, plusieurs personnes se sentant finalement chez elles ou ne vivant plus la présence de l'éducateur comme étant obligatoire, ont tout simplement décidé de le « *flusher* » et ont cessé les apprentissages. Puis, après une période de « liberté » plus ou moins grande, durant laquelle certains se sont d'ailleurs placés dans des situations difficiles, on réalise, et on accepte, surtout, que l'on puisse avoir besoin d'aide, dans certaines sphères d'activité, et on recommence à faire les apprentissages.

Des difficultés vécues sur le plan des habiletés domestiques ou sociales ne signifient pas que les personnes qui les éprouvent ne peuvent pas vivre en logement. Elles sont plutôt le reflet du soutien requis pour qu'elles puissent vivre en logement et des sphères d'activité dans lesquelles le soutien est primordial. Ainsi, la difficulté, réelle ou anticipée, d'une personne à faire son épicerie ou ses achats en général ne saurait être une raison suffisante pour lui refuser l'accès au logement et la placer en résidence d'accueil. Il s'agit plutôt de mettre en place le soutien requis, même si celui-ci doit être récurrent, voire permanent.

Ce parcours en trois phases, que nous pourrions qualifier respectivement de « phase de docilité », de « phase de liberté » et de « phase de stabilisation », nous l'avons observé chez au moins huit personnes. S'il est plus marqué chez deux d'entre elles, pour qui la phase de liberté a d'ailleurs été particulièrement difficile, plusieurs autres ont néanmoins vécu un parcours similaire, à des degrés divers et à intensité variable, mais suffisamment pour que l'on puisse déceler la présence de ces trois phases, qui ne se découpent d'ailleurs pas en parties nécessairement égales de 12 mois. Nous avons observé en effet que certaines personnes ont été beaucoup plus promptes que d'autres à entrer dans la phase de liberté, ou encore que la phase de liberté a été plus ou moins longue selon les personnes, même si toutes ont suivi un parcours similaire.

Cette observation nous amène par ailleurs à mettre en lumière le fait que si, pour une période donnée, une personne éprouve des difficultés importantes parce qu'elle accepte difficilement le soutien dont elle aurait besoin, il vaut sans doute la peine de persévérer avant de songer à la placer dans un milieu plus « sécuritaire ». Les exemples de Karine et de Carole sont éloquentes, à cet égard, puisque toutes les deux sont passées par des moments vraiment difficiles avant de se stabiliser.

Plusieurs personnes intégrées en logement ont vécu un parcours en trois phases : une première phase de « docilité », au cours de laquelle les personnes acceptent de suivre les instructions de l'éducateur-entraîneur et réalisent les apprentissages requis; vient ensuite une phase de « liberté », au cours de laquelle les personnes rejettent l'éducateur-entraîneur pour vivre à leur guise; puis une phase de « stabilisation », au cours de laquelle les personnes réalisent, et acceptent, surtout, qu'elles puissent avoir besoin d'aide, dans certaines sphères d'activité, et recommencent à faire les apprentissages requis.

### 3.2.2 Au-delà des AVD et des AVQ : le logement et la participation sociale

Vivre en logement ne se résume pas à la capacité de réaliser les activités courantes de la vie quotidienne (AVD et AVQ). Vivre en logement concerne aussi les habiletés sociales, c'est-à-dire la capacité à développer des relations, à ne pas rester isolé, à avoir des activités dans la communauté, à être capable de se comporter en bon voisin, bref à vivre en communauté et à y jouer des rôles sociaux.

#### LA FREQUENTATION DES AMIS

Les données qui nous permettent de porter un jugement à cet égard proviennent en bonne partie de l'outil d'évaluation, développé par le LAREPPS. Le tableau 13 nous indique le nombre d'amis que disent avoir les personnes pour qui nous avons pu avoir des données comparables (N = 12) avant leur intégration en logement et après 18 mois en logement.

**Tableau 13 : Nombre d'amis que disent avoir les personnes avant leur intégration en logement, et après 18 mois (N = 12)**

Répondant	Nbre d'amis avant	Nbre d'amis après 18 mois
1	5	13
2	7	6
3	1	3
4	3	5
5	4	6
6	5	2
7	4	2
8	7	4
9	7	9
10	7	6
11	2	5
12	5	5

On constate d'abord que le nombre de personnes qualifiées d'amies varie beaucoup d'une personne à l'autre. On constate ensuite que la moitié des répondants (6 répondants) dit avoir plus d'amis après 18 mois en logement, et que presque la moitié (5 répondants) dit en avoir moins. Un répondant indique avoir le même nombre d'amis avant et après son intégration en logement. Ces données doivent cependant être nuancées du fait que plusieurs répondants qualifient d'amies des personnes de leur entourage qu'elles connaissent, mais ne fréquentent pas nécessairement, comme des collègues de travail ou de classe, ou même le chauffeur d'autobus. Les données qualitatives nous indiquent que, dans les faits, les « amis » que fréquentent les personnes en logement sont, pour la grande majorité d'entre eux, beaucoup moins nombreux. Quoiqu'il en soit, la grande majorité des répondants dit fréquenter un ami au moins une fois par semaine, et la majorité plusieurs fois par semaine (tableau 14).

**Tableau 14 : Fréquence de fréquentation des amis avant l'intégration en logement, après 6 mois, après 12 mois et après 18 mois (N = 12)**

Rencontrer des amis	Test 1	Test 2	Test 3	Test 4
	(avant)	(6 mois)	(12 mois)	(18 mois)
Jamais	0	1	0	0
Moins d'une fois/mois	1	1	0	1
Quelques fois/mois	0	1	1	1
Une fois/semaine	1	1	2	2
Plusieurs fois/semaine	10	8	9	8

Le tableau 14 nous indique, par ailleurs, que, globalement, la situation n'a pas véritablement changé après l'intégration en logement comparativement à leur lieu de résidence antérieur.

Ce qui semble avoir changé, toutefois, c'est le fait que les personnes rencontrent davantage leurs amis chez elles, à leur domicile. Comme l'indique le tableau 15, elles sont deux fois plus nombreuses à rencontrer des amis chez elles après 18 mois comparativement à leur lieu de résidence antérieur. On constate de plus que cette tendance a commencé à se manifester dès les premiers mois de leur intégration en logement. Ces données sont aussi confirmées dans les entrevues que nous avons réalisées, par exemple : « Il y a des amis que je n'aurais pas osé amener chez nous quand j'étais chez mes parents », nous dit Kevin. De plus, des personnes nous ont indiqué que, chez leurs parents, elles ne pouvaient pas amener leur ami de cœur, ou du moins, qu'il ou qu'elle ne pouvait pas rester à coucher (Mathieu; Carole).

**Tableau 15 : Fréquence de fréquentation des amis à domicile avant l'intégration en logement, après 6 mois, après 12 mois et après 18 mois (N = 12)**

Rencontrer des amis à domicile	Test 1	Test 2	Test 3	Test 4
	(avant)	(6 mois)	(12 mois)	(18 mois)
Jamais	4	3	0	2
Moins d'une fois/mois	2	2	5	3
Quelques fois/mois	2	2	0	0
Une fois/semaine	1	0	1	1
Plusieurs fois/semaine	3	5	6	6

Le tableau 15 nous indique par ailleurs que, après 18 mois en logement, deux personnes ne reçoivent toujours pas d'amis dans leur logement.

## **LES ACTIVITES DE LOISIRS**

La grande majorité des personnes pratique un nombre important d'activités de loisirs. Ce sont les activités de type « passe-temps » qui, de loin, arrivent au premier rang, en nombre et en fréquence<sup>17</sup>. Ainsi, toutes les personnes en logement pratiquent au moins trois activités de type « passe-temps » toutes les semaines. Viennent ensuite les activités sportives, pratiquées de façon moins importante pour plusieurs personnes, et de façon beaucoup moins importante pour d'autres. Les activités à caractère culturel viennent au troisième rang. Si toutes les personnes sauf une disent avoir ce type d'activité, ce n'est guère plus de quelques fois par année qu'elles le font. Enfin, la plupart des personnes dit aussi avoir d'autres activités, par exemple, sortir dans un bar, aller au restaurant, aller se promener dans le parc, participer à des activités dans un organisme communautaire. Ce type d'activité est pratiqué de façon plus ou moins fréquente selon les personnes, toutes les semaines pour certains, quelques fois par années seulement pour d'autres. Mais ce qui est par ailleurs intéressant d'examiner, c'est avec qui les personnes pratiquent leurs activités de loisirs.

Ainsi, toutes les personnes interrogées disent pratiquer leurs passe-temps seules, mais la majorité dit aussi les pratiquer avec un ou des amis. Les activités sportives sont davantage pratiquées avec des amis, mais la moitié des personnes interrogées disent aussi pratiquer des activités sportives seules. Deux personnes disent pratiquer des activités sportives avec des membres de leur famille. Les activités culturelles sont, pour la majorité des personnes, pratiquées avec des amis, mais deux personnes disent aussi avoir participé à des activités culturelles organisées par un organisme communautaire. Cinq personnes pratiquent des activités culturelles avec des membres de leur famille, un type d'activité où la famille est plus présente. Enfin, les autres activités sont pratiquées largement avec des amis, mais, pour cinq d'entre eux, elles sont aussi pratiquées avec des membres de leur famille.

En somme, ces données nous indiquent que la grande majorité des personnes en logement ont beaucoup d'activités, et que ces activités sont pratiquées, dans une large mesure, avec des amis. On constate, par ailleurs, que la moitié des personnes fréquente un ou des organismes communautaires. Il s'agit le plus souvent d'organismes offrant, de façon spécifique, des activités à l'intention de personnes ayant une déficience intellectuelle, comme l'Association lavalloise des personnes déficientes intellectuelles (ALDI) ou le Café rencontre. Toutefois, seulement quatre personnes disent les fréquenter de façon régulière, et elles n'en sont, de toute évidence, pas dépendantes pour la réalisation de leurs activités de loisir. Ceci dit, pour la grande majorité des personnes interrogées, les activités de loisir sont pratiquées avec des amis ayant, comme eux, une déficience intellectuelle (ou un TED). Seulement quelques personnes disent faire des activités avec des personnes sans déficience. Quelques personnes seulement pratiquent aussi leurs

---

<sup>17</sup> Les activités identifiées comme passe-temps », dans le questionnaire, étaient les suivantes : jouer au cartes; jeux de société; faire des casse-tête; artisanat/bricolage; écouter la radio; écouter la télévision; écouter des vidéos; écouter de la musique; jouer sur Internet; lecture. Cette liste n'était évidemment pas limitative et les personnes interrogées pouvaient indiquer des passe-temps qui n'étaient pas suggérés.



activités de loisirs essentiellement seules, dont les deux personnes atteintes du syndrome d'Asperger.

Enfin, les données que nous avons recueillies nous indiquent que, globalement, la situation des personnes interrogées sur le plan de leurs loisirs n'a guère changé depuis leur intégration en logement. Pour la majorité d'entre elles, elles n'ont pas plus ou moins d'activités de loisir, et la nature de ces activités n'a pas non plus changé. Toutefois, chez quelques personnes, on observe un changement en ce qui a trait aux personnes avec qui elles pratiquent leurs loisirs, et ce changement va généralement dans le sens d'une plus grande intégration sociale : activités avec des personnes sans déficience; activités avec les membres de leur famille; fréquentation moins régulière d'un organisme communautaire (groupe ségrégué).

La grande majorité des personnes en logement ont beaucoup d'activités de loisir. Même si certaines de ces activités sont pratiquées seules, elles sont pratiquées, dans une large mesure, avec des amis. La moitié des personnes fréquente un ou des organismes communautaires. Les activités de loisir sont surtout pratiquées avec des amis ayant, comme eux, une déficience intellectuelle. Seulement quelques personnes disent avoir des activités avec des personnes sans déficience.

### **LES RELATIONS DE VOISINAGE**

Après 18 mois en logement, sept personnes (un peu plus de la moitié) disent entretenir des contacts avec leurs voisins toutes les semaines, et deux autres disent en entretenir quelques fois par mois. Trois personnes disent n'entretenir aucun contact avec leurs voisins.

**Tableau 16 : Nombre de personnes ayant des contacts avec leurs voisins, selon la fréquence des contacts, avant leur intégration en logement, et après 18 mois**

<b>Contacts avec les voisins</b>	<b>Avant</b>	<b>18 mois</b>
Jamais	5	3
Quelques fois par année	0	0
Quelques fois par mois	1	2
Toutes les semaines	6	7

Toutefois, les données qualitatives nous indiquent qu'il s'agit, pour la majorité d'entre elles, de relations plutôt ténues qui se limitent, pour l'essentiel, à se dire bonjour. Il y a toutefois des exceptions, comme Stéphanie, que « tout le monde connaît » dans l'immeuble, ou encore Lucie : « Comme c'est une fille sociable, elle s'est vite adaptée à tout le monde, finalement, aux gens qui étaient autour [...] Puis dans son bloc aussi, elle a connu le monde assez rapidement. » (FG éduc).

Pour quelques personnes, on peut parler de véritables relations de voisinage, comme Mathieu, qui se fait « beaucoup d'amis » et qui « va prendre des petits cafés chez le monsieur propriétaire » (FG éduc), ou encore la dame âgée qui fait de petits cadeaux à

Patrick parce qu'il lui rend de petits services à l'occasion : « Une madame ici en haut, elle vient me donner des morceaux de gâteaux. Une fois, elle m'a donné du ragoût de pattes de cochon à Noël [...] Elle m'a dit : je te donne ça parce que tu es bien gentil avec moi. Elle m'a dit ça parce que, des fois, je fais des petites commissions pour elle » (Patrick).

L'exemple de Mélanie est encore plus intéressant, puisque, non seulement tous les résidents de l'immeuble la connaissent, mais, pour certains d'entre eux, ils sont vite devenus des personnes aidantes pour Mélanie dans son intégration en logement. Parce qu'elle est une personne « très demandeuse », son éducatrice va même jusqu'à dire qu'elle a littéralement « envahi le bloc » à son arrivée dans l'immeuble :

Comme la madame qui va lui lire sur sa canne de soupe, Mélanie est malade, ils vont aller lui porter de la soupe [...] Mais les gens ne se plaignent pas...on dirait que c'est quelque chose qui a été établi dès le début [...] Les gens se sont tout de suite sentis impliqués [...] Les gens sont très coopératifs parce que c'est rare de trouver un bloc où la madame cogne pour dire : ne t'inquiète pas, c'est mon nouveau chum, si tu le vois, ne sois pas inquiète (FG éduc).

Quelque soit l'intensité de ces relations avec les voisins, la situation est vécue comme satisfaisante pour toutes les personnes en logement, même pour celles qui n'ont développé aucun contact avec leurs voisins, ce qui laisse entendre qu'elles ne cherchent pas à en développer. En fait, il semble que les relations avec le voisinage soient aussi une question de personnalité, que certaines personnes soient plus sociables et ressentent le besoin d'entrer en relation avec leur entourage, alors que d'autres sont des personnes plus introverties.

Ceci dit, toutes les relations avec le voisinage ne se passent pas nécessairement bien. Nous avons en effet été témoin du fait que trois personnes ont tout simplement été virées de leur logement par le propriétaire, l'une à cause de bruits nocturnes fréquents, une autre parce qu'elle a mis le feu à son logement et une troisième pour cause d'insalubrité. Mais, dans l'ensemble, comme nous l'avons vu dans la section précédente, le respect des biens et des droits d'autrui sont parmi les quelques habitudes de vie pour lesquelles la grande majorité des personnes intégrées en logement n'éprouve aucune difficulté. Les réponses au questionnaire que nous avons adressé aux propriétaires d'immeubles qui ont accepté de louer un logement aux personnes intégrées au logement à soutien gradué viennent d'ailleurs le confirmer. En effet, sauf pour deux d'entre eux, tous accepteraient à nouveau de louer à une personne avec une déficience intellectuelle. Cet élément nous apparaît important à signaler, afin de briser le préjugé à l'effet que les personnes qui ont une déficience intellectuelle puissent être dérangeantes, parfois parce qu'on les confond avec les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale, qui peuvent vivre des périodes de décompensation et qui peuvent à l'occasion être plus turbulentes.

Enfin, il faut noter que, comme pour les relations avec les amis, le tableau 14 nous indique que le type de relations que les personnes entretiennent avec leurs voisins depuis

qu'elles vivent en logement n'a pas véritablement changé et que, globalement, elles n'entretiennent autant de relations avec leurs voisins qu'avant.

### **L'INTEGRATION AU QUARTIER**

La grande majorité des personnes se sont très bien intégrées à leur nouvel environnement et, pour certaines d'entre elles, à leur nouveau quartier. Après 18 mois, toutes les personnes utilisent, de façon courante, les différents services commerciaux du quartier (épicerie, dépanneur, pharmacie, banque, centre commercial, etc.), même si, comme nous l'avons vu précédemment, elles peuvent avoir besoin de soutien pour réaliser certaines de ces activités. De plus, lorsque interrogées à savoir si elles pouvaient se sentir jugées à l'occasion par les personnes dans le quartier du fait qu'elles avaient une déficience intellectuelle, que ce soit dans le transport en commun ou dans les différents commerces, par exemple, toutes ont répondu par la négative. « Ce n'est pas écrit dans mon front », a-t-on entendu à quelques reprises. Ainsi, il ressort clairement des données à notre disposition qu'aucune personne ne dit vivre de la stigmatisation.

Plusieurs des personnes intégrées en logement ont aussi développé des relations dans le quartier. Deux éducatrices nous parlent respectivement de Denise et de Sylvain :

Elle connaît beaucoup de gens dans son quartier parce qu'elle jase avec tout le monde [...] Elle connaît quand même ses voisins, elle va prendre un café chez la madame en face, il y a l'autre au coin de la rue [...] Elle connaît plein de monde dans le quartier, puis elle aime ça rencontrer du monde, puis ils l'invitent dans des fêtes, puis tout ça (FG éducatrice).

Sylvain, bien tout le monde le connaît [...] Puis, je l'ai amené au Café rencontre, toutes les personnes qui étaient là, bien elles le connaissaient [...] C'est quelqu'un qui va voir les gens jouer à la pétanque, qui va se familiariser avec les gens qui sont en train de jouer. Ça fait que je trouvais que c'était quand même bien, il s'est quand même bien intégré (FG éducatrice).

Dans les habiletés sociales, il y a aussi la capacité à développer des relations avec les autres, se faire des amis, ne pas rester isolé. À ce chapitre, certains ont un peu plus de difficulté, même si, globalement, ça demeure une minorité.

Marjolaine, par exemple, vit une grande dépendance par rapport à son copain, non seulement sur le plan des habiletés domestiques, mais aussi sur le plan affectif. Jusqu'à récemment, Marjolaine avait un réseau d'amis très limité et ne faisait des activités qu'avec son copain. Après deux ans, on dirait toutefois que les choses commencent à s'améliorer. Elle a commencé à avoir des activités indépendantes de son copain. Ceci dit, un éducateur-entraîneur, à qui nous avons parlé, se demande quand même si elle pourrait vivre seule en logement : « Je ne sais pas si elle aurait la sécurité affective et...j'aurais peur qu'on profite d'elle. Au niveau de l'entourage, mettre ses limites à elle, au niveau de l'appartement, j'aurais des craintes » (Éduc3).

Ceci dit, toutes les personnes qui ont moins d'amis ou de relations sociales n'en souffrent pas nécessairement, comme Steve, par exemple, dont l'entourage est « quand même limité », qui a son petit réseau qui « pour lui est suffisant » et qui ne s'est « jamais plaint d'isolement ou d'ennui » (Éduc3).

En somme, tout ne se réduit pas à l'apprentissage des AVD et des AVQ lorsqu'il est question d'intégrer une personne en logement, et il nous semble que le développement d'un réseau social, et plus largement des habiletés sociales, doit aussi faire partie des préoccupations. À ce chapitre, il semble que la grande majorité des personnes se soient très bien intégrées à leur quartier et que, de façon générale, les gens sont « très gentils, très respectueux » avec les personnes qui ont une déficience intellectuelle. « Moi, je trouve qu'ils s'intègrent très bien, ça se passe très très bien », nous dit un éducateur-entraîneur qui en a suivi plusieurs (Éduc1).

### **LES ACTIVITES DE TRAVAIL OU DE FORMATION**

Le tableau 17 fait état de l'occupation principale des personnes intégrées au logement à soutien gradué au moment de leur intégration en logement.

**Tableau 17 : Occupation principale des personnes au moment de leur intégration au logement à soutien gradué**

<b>Type d'occupation</b>	<b>Nombre</b>
Emploi en milieu régulier	2
Emploi en milieu ségrégué	2
Stage du CRDI en milieu régulier	3
Stage du CRDI en milieu ségrégué	1
Sans occupation	2
Études en milieu régulier	1
Études en milieu ségrégué (FIS <sup>18</sup> )	3

Lorsque l'on examine la situation après 18 mois, on constate que peu de personnes ont bougé sur le plan de l'emploi. Ainsi, la grande majorité des personnes (10 sur 14) occupe toujours le même emploi ou participe à la même formation, une occupation qu'elles ont d'ailleurs souvent depuis plusieurs années, soit entre trois et dix ans, selon les personnes. Le statut des deux personnes qui étaient sans emploi au moment de leur intégration en logement n'a pas changé non plus. Par ailleurs, toutes les personnes au travail ou aux études se disent satisfaites de leur situation.

Ainsi, si l'on aurait pu penser que le fait d'accéder à un logement et de vivre davantage comme tout le monde aurait pu entraîner également un changement dans la vie socioprofessionnelle des personnes, il semble bien que cette hypothèse ne se vérifie pas, du moins après 18 mois.

---

<sup>18</sup> Formation à l'intégration sociale.

Toutefois, les entrevues que nous avons réalisées en fin de parcours<sup>19</sup> nous ont permis de constater que la situation avait évolué pour quatre personnes : Kevin, qui était aux études, a occupé un emploi quelques mois, pour le perdre par la suite; Sylvain, qui était en formation FIS, a quitté cette formation pour occuper, avec un grand enthousiasme, un stage à temps plein; Mathieu, qui occupait un emploi régulier à temps plein, a laissé parce qu'il n'en pouvait plus de se faire pousser dans le dos; puis Marco, qui était très insatisfait de son stage et qui exprimait clairement son désir d'occuper un emploi régulier dans un milieu régulier.

Il est évidemment difficile d'affirmer si, pour ces quatre personnes comme pour les quatre autres dont la situation socioprofessionnelle a changé au cours des 18 premiers mois en logement, ces changements proviennent d'un sentiment d'avoir davantage de pouvoir sur leur vie depuis qu'elles vivent en logement, si ces changements, en somme, sont le résultat d'un processus d'empowerment lié à la vie en logement. Mais il serait certainement intéressant de voir comment les autres personnes, pour qui la situation n'a pas changé, vont évoluer au cours des prochains mois. Cette hypothèse, quant à nous, mérite sans doute d'être maintenue.

Enfin, il faut noter que, même si elles n'ont pas changé d'occupation, trois personnes ont réduit leur temps de travail ou d'études depuis qu'elles vivent en logement. Au moins pour l'une d'entre elles (Lucie), il s'agit d'une conséquence directe de la vie en logement. En effet, Lucie nous a raconté qu'elle trouvait trop difficile de travailler à temps plein et de s'occuper de son logement (repas, lessive, courses, etc.) en même temps (Lucie). Élise, qui a occupé un emploi à temps plein pendant quelques temps, a quant à elle quitté cet emploi parce qu'elle trouvait aussi que « c'était trop » pour elle avec les tâches ménagères (Élise).

#### **DE NOUVEAUX ROLES SOCIAUX A JOUER**

Jusqu'à présent, nous avons trouvé peu d'indications à l'effet que le fait de vivre en logement pouvait avoir un effet positif important sur l'intégration et la participation sociales des personnes. Toutefois, s'il y a une chose qui ressort clairement de nos résultats est que le fait de vivre en logement amène les personnes à jouer de nouveaux rôles sociaux (rôle de voisin; rôle de consommateur; rôle de locataire) et, de ce fait, augmente leur participation sociale.

Comme nous l'avons vu plus haut, même si les relations avec le voisinage sont, pour la majorité des personnes, plutôt ténues, il n'en demeure pas moins que, en vivant dans leur propre logement, les personnes intégrées au logement à soutien gradué sont amenées à jouer un nouveau rôle social, celui de voisin. Comme nous l'avons vu, ce nouveau rôle peut se traduire, pour certains, par des échanges plus soutenus, voire par une relation qui peut comporter des formes d'aide, de soutien ou d'échange de services, ou tout simplement par le fait de devoir être respectueux de ces voisins, de ne pas déranger, de se comporter en voisin.

---

<sup>19</sup> Après 24 mois en logement pour les personnes concernées.

Pour certains aussi, le fait de vivre dans son propre logement est l'occasion d'expérimenter un nouveau rôle social, celui de conjoint ou de conjointe (Élise; Marjolaine; Sylvain).

Nous l'avons vu également, vivre en logement signifie désormais, pour les personnes, devoir faire leurs courses elles-mêmes, utiliser les différents commerces et services du milieu, même si certaines ont besoin d'aide pour le faire. S'il s'agit d'un rôle que toutes les personnes jouaient déjà avant de vivre dans leur propre logement, il ne fait aucun doute que le fait de vivre en logement les amène à jouer ce rôle de consommateur de façon beaucoup plus importante.

Enfin, et c'est sans doute là le changement le plus important en ce qui a trait à l'exercice de rôles sociaux, vivre en logement amène les personnes à exercer un rôle tout à fait nouveau pour elles, à savoir le rôle de locataire. Elles doivent ainsi désormais assumer les responsabilités qui sont rattachées à la vie en logement, comme payer leur loyer, gérer leur budget, entretenir leur appartement, etc. De plus, dans nos entrevues, nous avons trouvé maints exemples de personnes qui ont dû, à un moment ou à un autre, interpeller le propriétaire ou le concierge de l'immeuble pour un problème d'eau, une toilette défectueuse, une fenêtre qui laisse passer de l'air, etc. (Lucie; Élise; Kevin; Denise). Des personnes ont aussi dû intervenir auprès du propriétaire ou du concierge pour des problèmes avec des voisins bruyants (Kevin; Chantal). Parce qu'elle se faisait constamment déranger par des voisins qui cognaient à sa porte pour se faire emprunter des choses, Lucie, qui habite un OSBL d'habitation, est même intervenue auprès de la responsable de l'immeuble pour réclamer une réunion des locataires. On pourrait même dire que, par extension, l'exercice du rôle de locataire peut amener les personnes à jouer un rôle de citoyen en ce que cela les amène à devoir défendre leurs droits. À cet égard, si plusieurs personnes avaient déjà, avant leur entrée en logement, une bonne conscience de leurs droits (non seulement de locataires, mais de leurs droits en général en tant que citoyen), nous avons noté aussi que plusieurs personnes ont acquis, depuis leur entrée en logement, une plus grande conscience de leurs droits.

## **CONCLUSION**

Dans l'ensemble, il ne fait aucun doute que la très grande majorité des personnes que nous avons suivies se sont très bien intégrées à leur nouvel environnement (voisins, quartier). Si plusieurs entretiennent, dans les faits, peu de relations avec leurs voisins, il ne s'agit sans doute pas là d'une situation qui est différente lorsqu'on les compare aux personnes sans déficience, et cela ne signifie pas qu'elles vivent de l'isolement pour autant. Au contraire, comme nous l'avons vu, la grande majorité des personnes ont un bon cercle d'amis, même si celui-ci est constitué essentiellement de personnes qui, comme elles, ont une déficience intellectuelle. De plus, comme nous l'avons vu également, la grande majorité des personnes ont également beaucoup d'activités, activités qui ne sont d'ailleurs pas restreintes aux activités pratiquées en groupe ségrégué. Ce serait même plutôt le contraire que nous avons observé, même si, globalement, la

majorité des personnes, par les relations qu'elles entretiennent, demeurent dans le monde de la déficience intellectuelle.

En somme, il apparaît que la grande majorité des personnes vivent une très bonne intégration sociale et que, globalement, peu vivent de l'isolement. Pour celles dont le cercle d'amis est plus restreint, la situation n'est pas forcément vécue comme étant insatisfaisante. De plus, pour plusieurs personnes, il ne fait aucun doute que l'intégration sociale passe par le travail. Non seulement y trouvent-elles un lieu important de socialisation, mais c'est souvent par le fait de travailler que l'on sent que l'on vit « comme tout le monde ».

Si la grande majorité des personnes vivent une très bonne intégration sociale, nous avons également constaté que, sur ce point, la situation n'a pas forcément évolué à cause du fait de vivre en logement. Ainsi, le fait de vivre en logement semble avoir eu peu d'influence sur leurs relations sociales en général. Elles n'ont pas davantage de relations avec leurs voisins, n'ont pas davantage d'activités, n'ont pas augmenté leur cercle d'amis et ne les fréquentent pas davantage non plus. Elles voient toutefois leurs amis davantage chez elles, dans leur logement.

S'il ne fait aucun doute que la grande majorité des personnes vivent une bonne intégration sociale, nous avons également constaté que, sur ce point, la situation n'a pas forcément évolué par le fait de vivre en logement. Ainsi, le fait de vivre en logement semble avoir eu peu d'influence sur leurs relations sociales en général. Elles n'ont pas davantage de relations avec leurs voisins, n'ont pas davantage d'activités, n'ont pas augmenté leur cercle d'amis et ne les fréquentent pas davantage non plus. Elles les voient toutefois davantage chez elles, dans leur logement. Sur le plan de leurs activités de travail ou de formation, nous avons vu également que, pour la majorité des personnes, la situation n'avait pas changé.

Si l'on se réfère à la définition de l'intégration sociale de la politique ministérielle de 1988, on peut sans doute affirmer, sur la base de nos résultats, que le fait de vivre en logement a peu d'impacts pour les personnes sur le plan de l'intégration « physique », puisque puisqu'elles vivaient déjà toutes dans la communauté, soit en ressource de type familial (RTF), soit dans leur famille naturelle. On peut sans doute affirmer également que l'intégration « fonctionnelle » était également déjà en bonne partie réalisée. Toutefois, le fait de vivre en logement apporte sans doute des gains à ce chapitre, notamment du fait qu'il amène à une plus grande utilisation des commerces et des services du milieu.

Le fait de vivre en logement amène les personnes à jouer de nouveaux rôles sociaux et civiques (rôle de voisin; rôle de locataire; rôle de conjoint ou de conjointe; etc.), des rôles par surcroît qui sont vécus par les personnes comme étant très valorisants. Nul doute que le fait, pour une personne ayant une déficience intellectuelle, de vivre en logement, la rapproche encore un peu plus de la vie « normale » à laquelle elle aspire.

En somme, il semble que les gains se situent davantage au chapitre de l'intégration « communautaire », que l'on associe aujourd'hui à la participation sociale. En effet, comme nous l'avons vu, il ne fait aucun doute que le fait de vivre en logement amène les personnes à jouer de nouveaux rôles

sociaux et civiques (rôle de voisin; rôle de locataire; rôle de conjoint ou de conjointe; etc.), des rôles par surcroît qui sont vécus par les personnes comme étant très valorisants. Nul doute que le fait, pour une personne ayant une déficience intellectuelle, de vivre en logement, la rapproche encore un peu plus de la vie « normale » à laquelle elle aspire.

Mais ce ne sont pas là les seuls gains que la vie en logement apporte, comme nous le verrons dans la section qui suit.

### ***3.2.3 Le logement comme facteur d'empowerment***

S'il est une chose qui ressort de façon tout à fait non équivoque de nos résultats est que les personnes ayant une déficience intellectuelle, en occupant leur propre logement, en étant « chez soi », vivent un fort processus d'empowerment. Pour la plupart d'entre elles, qui vivaient auparavant en résidence d'accueil ou dans leur famille naturelle, le logement leur permet de rompre avec une situation de prise en charge qui faisait en sorte qu'une partie plus ou moins importante de leur vie leur échappait.

#### **PRENDRE SES PROPRES DECISIONS**

Pour la très grande majorité des personnes, cet empowerment se manifeste d'abord par la capacité de « rentrer à l'heure qu'[il] veut », de se « coucher à l'heure qu'[il] veut ». Ces mots que presque tous ont prononcés expriment au fond la possibilité de décider pour soi, de décider de sa routine, de sa vie. Ne pas être obligé à d'autres, ne pas dépendre des autres et faire comme bon nous semble. C'est s'affirmer avec ses désirs propres, prendre du pouvoir sur sa vie, du moins dans sa maison. Patrick nous explique comment, lorsqu'il vivait dans sa famille, son père lui demandait toujours où il était allé lorsqu'il rentrait tard. Maintenant, dit-il, « si je veux aller danser, je peux y aller, tu sais. Puis je peux rentrer à trois, quatre heures du matin si je veux. Il n'y en a pas de problème » (Patrick). Vivre chez soi permet donc de faire des choses sans devoir se justifier, prendre au fond de l'indépendance. « Je peux sortir comme je veux. Ma mère me protégeait trop. Si je voulais amener quelqu'un chez nous, il fallait que je demande la permission. Ce n'était pas libre » (Chantal).

Faire ce que l'on veut signifie ne pas avoir de permission à demander, mais aussi faire des choses qui nous étaient interdites chez nos parents ou en RTF : « Je ne pouvais pas aller coucher chez Claude (son copain) [...] J'allais le samedi, je partais à 2 h, j'arrivais là à 3 h, puis je partais vers 8 h 30. Mais pour coucher là, ma mère ne voulait pas » (Carole).

Vivre en logement, c'est aussi se libérer d'une emprise extérieure, des parents, ou encore des règlements de la RTF. Kevin, par exemple, non seulement ne s'ennuie pas de vivre tout seul, mais il l'apprécie, justement parce qu'il n'est contraint dans sa vie, dans sa routine, par personne. Pour lui, vivre tout seul, c'est : « la liberté, personne pour me dire quoi faire. Si ça me tente de regarder un film jusqu'à 4 h du matin, je peux le faire. Si ça me tente de me commander une pizza à une heure dans la nuit, je peux le faire » (Kevin).



Vivre chez soi est donc synonyme de liberté. Et si la liberté signifie faire ce que l'on veut quand on le veut, cela signifie aussi d'avoir la possibilité de faire ses propres choix : « Quand j'étais chez mon père, je ne pouvais jamais avoir la télévision dans le boudoir. Puis en bas, il n'y avait pas le câble [...] Ici, j'ai le câble numérique, j'ai Super Écran [...] Moi, au lieu d'aller dépenser 6 \$ par jour pour aller louer un film, j'aime mieux avoir Super Écran » (Patrick).

Cet extrait traduit bien ce que signifie faire ses propres choix : Patrick se paye Super Écran, c'est ce qu'il veut, il n'a pas à demander à personne. Il exprime, par ailleurs, le fait que, lorsque l'on parle d'empowerment, de prendre du pouvoir sur sa vie, cela ne réfère pas uniquement à la possibilité de faire ses propres choix en ce qui a trait à des questions importantes comme choisir un travail, par exemple, ou décider d'aller vivre en appartement, mais que cet empowerment se traduit aussi, et peut-être même d'abord, dans les petites activités de la vie quotidienne.

Vivre chez soi, c'est donc prendre ses propres décisions et, finalement, apprendre à gérer sa propre vie. Mais ce gain en amène un autre, l'affirmation de soi et une plus grande confiance en soi. Ces extraits d'un éducateur-entraîneur et d'un parent au sujet d'Élise en témoignent : « Je dirais qu'elle a fait des gains au niveau de la prise de décisions. Elle prend plus de décisions qu'elle en prenait avant. Même avec son chum, comparé à avant, où elle le laissait prendre toutes les décisions [...] Elle a pris beaucoup d'assurance » (Éduc1).

Élise, ça a augmenté sa confiance en elle. Ce qu'elle a eu à travailler, puis qu'elle a travaillé aussi, ça lui a permis de s'affirmer. Puis il faut encore qu'elle travaille là-dessus. Mais je pense que ça l'aide beaucoup. Parce que quand elle était avec nous-autres, bien c'était ce que nous on voulait pour elle finalement (FG parents).

Cet éducateur-entraîneur abonde dans le même sens en parlant de Kevin :

Je pense qu'il prend beaucoup de décisions. Mais aussi, lorsqu'il parle de sa famille naturelle, il avait juste sa chambre, il ne prenait pas de décisions, il ne prenait pas d'initiatives, rien. Ce sont ses parents qui décidaient, qui faisaient pour lui [...] Il a pris beaucoup beaucoup d'assurance, puis il aime tellement ça ! C'est sûr qu'il se sent bien là-dedans, et qu'il est plus en confiance [...] Pour aller porter des CV, il sait comment faire, il y va avec l'éducatrice, et de temps en temps, il y va seul, chose qu'il ne faisait pas avant [...] Pour l'entrevue, si elle lui offre qu'elle soit présente, il dit : non, je vais être capable tout seul (Éduc1).

Par ces propos, on voit ici que Kevin veut être indépendant, se débrouiller tout seul, et qu'il en est fier. Ce désir d'indépendance est d'ailleurs tellement fort qu'il se traduit parfois par la difficulté à accepter de l'aide, ou même à admettre que l'on puisse en avoir besoin. Ainsi, dans nos entretiens avec Kevin, nous avons pu constater qu'il a longtemps minimisé l'importance de la présence de la personne-pivot dans sa vie, pour finalement admettre qu'il « aime ça avoir du monde avec qui jaser, ça fait du bien, ça brise la

solitude » (Kevin). Cela reflète, donc, ce désir de montrer aux autres, et sans doute à soi-même, que l'on est capable, que l'on est autonome, que l'on est indépendant.

Ces extraits nous font réaliser que ce processus d'empowerment vécu par les personnes ayant une déficience intellectuelle n'est sans doute pas différent de ce que l'on trouve chez les personnes sans déficience. Tout jeune adulte qui part de chez ses parents va dorénavant décider ce qu'il va manger, de l'heure à laquelle il va manger, de l'heure à laquelle il va rentrer. Il ne dépend plus de personne. À l'évidence, il en est de même des personnes ayant une déficience intellectuelle qui, elles aussi, souhaitent acquérir cette indépendance, même si, la plupart d'entre elles du moins, nécessitent un certain encadrement dans le développement de leur autonomie.

Sur les bienfaits de vivre en logement, certains y vont même de leurs conseils à l'intention de ceux qui hésiteraient à faire le saut : « Ça me fait du bien d'avoir ma liberté. Je dirais à ceux qui hésitent à se rendre en logement de continuer, de ne pas lâcher, de ne pas se dire que c'est parce qu'on a un problème que ça ne peut pas se réaliser un jour » (Kevin).

Ceci dit, l'empowerment n'est pas toujours quelque chose qui se développe du jour au lendemain, et cette dépendance que l'on a parfois fortement intériorisée avec les années ne disparaît pas facilement, comme dans cet exemple où Carole a encore le réflexe de demander la permission à sa colocataire si elle peut aller coucher chez son copain : « Je disais à Denise : ça ne te dérange pas que j'aille coucher là ? Elle dit : non » (Carole).

Il est par ailleurs intéressant de constater que cette dépendance intériorisée peut même amener certaines personnes à mentir ou, à tout le moins, à ne pas tout dire à leurs parents, voire même à leur éducatrice, figure d'autorité, comme si l'on était coincé entre ce désir d'affirmation et la crainte encore présente de la réaction de la figure parentale. Le meilleur exemple en est certainement cette histoire de Carole qui, devant la crainte de devoir affronter son éducatrice après qu'elle eut quitté son emploi, a fait une fugue de plusieurs semaines. Mais aussi celui de Chantal qui, passant plutôt par son éducatrice, n'a pas été capable de parler directement à ses parents à propos de son désir d'aller vivre en appartement, ou encore qui cache à ses parents qu'elle aimerait bien avoir un copain, ce avec quoi sa mère est en désaccord (Chantal; FG parents).

Plus globalement, chez les personnes provenant de leur famille naturelle, nous avons pu constater que la plupart d'entre elles vivent, au cours des premiers mois, dans une relation aux parents qui est à la fois un mélange d'indépendance et de dépendance (Élise, Kevin, Chantal; Mélanie; Mathieu).

## **L'INTIMITÉ**

Si vivre en logement signifie prendre du pouvoir sur sa vie, avoir son chez-soi est aussi synonyme d'intimité. L'exemple de Marjolaine, qui vivait en RTF avec plusieurs autres personnes, en témoigne : « J'étais écoeurée là-bas. Trop de chicane. Là, j'ai un

appartement tranquille [...] Je suis chez nous ici ! Je suis bien chez nous [...] J'aime mieux être tranquille chez nous » (Marjolaine).

Si, après six ans en RTF, Marjolaine a voulu quitter sa famille d'accueil à cause des chicanes et de la promiscuité, c'est aussi parce qu'elle voulait aller vivre avec son chum, avoir une plus grande intimité avec lui : « Je voulais aller avec mon chum [...] moi puis mon chum, on voulait être tranquille » (Marjolaine).

Élise avait le même désir. Parlant de l'époque où elle vivait en appartement de transition avec quatre autres personnes, elle raconte : « Je n'avais pas beaucoup d'intimité là-bas. Tout le monde venait me voir. Mais moi, je ne pouvais pas rester avec eux-autres parce que j'avais souvent mon copain qui venait me voir. Ça fait que là, je voulais être un peu avec lui toute seule aussi » (Élise).

Ce désir d'intimité avec son copain ou avec sa copine a été, pour certains, et à des degrés divers, un moteur, un facteur dans le choix d'aller vivre en logement (Élise, Carole, Mathieu, Marjolaine et Sylvain, Marco).

Plus globalement, plusieurs nous ont dit que ce qu'ils trouvent intéressant dans le fait de vivre en logement, c'est de pouvoir faire « mes petites affaires », « mes petites affaires personnelles ». Faire ses « petites affaires », n'est-ce pas là une traduction de ce désir d'intimité, d'avoir son espace à soi ? C'est aussi le sentiment d'être chez soi et de faire les choses à son rythme, quand ça nous tente : « C'est pas la même chose. Tu es chez vous, tu es tout seul, il n'y a pas personne à côté de toi. [...] C'est plus le fun parce que tu n'es pas poussé à faire le souper. Tu n'es pas pressé, tu peux souper tard, à 9 h, tu n'es pas pressé [...] Quand j'arrive le soir, c'est chez nous ici ! » (Mathieu).

La notion d'intimité, c'est vraiment la relation au chez-soi, c'est décider de ce qui est bon pour soi : « Tu sais, dans le fond, c'est moi qui décide tout. C'est chez nous, c'est moi le boss [...] Quand quelque chose ne marche pas ici avec mon ami : OK, prends la porte (Mathieu no1 : 18).

Car, l'intimité, c'est aussi décider de qui entre chez soi :

Chez ma mère, je n'avais pas le droit d'amener des filles, je n'avais pas le droit de faire des *parties*. Ici, j'ai le droit (Mathieu).

Il y a certaines fois où je reçois du monde que je n'aurais pas reçu chez nous [...] Je peux dire que je me sens mieux à l'idée de recevoir quelqu'un. J'aime mieux le recevoir ici que de recevoir chez mes parents, ce n'était pas vraiment l'idéal [...] Il y a des choses comme ça qu'il m'arrive de faire, des choses qui sont un petit peu personnelles (Kevin).

## **VIVRE COMME TOUT LE MONDE**

Derrière le fait d'aller vivre en logement, il y a aussi le désir de vivre comme tout le monde : « Je voulais commencer à vivre ma vie avec mon chum, nous dit Élise, puis, en

même temps, gérer mes affaires moi-même [...] Je voulais voler de mes propres ailes » (Élise). Être comme tout le monde, « comme les autres qui n'ont pas de déficience » est une chose très importante pour Élise, nous dit sa mère (FG parents). Les propos de Kevin vont dans le même sens : « Je gère mes finances moi-même, je gère tout ce que le monde a à gérer dans un appartement, dans une maison standard [...] Je sens que j'ai une meilleure place dans la société que celui de *reject* que j'avais quand j'étais à l'école puis chez mes parents » (Kevin).

On sent dans ces propos à la fois de la fierté, et aussi une meilleure estime de soi. Par ailleurs, pour plusieurs, ce passage au logement semble marquer un désir de s'affranchir d'autrui, comme un passage à l'âge adulte.

### **S'AFFRANCHIR DE SES PARENTS**

Pour les personnes provenant de leur famille naturelle, cet affranchissement se vit d'abord à l'égard de leurs parents. Cet extrait de Patrick montre comment le fait d'occuper SON appartement marque une distance par rapport à son père. Questionné à savoir si son père cherchait encore à exercer de l'influence sur lui, il répond : « Dans mon appartement, tu sais, j'ai le droit de faire ce que je veux » (Patrick).

Cet affranchissement peut même aller jusqu'à la confrontation, voire au conflit parfois. Comme Élise qui, malgré le désaccord de ses parents, a décidé d'aller vivre en appartement avec son chum (Élise; Éduc1). Ou encore comme Patrick dont le père assure le contrôle sur ses revenus de travail : « Le chèque d'aide sociale, c'est mon père qui le gère, ça je m'en fous. Moi, ce serait l'argent de la buanderie que je veux avoir tu sais [...] Il veut commencer à contrôler tout mon argent de la buanderie » (Patrick).

Ce désaccord, voire cette confrontation, n'est-ce pas le lot de toute personne qui arrive à l'adolescence, lorsqu'elle commence à affirmer davantage sa personnalité ? Il semble que ce soit exactement le même phénomène qui se produit ici.

Par ailleurs, cet extrait nous indique que Patrick reconnaît sa difficulté à gérer son argent et est prêt au compromis en ce qui a trait à son chèque d'aide sociale pour ne pas se placer dans une situation difficile. Le pouvoir qu'il peut exercer sur sa vie s'en trouve donc limité. Ainsi, s'il y a affirmation et empowerment dans toutes les autres sphères de sa vie, il y en a une qui ne lui appartient pas totalement. Cela est vrai pour Patrick, mais aussi pour plusieurs autres personnes que nous avons rencontrées (Karine; Carole; Élise, notamment).

Pour certains, vivre en logement correspond aussi à un désir de prendre son envol, comme tout jeune adulte et, comme dans cet extrait, au sentiment que l'on est rendu assez grand pour mener sa vie tout seul : « Je commençais à être tanné d'être dans une petite chambre puis payer 300 \$ de pension pour avoir une chambre confortable chez nous [...] Puis je commençais à être tanné d'être gouverné par mes parents, je voulais être indépendant au niveau financier puis tout ça » (Kevin).

Mais cet affranchissement à l'égard des parents n'est pas toujours facile. C'est notamment le cas pour Mathieu qui, selon son éducateur-entraîneur, éprouve encore de la difficulté à s'affirmer devant ses parents :

Mathieu, il a quand même une certaine difficulté à s'approprier son appartement. On ne lui a pas laissé beaucoup de chance dans les débuts, dans le sens où les parents ont pris beaucoup de place [...] Ce n'est pas lui qui a pris la décision d'acheter telle affaire, ou de mettre tel cadre, à tel endroit. La seule chose qu'il a décidé, c'est des couleurs, puis encore! (Éduc1).

Dans d'autres cas, c'est que les personnes ne se font pas encore totalement confiance et sentent le besoin de se faire approuver dans certains choix ou dans certaines décisions, comme Chantal dans cet exemple : « Elle s'arrange quand même assez bien [...] Mais des fois elle va dire : ça vaut-tu la peine que je m'achète ça ? -- Bien, Chantal, sens-tu le besoin de l'avoir ? -- Oui ? -- Si tu sens le besoin de l'avoir, si tu penses que tu vas l'utiliser, oui, achète-le » (FG parents).

Ainsi, si nous avons trouvé des parents qui « protègent » encore leur enfant une fois parti en logement, qui surveillent, voire qui le « couvent » et qui cherchent parfois à décider à leur place, il y a aussi l'enfant qui, parfois, souhaite que les parents ne soient pas trop loin, comme Chantal pour qui occuper un appartement près de chez ses parents était important : « J'ai choisi un logement pas loin d'eux-autres » parce que trop loin, « je m'ennuierais de ma mère » (Chantal).

On peut penser que, dans le cas de Chantal, par exemple, on ne se libère pas facilement de 40 ans de prise en charge. Cela est vrai aussi pour d'autres. La mère d'Élise remarque que, bien qu'elle prenne du pouvoir sur sa vie, elle a encore à se défaire de « vieilles habitudes », qui consistaient à se fier sur les autres pour les choses de la vie quotidienne (FG parents).

L'empowerment ne se produit donc pas par magie. Il y a sans doute un apprentissage à faire. Quand nos parents ont tout fait et ont tout décidé pour nous depuis toujours, prendre ses propres décisions, faire ses propres choix ne se fait pas du jour au lendemain. Ainsi, les personnes dont les parents sont particulièrement envahissants ont sans doute à travailler plus fort que d'autres pour arriver à un empowerment. D'ailleurs, dans le cas de Chantal, on sent une certaine évolution à ce chapitre, à tout le moins un désir de prendre un peu plus de distance par rapport à ses parents après deux ans. On peut aussi sans doute faire l'hypothèse que cela est différent pour les personnes plus jeunes, dont les parents sont d'une autre génération, moins âgée, et qui ont commencé plus tôt à favoriser une plus grande autonomie de leur enfant.

### **S'AFFRANCHIR DE SON EDUCATEUR**

Si l'empowerment se manifeste par un affranchissement à l'égard des parents, il peut également se manifester par un affranchissement à l'égard des éducateurs et des

éducatrices du CRDI : « Élise a décidé, avec son copain, de vivre seulement tous les deux dans l'appartement de son copain. [...] Ils ne voulaient plus nous voir, nous, les éducateurs [...] Ils voulaient être juste tous les deux, s'organiser tout seul. On les a laissé faire » (Éduc1).

Kevin est aussi on ne peut plus clair sur son désir de s'affranchir de son éducatrice. Parlant de la gestion de son budget, il dit : « J'ai carrément demandé à ce qu'il n'y ait personne qui m'aide de ce côté-là. La gestion de mon budget, c'est mon argent, c'est moi qui s'en occupe » (Kevin). Ces propos marquent sans équivoque un désir d'indépendance, un désir que l'on se mêle le moins possible de ses affaires.

En fait, il est frappant de constater comment, au début, Kevin tolérait l'éducateur-entraîneur même s'il le trouvait « un peu autoritaire », et en justifiait même la présence : « sans ça, je sens qu'il y aurait eu des laisser-aller », dit-il (Kevin, 1<sup>ère</sup> entrevue). Un an plus tard, Kevin nous apprend qu'il l'a « *flushé* », n'hésitant même pas à le décrier (Kevin, 2<sup>e</sup> entrevue).

Il semble que l'éducateur-entraîneur soit souvent perçu comme celui qui vient, en quelque sorte, jouer le rôle des parents, surveiller si tout est bien fait, voire « sermonner » si le ménage n'est pas fait. Bref, il représente justement ce dont les personnes veulent se défaire, l'autorité, qui constitue un frein à leur indépendance. On souhaite se gérer soi-même, on veut s'arranger seul, s'extraire d'un environnement contrôlant.

Plusieurs des éducateurs et des éducatrices nous ont d'ailleurs fait part du fait que la nature de leur rapport aux usagers avait changé depuis qu'ils vivaient en logement, justement parce que maintenant, on entre chez-lui, dans son intimité. « Je ne me permets pas de fouiller dans le frigidaire », nous dit une éducatrice (FG éduc). Un éducateur-entraîneur exprime aussi ce changement de rapport avec les usagers. « Quand tu t'adresses à un chez vous, à leur chez-eux, tu n'as pas la même emprise [...] Ça change les données » (Éduc3).

Occuper son propre logement constitue un puissant outil d'empowerment pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Cet empowerment se manifeste par la possibilité de prendre ses propres décisions dans sa vie quotidienne et d'avoir son espace d'intimité, son « chez-soi » qui permet d'affirmer davantage sa personnalité. Le logement permet aussi aux personnes de s'affranchir de leurs parents et des éducateurs et des éducatrices.

En fait, tout se passe comme si cette étape du rejet du personnel éducatif marquait une prise de conscience à l'effet que l'on est chez-soi, que l'on est en mesure de mener sa vie, une prise de conscience de son indépendance, de son droit de refuser de l'aide. Cette prise de conscience et l'agir qui s'en suit n'est toutefois pas toujours sans conséquences, comme nous le verrons dans la section qui suit. Ceci dit, et comme nous l'avons déjà noté, nous en avons vu plusieurs, après cet épisode de « liberté », prendre conscience davantage de leurs limites et demander de nouveau et accepter de l'aide.

## S'EXPOSER A DES SITUATIONS D'ABUS

S'il ne fait aucun doute que, en vivant dans leur propre logement, les personnes vivent beaucoup d'empowerment, on peut parfois se demander, pour certains d'entre eux, à quel prix ils le vivent. En effet, vivre seul dans son logement lorsque l'on a une déficience intellectuelle peut signifier une exposition plus grande à des situations d'abus de toutes sortes :

Denise connaît beaucoup de monde dans le quartier [...] elle connaît ses voisins, elle va prendre un café chez la madame d'en face [...] C'est comme, oui, elle a développé un réseau comme ça, mais qui est plus ou moins positif. Parce que, bon, ils ont volé de l'argent quand même [...], mais elle ne veut pas les accuser parce qu'elle ne veut pas perdre cette amitié-là [...] puis elle a un ami, Georges, qui joue avec ses sentiments beaucoup [...] Elle connaît plein de monde, elle aime ça rencontrer du monde, ils l'invitent dans des fêtes puis tout ça. Mais, de mes yeux à moi, ce n'est pas toujours sain (FG éduc).

Patrick savait tout quoi faire au niveau de l'entretien de son appartement, la préparation des repas. Il est très doué, je dirais plus que la moyenne des gens. C'est plus au niveau relationnel, le voisinage, ses amis. Il est très influençable et il se retrouve donc toujours en situation d'abus. Les chums viennent chez lui, ils profitent, ils vident le frigo (Éduc1).

Patrick s'est même fait volé à un moment donné par sa « blonde », qui a volé sa télévision et son « *Play Station* ». Des « amis » qui faisaient des interurbains sur son téléphone (Patrick).

En fait, la question de la vulnérabilité face aux abus possibles touche la capacité des personnes de s'affirmer devant les autres, de dire, par exemple : Non, tu ne feras plus d'interurbains sur mon téléphone. En vivant en logement, l'empowerment n'est donc pas total. Il reste toujours des zones de plus ou moins grande dépendance. Les exemples de Denise et de Patrick montrent qu'ils demeurent dépendants de leurs amis sur le plan affectif et qu'ils acceptent ces situations d'abus pour ne pas les perdre.

Par ailleurs, sans que l'on parle nécessairement d'abus, la prise de pouvoir des personnes sur leur vie peut parfois les placer dans de situations qui peuvent être problématiques. Par exemple, Carole peut bien décider de se laver seulement quand elle le veut, mais lorsque la situation en est rendu au

À cause d'une plus grande vulnérabilité, vivre seul dans son logement lorsque l'on est une personne avec une déficience intellectuelle peut signifier une exposition plus grande à des situations d'abus. Cette question de la vulnérabilité face aux abus possibles touche en fait la capacité des personnes de s'affirmer devant les autres, de dire non devant certaines situations. Cet espace de liberté plus grande peut parfois même placer les personnes dans des situations qui peuvent être dangereuses pour elles. « Où est la limite entre la responsabilité de l'éducateur et les droits et libertés de la personne ? », questionne une éducatrice.

point où la mauvaise odeur incommode de façon importante son entourage, la situation peut être problématique (Carole; FG éducatif).

En fait, ce genre de comportement pose la question à savoir dans quelle mesure les personnes ont la capacité de juger si une situation est socialement acceptable ou non. La question s'est également posée avec Karine sur le plan de la salubrité de son logement, au point où elle a d'ailleurs été expulsée parce que les odeurs incommodaient le voisinage.

Dans le cas de Carole qui, avant de vivre en logement, avait un encadrement très serré, il est intéressant de constater que les deux domaines sur lesquels ses parents adoptifs exerçaient un très grand contrôle étaient justement l'hygiène et le budget, les deux domaines dans lesquels on constate que, laissée à elle-même, Carole n'a pas les habiletés suffisantes pour exercer elle-même ce contrôle : « Respecter son budget, elle n'est pas capable de faire ça. Elle gaspillait, elle gaspillait [...] les économies que sa famille d'accueil lui avait fait ramasser depuis plusieurs années, elle était en train de les brûler » (Éducatif1).

Son éducatrice raconte à son tour :

Elle est sortie de sa famille d'accueil, ça fait qu'elle a goûté à la liberté qu'elle n'a jamais eue [...] Elle a gagné beaucoup de liberté, mais elle a vécu en même temps beaucoup de pertes [...] Elle était rendue à un rythme de vie où elle était itinérante, manger ce qu'on peut, aller manger les beignes chez Duncan qu'on est en train de jeter (FG éducatif).

Ces extraits démontrent que la plus grande liberté que les personnes peuvent exercer en ayant leur chez-soi peut, dans certains cas, engendrer des conséquences qui ne sont pas toujours positives. Cet espace de liberté plus grand peut parfois même placer les personnes dans des situations qui peuvent être dangereuses pour elles. De telles situations posent plus fondamentalement la question de la responsabilité du personnel éducatif du CRDI : les éducateurs doivent-ils finalement prendre la place des parents ? C'est là toute la question de la protection : « Où est la limite entre la responsabilité de l'éducateur et les droits et libertés de la personne ? », questionne une éducatrice. Cette question a d'ailleurs été chaudement débattue dans le cadre du groupe de discussion que nous avons tenu avec les éducatrices de référence. À plusieurs reprises, des éducatrices ont démontré de l'inquiétude face à certaines situations vécues par des personnes en logement, sans trop savoir dans quelle mesure, au nom du droit de l'usager de décider, elles pouvaient intervenir. Certaines ont demandé d'être davantage soutenues par l'établissement, d'être « *backées* » parce qu'elles ne voulaient pas prendre seules toute la responsabilité dans certaines situations qu'elles jugeaient dangereuses (FG éducatif).

#### **PAS A L'ABRI D'ÉVÉNEMENTS MALHEUREUX**

Après avoir complété notre cueillette de données, nous avons été informé qu'un événement pour le moins malheureux était survenu. Issue d'une résidence d'accueil, Karine est probablement la personne intégrée au logement à soutien gradué qui a



demandé le plus d'encadrement. Notamment, Karine est diabétique et, sans aide, elle n'est pas capable de contrôler sa prise de médicaments. Après des débuts difficiles et une expulsion de son logement par le propriétaire, il semble que les choses s'étaient vraiment replacées (FG éduc; Cadre1; CLSC). Or, nous avons appris que Karine était décédée dans son logement faute d'avoir pris ses médicaments. Selon les informations que nous avons recueillies, la gestion de ses médicaments était problématique même lorsqu'elle vivait en ressource d'hébergement. On aurait d'ailleurs trouvé « plein de médicaments cachés dans son appartement »<sup>20</sup>.

Karine représente sans doute un cas extrême. En entrevue, on nous avait dit que, où qu'elle habite, il s'agissait d'un cas problématique et que, dans ces circonstances, il n'aurait pas été utile de la retourner en RTF « parce qu'elle aurait fugué de toute façon ». Karine voulait vivre en logement. Avant qu'elle ne soit intégrée au logement à soutien gradué, toutes sortes de solutions alternatives avaient été tentées (Cadre1). Un encadrement très serré avait donc été mis en place, et il semble que l'on ne puisse reprocher aux différents intervenants impliqués d'avoir failli à leur tâche.

### **PAS DE RETOUR EN ARRIERE**

Nous avons posé la question à toutes les personnes que nous avons rencontrées, et elles ont toutes répondu la même chose : malgré qu'elles doivent assumer des responsabilités (faire les repas, le ménage, etc.), même si, pour certaines d'entre elles, la vie en logement signifie une exposition plus grande à des abus ou à des situations difficiles parfois, il n'est pas question de retourner en arrière et de retourner vivre chez papa-maman ou en RTF. Clairement, les personnes ont le sentiment de vivre « chez elles », de mener leur propre vie, de faire davantage leurs propres choix. Ce qu'il faut considérer, c'est qu'elles ont simplement besoin d'être soutenues dans leur démarche, non seulement sur le plan des apprentissages pour faire les repas ou les courses, par exemple, mais, plus globalement, dans la prise en charge de l'ensemble de leurs besoins et dans leur processus d'empowerment. Cela exige du personnel éducatif une attitude de soutien et d'accompagnement, et non pas une attitude de prise en charge ou qui cherche à décider de ce qui est bon pour elles. C'est d'ailleurs largement cette attitude d'accompagnement dans leur processus d'empowerment que nous avons décelée chez le personnel éducatif du CRDI Normand-Laramée, malgré les questionnements que cela peut provoquer à l'occasion.

### **CONCLUSION**

Comme on a pu le constater, nul doute que le fait d'occuper son propre logement constitue un puissant outil d'empowerment pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Cet empowerment se manifeste par la possibilité de prendre ses propres décisions dans sa vie quotidienne et d'avoir son espace d'intimité, son « chez-soi » qui

---

<sup>20</sup> Information recueillie auprès du directeur général et de la gestionnaire de risque du CRDI Normand-Laramée.

permet d'affirmer davantage sa personnalité. Le logement permet aussi aux personnes de s'affranchir de leurs parents et des éducateurs et des éducatrices.

Les informations que nous avons recueillies montre bien, par ailleurs, comment il est nécessaire de départager deux chose distinctes dans le processus d'empowerment : d'une part, la capacité d'acquérir de l'autonomie – apprendre à se débrouiller, développer des habiletés dans les activités de la vie quotidienne; et d'autre part, apprivoiser la liberté, s'affirmer, faire ses propres choix. Ainsi peut-on s'affirmer, faire preuve d'empowerment si l'on veut, et avoir en même temps des difficultés sur le plan de l'autonomie, le meilleur exemple étant sans doute celui de Karine. Par ailleurs, il semble bien que ces deux aspects puissent être générateurs, pour les personnes qui vivent en logement, d'une plus grande confiance en soi et d'une plus grande estime de soi.

Il semble bien toutefois que ce fort empowerment que nous avons constaté chez les personnes intégrées au logement à soutien gradué ne s'acquiert pas du jour au lendemain. Il s'inscrirait plutôt dans un processus et se manifesterait davantage lors de ce que nous avons appelé « la phase de liberté » que nous avons décelée chez plusieurs personnes. S'appropriant petit à petit leur espace, prenant graduellement conscience qu'elles sont « chez elles », cette seconde phase semble correspondre, pour les personnes, à une période de rupture et d'affranchissement par rapport au personnel éducatif et marquer une plus grande indépendance. Cette période de rupture et d'affranchissement semble aussi se vivre vis-à-vis des parents dans le cas des personnes qui proviennent de leur famille naturelle. C'est ainsi que certaines on pris une certaine distance par rapport à la famille, pour s'en rapprocher plus tard, mais dans un rapport différent, un peu plus égalitaire.

« Dans sa famille d'accueil, elle avait un encadrement vraiment très très serré, très très structuré. À tous les niveaux. La famille d'accueil était rigide. C'est sûr qu'elle n'avait pas de liberté ou très peu de liberté, au niveau de l'expression, au niveau des sorties, et tout ça. Et là, elle se retrouve en appartement, il n'y a pas de contraintes, elle est chez elle [...] C'est comme si tu passes de la prison, puis tu sors à l'extérieur, là c'est le fun », (Educ1).

Mais, à cause de leur plus grande vulnérabilité, nous avons vu que cette plus grande liberté acquise peut aussi exposer les personnes ayant une déficience intellectuelle à des situations d'abus ou qui peuvent comporter certains risques pour elles. D'où l'importance de mettre en place un réseau de surveillance et de soutien.

### **3.3 Évaluation des différentes composantes du logement à soutien gradué**

Avant de livrer nos résultats en ce qui a trait aux différentes composantes du projet de logement à soutien gradué, il nous apparaît utile ici de rappeler au lecteur, d'une part, quelles sont ces composantes et, d'autre part, quelle est la fonction de chacune d'elles dans le cadre du projet.

L'armature du projet de logement à soutien gradué repose sur cinq composantes : l'éducateur-entraîneur; la personne-pivot; la ligne 24/7; la subvention au loyer; et les

services de soutien à domicile, le cas échéant. Chacune de ces composantes a une fonction précise et particulière dans le cadre du projet, et complémentaire aux autres. Bien que les éducateurs et les éducatrices de référence ne soient pas parties intégrantes du concept de logement à soutien gradué, ils jouent néanmoins un rôle important.

Le tableau suivant indique les fonctions propres à chacune de ces composantes.

<b>Composante</b>	<b>Fonction dans le cadre du projet</b>
L'éducateur-entraîneur	Le rôle de l'éducateur-entraîneur consiste à réaliser des activités d'adaptation et d'apprentissage de façon intensive dans les premiers mois d'intégration en logement, après quoi il se retire. Il peut aussi être appelé à faire des « rappels » par la suite au besoin. Il ne remplace pas l'éducateur ou l'éducatrice de référence.
La personne-pivot	La personne-pivot est une personne-ressource dans la communauté (concierge, voisin, etc.). Par une présence régulière auprès des personnes en logement (visites, téléphones), elle constitue une présence rassurante pour les personnes et « les yeux et les oreilles » du CRDI.
La ligne 24/7	La ligne 24/7 est une ligne téléphonique mise à la disposition de la personne-pivot en cas d'urgence et par laquelle celle-ci peut rejoindre un éducateur ou une éducatrice en tout temps.
Les services de soutien à domicile	Les services de soutien à domicile, dispensés par le CSSS, sont des activités de maintien des habiletés domestiques une fois les apprentissages réalisés. Ils peuvent aussi compenser des incapacités lorsque les personnes n'ont pas les habiletés suffisantes dans certains domaines.
La subvention au loyer	La subvention au loyer est un montant d'argent que verse le CRDI à l'usager qui occupe un logement sur le marché locatif privé pour combler la différence entre le prix du loyer et la contribution de l'usager, de façon à ce que celui-ci ne consacre pas plus de 25 % de son revenu pour se loger (maximum de 300 \$).
L'éducateur ou l'éducatrice de référence	L'éducateur ou l'éducatrice de référence est l'éducateur responsable au dossier de l'usager. Même s'il ne fait pas partie, à proprement parler, de « l'armature » du concept de Logement à soutien gradué, on prévoit son maintien pour assurer le suivi habituel des personnes dans les sphères d'activité qui ne concernent pas la vie résidentielle : l'apprentissage au transport en commun; les liens avec l'école, la famille; le travail; les loisirs; etc.

En plus de ces six types d'intervention, d'autres acteurs ont aussi apporté leur contribution dans le cadre du logement à soutien gradué; organismes communautaires;

police communautaire; parents. Nous verrons, dans les pages qui suivent, quelle a été la contribution de chacun d'eux et leur importance relative dans la réussite du projet.

### **3.3.1 Le rôle de l'éducateur-entraîneur**

L'une des composantes importantes du concept de logement à soutien gradué est la présence d'un éducateur-entraîneur. Inspiré du modèle d'entraînement en milieu de travail, le rôle de l'éducateur-entraîneur consiste à réaliser des activités d'adaptation et d'apprentissage de façon intensive dans les premiers mois d'intégration en logement, soit un entraînement intensif aux activités de la vie domestique (AVD) et aux activités de la vie quotidienne (AVQ). Cette période d'entraînement intensif est suivie d'un estompage graduel « à mesure de l'acquisition des compétences » (CRDI-NL, 2002 : 9). La durée de cette période d'entraînement intensif peut varier en fonction des habiletés de la personne, mais on vise le retrait de l'éducateur-entraîneur à l'intérieur d'une période d'environ six mois (CRDI-NL, 2004 : 7-9; Éduc2; Éduc3).

#### **LES SOUTIENS OFFERTS**

Concrètement, le rôle de l'éducateur-entraîneur vise à ce que les personnes en logement réalisent les apprentissages nécessaires à l'accomplissement de tâches précises liées à la vie résidentielle : préparation de repas; entretien ménager; lessive; soins d'hygiène; gestion du budget; etc. (Éduc1; Éduc2). « Je suis vraiment aux apprentissages », nous a dit un éducateur-entraîneur. « Faire des pâtés chinois, c'est ma *job*. Budget, lavage, vraiment tout ce qui est tâche résidentielle, c'est moi qui s'occupe de ça » (Éduc2).

Les apprentissages incluent également tout ce qui touche les aspects sécuritaires, par exemple, en ce qui a trait au feu, au vol, savoir à qui s'adresser en cas de danger (Éduc1; Éduc3). Enfin, les apprentissages liés à l'intégration au quartier font aussi partie du rôle de l'éducateur-entraîneur, qu'il s'agisse de donner de l'information sur les ressources, services et commerces présents dans le quartier, d'accompagner les personnes dans ces ressources ou commerces (par exemple, pour aller faire l'épicerie), ou encore tout ce qui touche aux relations de voisinage (Éduc1; Éduc2).

Si la présence de l'éducateur-entraîneur se concentre surtout dans les semaines qui suivent l'intégration en logement, il peut arriver qu'il soit aussi appelé à intervenir pour des « rappels », des « relances » ou des « rafraîchissements » auprès de personnes qui vivent en logement depuis déjà un certain temps (CRDI-NL, 2004 : 8; Éduc1; Éduc2). Un éducateur-entraîneur raconte, par exemple, que l'éducatrice d'une femme vivant en logement lui a demandé d'intervenir à la suite du décès de son conjoint pour l'aider dans la réalisation de ses tâches maintenant qu'elle vivait seule. Parfois, l'éducateur-entraîneur peut aussi être appelé pour simplement « vérifier » « observer » ou « évaluer » les capacités résidentielles d'une personne et, le cas échéant, proposer des apprentissages (Éduc2; FG éducation).

Même si, au sens strict, cela ne fait pas partie de leur tâche, les éducateurs-entraîneurs sont également appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à faire de la relation d'aide et à offrir du soutien psychologique. « On est là pour les apprentissages, nous un dit un éducateur-entraîneur, mais on est là beaucoup plus dans tout l'autre aspect, la relation d'aide » (Éduc1). Cet éducateur-entraîneur fait référence au fait que, par exemple, partir de sa famille naturelle ou de sa famille d'accueil pour la première fois de sa vie peut être une expérience insécurisante pour les personnes, qu'elles peuvent avoir « certaines craintes ». Il raconte aussi comment, partageant presque le quotidien des personnes à travers les apprentissages, il est souvent interpellé sur des aspects plus personnels de la personne, par exemple, sur les difficultés qu'elles peuvent vivre dans leur relation de couple (Éduc1). Un autre éducateur-entraîneur abonde dans ce sens : « L'affectif, bien, c'est sûr qu'on y touche aussi [...] Est-ce que je suis bien ? Qu'est-ce que je fais avec maman, avec papa, avec des amis ? Ça, c'est un domaine qui vient les toucher affectivement quand ils sont en appartement » (Éduc3).

D'ailleurs, lorsque l'on examine les différents soutiens qui sont apportés par les éducateurs-entraîneurs, celui qui revient le plus souvent est justement la relation d'aide. Suivent dans l'ordre :

- l'aide à la gestion du budget;
- l'aide à la préparation de repas;
- l'aide pour faire les courses;
- l'information sur les services disponibles dans la communauté.

Suivent de près, ex-aequo, l'aide pour l'entretien ménager, l'aide pour de petits problèmes de la vie quotidienne (p. ex., un bris) et les visites de routine<sup>21</sup>.

Enfin, dans les rôles joués par les éducateurs-entraîneurs, il faut ajouter celui de soutien aux personnes-pivots. En effet, ce sont eux qui, au moins au moment de l'intégration d'une nouvelle personne en logement, sont en contact constant avec la personne-pivot, non seulement pour recueillir de l'information, mais également pour les soutenir dans leur rôle (Éduc1; Éduc3; FG pivots). « Je suis très présent », nous dit l'un d'eux. « S'il y a une petite interrogation, elles m'appellent tout de suite » (Éduc1). L'éducateur-entraîneur constitue, en fait, pour les personnes-pivots, la personne à qui elles vont référer en cas de besoin.

## **LA FREQUENCE ET L'INTENSITE DES INTERVENTIONS**

Par définition, l'intervention de l'éducateur-entraîneur est limitée dans le temps. Nous avons vu que l'on visait une présence de l'éducateur-entraîneur auprès des personnes intégrées au logement à soutien gradué d'environ six mois. Comme on pouvait s'y attendre, l'intervention des éducateurs-entraîneurs a varié en fonction des besoins des usagers. Mais, globalement, durant les six premiers mois en logement, les éducateurs-

---

<sup>21</sup> Données tirées des questionnaires complétés par les différents intervenants.

entraîneurs ont assuré une présence moyenne d'une à trois fois par semaine pour la majorité des usagers. On constate par ailleurs une nette décroissance des interventions avec le temps. Ainsi, pour sept usagers<sup>22</sup>, il n'y a plus eu aucune intervention de la part de l'éducateur-entraîneur après six mois. Pour neuf usagers, l'intervention de l'éducateur-entraîneur s'est poursuivie au-delà de six mois, bien que moins fréquente. Enfin, trois usagers ont bénéficié des services d'un éducateur-entraîneur au-delà de 12 mois (aux 15 jours dans les trois cas).

## **L'ESTOMPAGE DES INTERVENTIONS**

Nous avons vu plus haut que, dans le concept du logement à soutien gradué, il est prévu que l'intervention de l'éducateur-entraîneur s'arrête progressivement au fur et à mesure que les personnes en logement ont fait l'acquisition des habiletés nécessaires pour vivre en logement de la façon la plus autonome possible. À cette fin, à la suite de l'évaluation qui a été faite des capacités de la personne par l'éducatrice de référence avant l'entrée en logement<sup>23</sup>, (CRDI-NL, 2004 : 4), un « plan d'action » est établi avec la personne, lequel cible les forces et les faiblesses en ce qui a trait aux habiletés et des priorités d'apprentissage (Éduc1).

Dans la réalité, nous avons vu, dans une section précédente, que plusieurs personnes, même après 18 mois en logement, éprouvent encore des difficultés importantes relativement à certaines habiletés domestiques, ce qui indique que tous les apprentissages n'ont pas été réalisés même si l'éducateur-entraîneur s'est retiré.

Dans les entrevues que nous avons réalisées, au moins trois raisons ont été évoquées pour expliquer cette situation. La première a trait au fait que, pour une ou des sphères d'activité données, on constate, après un certain temps, que des personnes n'iront pas plus loin dans leurs apprentissages, qu'elles atteignent un certain « plafond », qu'il n'est pas utile de poursuivre l'entraînement et que le besoin des personnes dans ces cas en est un davantage de suppléance, ce qui ne relève pas de la responsabilité de l'éducateur-entraîneur (Éduc1; Éduc3).

La deuxième raison évoquée a trait au fait que des personnes refusent de recevoir les services de l'éducateur-entraîneur :

Elle se poussait tout le temps. J'arrivais sur place, elle n'était pas là. Madame, elle avait décidé qu'elle me *flushait* [...] Karine, elle a beaucoup de capacités. Elle est capable de faire des choix, elle est capable de beaucoup de choses, mais c'est l'intérêt qu'elle n'a pas (Éduc1).

Un autre éducateur-entraîneur raconte comment autant certaines personnes étaient très intéressées par sa présence et ses interventions, autant celles-ci étaient vécues comme

---

<sup>22</sup> En ce qui a trait aux données portant sur le soutien apporté par les intervenants, nous avons les données pour 17 usagers.

<sup>23</sup> Évaluation réalisée à l'aide de l'outil d'évaluation développé par le CRDI Normand-Laramée. Voir la section sur la méthodologie pour plus de détails.

« dérangeantes » pour d'autres. Pour lui, cela s'explique par la volonté des personnes de se débrouiller toutes seules, de « montrer qu'elles sont autonomes, qu'elles sont capables » : « Tu sais, ils ne veulent pas avoir un autre éducateur dans leur vie [...] ils veulent être chez eux, tranquilles, tout seuls, ils veulent inviter leurs amis. Tu sais, ils ne veulent pas qu'on soit toujours dans leur décor » (Éduc2).

En fait, tout se passe comme si la présence de l'éducateur-entraîneur était vécue chez certains comme une intrusion dans leur nouvelle vie, et qu'il agissait en quelque sorte comme un « substitut parental » qui est constamment en train de leur dire quoi faire, la « maman en arrière » (Éduc2; FG éduc). « Ça, ajoute notre éducateur-entraîneur, je pense qu'ils en avaient plein leur casque » (Éduc2). Plusieurs des personnes intégrées en logement ont d'ailleurs exprimé clairement en entrevue comment l'éducateur-entraîneur était perçu comme une « police » qui venait leur dire quoi faire (Chantal; Élise; Kevin; Denise; FG éduc).

Ce refus de recevoir les services de l'éducateur-entraîneur s'explique aussi par le fait que les priorités des personnes qui arrivent en logement ne sont pas forcément les mêmes que celles des éducateurs-entraîneurs. L'un d'eux explique que, lorsqu'on leur demande, par exemple, quels sont leurs besoins lorsqu'ils arrivent en appartement, ils nous parlent « de [leur] système de son, de [leur] télévision, de [leur] sofa », et que lorsque l'on parle des besoins apprentissages, « la plupart du temps, c'est non » (Éduc3). En fait, ajoute-t-il, « ils réduisent beaucoup leurs exigences de vie en appartement », et « le fameux gâteau, ils ne veulent plus le mettre au four ». Il ajoute que, sur l'éventail des apprentissages qu'il peut leur proposer, souvent, ils vont se contenter « de 20 % » (Éduc3). Les propos de cet autre éducateur-entraîneur expriment bien cette réalité :

D'abord qu'ils mangent un peu, qu'ils s'organisent, même si ce n'est pas trop mangeable, au moins ils ont la bedaine pleine. Puis ils sont tranquilles, ils ont leurs activités [...] Serge, il a un toit sur la tête, il peut écouter sa musique, il joue au Nintendo, puis il mange son bol de riz dans la soirée, puis il est bien heureux dans tout ça (Éduc2).

Enfin, la troisième raison évoquée pour expliquer la réticence des personnes en logement à recevoir les services de l'éducateur-entraîneur a trait au fait que, à l'évidence, un certain nombre de personnes intégrées au logement à soutien gradué l'ont été non pas sur la base du besoin d'un éducateur-entraîneur, mais bien à cause de l'accès à la subvention au loyer auquel le projet donnait droit (Éduc1; Éduc3; FG éduc; Cadre2). Dans certains cas, les personnes en question vivaient en logement depuis plusieurs années et n'avaient pas vraiment besoin des services d'un éducateur-entraîneur. Ce qui explique aussi que, pour certaines personnes, la présence de l'éducateur-entraîneur a été très courte, son rôle se limitant à « vérifier » les habiletés de la personne (Éduc1; FG éduc).

Cette situation s'est produite surtout au cours de la première année d'opération, et une personne cadre que nous avons rencontrée admet que le CRDI « était pris » avec le soutien financier, au sens où il était difficile de justifier pourquoi l'un, intégré au logement à soutien gradué, y avait droit et un autre, vivant déjà en logement, n'y avait

pas droit (Cadre2). Dans ce contexte, on peut comprendre que les personnes puissent être peu intéressées à recevoir la visite de l'éducateur-entraîneur. D'ailleurs, on raconte qu'un certain nombre de personnes toléraient littéralement l'éducateur-entraîneur, croyant qu'il s'agissait là d'une condition pour recevoir la subvention au loyer. « Ils vont me *tougher* le temps que je disparaisse enfin », raconte l'un d'eux (Éduc3). Mais, apprenant qu'il n'en était rien, elles étaient beaucoup moins enclines à maintenir sa présence, même si, par ailleurs, elles pouvaient avoir des besoins (Éduc3; FG éducation).

En somme, il semble que la présence de l'éducateur-entraîneur soit, dans plusieurs cas, vécue comme une obligation, ce qui ne facilite pas la tâche de l'éducateur-entraîneur (Éduc2; Éduc3; FG éducation). L'extrait suivant illustre bien les efforts déployés par l'un d'eux pour arriver malgré tout à ses fins :

Souvent, je les mettais au défi. Je leur disais : regarde, tu veux que je lève le *fly* rapidement, bien je vais te donner trois objectifs, et si tu les atteints, je pars [...] mais souvent, même ces engagements-là, ils ne les respectaient pas. Tu sais, ils voulaient vraiment que je lève les feutres (Éduc2).

Ceci pose la question à savoir si, en étant acceptées au logement à soutien gradué, les personnes ne devraient pas avoir l'obligation de recevoir un minimum de services de l'éducateur-entraîneur, l'obligation de s'engager dans un minimum d'apprentissages. Actuellement, les personnes ont le choix de recevoir ou non les services de l'éducateur-entraîneur, ont le droit de les refuser. « Chacun est respecté dans ce qu'il veut comme soutien », nous dit un éducateur-entraîneur (Éduc1). D'ailleurs, des parents ont souligné que, à leurs yeux, les éducateurs-entraîneurs n'étaient peut-être pas suffisamment sévères à cet égard et ont dit souhaiter qu'ils soient plus exigeants (FG parents).

Certains croient qu'il devrait y avoir un minimum d'engagement à réaliser des apprentissages, que les personnes devraient démontrer un minimum d'intérêt à cet égard avant d'être acceptées au logement à soutien gradué, voire qu'elles devraient signer « un contrat » (Éduc1; Éduc3; FG éducation). Ceci dit, un éducateur-entraîneur raconte que, souvent, les personnes vont aussi chercher le soutien dont elles ont besoin « dans leur propre réseau » (Éduc2). Dans ce contexte, pourquoi faudrait-il qu'ils acceptent la présence d'un éducateur-entraîneur? Toutefois, dans les cas où un minimum d'apprentissages n'est pas réalisé, ce sont parfois les éducatrices de référence qui écopent et qui se retrouvent à devoir gérer des situations parfois difficiles<sup>24</sup>.

Quoiqu'il en soit, même si plusieurs personnes se sont, à un moment donné « libérées » de leur éducateur-entraîneur, il n'en demeure pas moins que celui-ci a joué un rôle important voire essentiel pour la majorité des personnes intégrées au logement à soutien gradué et que, en ce sens, l'éducateur-entraîneur constitue certainement un maillon important du concept de logement à soutien gradué (Éduc2; Éduc3; FG éducation).

---

<sup>24</sup> Comme nous le verrons dans une section ultérieure.



Ceci dit, il ne faut sans doute pas exagérer l'importance des apprentissages à réaliser pour que les personnes puissent accéder à la vie en logement. Comme le souligne notre interlocutrice au ministère de la Santé et des Services sociaux, en ce qui concerne les personnes qui ont une déficience physique, on ne se pose pas la question à savoir « si [elles] deviendr[ont] autonome[s] ou pas » et l'on apporte tout

Même si plusieurs personnes se sont, à un moment donné, « libérées » de leur éducateur-entraîneur, il n'en demeure pas moins que celui-ci a joué un rôle important voire essentiel pour la majorité des personnes intégrées au logement à soutien gradué. En ce sens, l'éducateur-entraîneur constitue certainement un maillon important du concept de logement à soutien gradué.

simplement des services de soutien à domicile pour compenser les incapacités. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même en déficience intellectuelle, questionne-t-elle ? Elle ajoute : « En déficience intellectuelle, on a toujours cherché à faire progresser les personnes. À un moment donné, il faut peut-être arrêter » (MSSS).

Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il ne faille pas chercher à rendre les personnes les plus autonomes possible, mais sans doute faut-il lâcher prise un peu et, plutôt que de se demander si la personne est capable ou non, l'on devrait peut-être se demander avant tout si la personne « est heureuse » (MSSS) !

D'ailleurs, nous avons bien vu dans une section précédente, que ce n'est pas à l'aune des apprentissages réalisés qu'il faut apprécier le succès ou l'échec de l'intégration en logement, mais bien en fonction du pouvoir que la personne prend sur sa vie. Ce qui n'enlève pas, bien sûr, la nécessité d'assurer un certain « filet de sécurité ».

### **3.3.2 L'importance de la personne-pivot**

Avec l'éducateur-entraîneur, la personne-pivot constitue un élément-clé du concept de logement à soutien gradué. Dans le projet tel que conçu à l'origine, son rôle est défini ainsi :

Outre les services professionnels offerts à la personne, le Logement à soutien gradué prévoit la présence d'un membre de la communauté à proximité de la personne (voisin, concierge, etc.) qui assurera sa sécurité par des visites régulières et qui assumera le rôle de personne ressource en situation d'urgence (CRDI-NL, 2002 : 8).

Dans le *Cahier de procédures*<sup>25</sup>, on précise que la personne-pivot doit entretenir « un contact quotidien avec la personne ou au besoin », « demeurer disponible en tout temps » et « contacter, en cas d'urgence ou au besoin » l'éducateur approprié. Elle doit aussi « transmettre à l'éducateur de référence les observations ou inquiétudes dans les meilleurs délais, selon la situation » (CRDI-NL, 2004 : 10).

<sup>25</sup> Le *Cahier de procédures* est un document interne conçu à l'intention des différents intervenants afin de préciser le mécanisme d'accès au logement à soutien gradué ainsi que le rôle respectif des différents intervenants dans le cadre du projet.

## **LES YEUX ET LES OREILLES DU CRDI...**

Toutes les personnes que nous avons rencontrées ont défini le rôle de la personne-pivot comme étant « les yeux et les oreilles » du CRDI dans la communauté. Concrètement, les attentes à l'égard de la personne-pivot sont à l'effet que celle-ci, par des visites régulières chez les personnes intégrées en logement, fasse part de ses observations auprès des éducateurs et des éducatrices :

Elle va rendre visite à la personne, selon les besoins de la personne. Ça peut être tous les jours, une fois par deux jours, une fois par trois jours, une fois par semaine. Elle jase avec elle pour savoir comment ça se passe [...] Puis, à travers ça, elle observe des choses qu'elle transmet à l'éducateur-entraîneur ou à l'éducateur de référence (Éduc1).

Pour un autre éducateur-entraîneur rencontré, la personne-pivot est sa « ressource première », sa « source d'information première » qui lui permettra par la suite d'aller intervenir (Éduc3). Aussi, dans le mandat « officiel » de la personne-pivot, il apparaît clairement que celle-ci ne doit faire « aucune intervention » (Éduc1; Éduc2; FG pivots; Cadre2). Mais « ça pour moi, c'est de la *bull shit* », nous dit un éducateur-entraîneur (Éduc2).

« Pas faire d'intervention, c'est impossible », nous dit une personne-pivot, parce que « tout est intervention. Si tu es le moindrement humain, tu ne peux pas faire la *job* qu'ils te demandent ». Elle raconte que, si la personne lui « raconte des affaires », se confie, ou même fait seulement lui demander son avis sur quelque chose, elle ne peut pas seulement « écouter puis bye-bye [...] Mais c'est quelque chose qu'entre guillemets, on ne serait pas supposés [faire] » (FG pivots). Elle ajoute : « Elle m'appelle pour savoir comment faire son spaghetti puis combien ça lui en prends. Je ne suis pas pour lui dire : appelle au CLSC puis attends, ils vont te répondre. Je ne peux pas faire ça. C'est qu'on débarque de notre rôle, dans le fond, on en prend un peu plus grand (FG pivots).

En somme, dans les faits, on constate effectivement que les personnes-pivots doivent déborder de leur rôle « théorique » et intervenir dans de multiples facettes de la vie des personnes.

### **...MAIS AUSSI UN ROLE DE SOUTIEN ET DE SECURITE**

Concrètement, outre d'être à l'écoute et de signaler, le cas échéant, leurs observations aux éducateurs et aux éducatrices, nous avons pu observer que les personnes-pivots apportent différentes formes de soutien aux personnes en logement. D'abord, comme nous venons de le voir, elles peuvent à l'occasion apporter une aide concrète, donner un coup de main, que ce soit au niveau de l'alimentation ou d'autres activités domestiques : « Des fois, ils nous appellent : Aie ! Qu'est-ce que je peux faire avec ça tel morceau de viande? On leur donne des petits trucs » (FG pivots).

Il peut également s'agir d'aider la personne à faire sa liste d'épicerie, de lui faire penser d'acheter telle ou telle chose ou simplement de lui faire remarquer qu'il serait peut-être temps de « nettoyer son comptoir » (FG éduc). En somme, pour plusieurs petits problèmes de la vie quotidienne, il semble que la personne-pivot devient, du moins pour certaines personnes, la personne de référence, celle à qui elles vont téléphoner pour obtenir un conseil, souvent simplement pour valider leur choix ou leurs actions : « Louise, si je fais ça comme ça, est-ce que c'est correct ? » (FG pivots). Il arrive que cette aide concrète aille jusqu'à accompagner la personne à l'épicerie, « lui donner un *lift* » (FG pivots; Éduc2).

Un autre rôle joué par les personnes-pivots consiste à assurer un « filet de sécurité », c'est-à-dire à assurer une disponibilité qui fait en sorte que les personnes en logement, en cas de pépins ou simplement d'inquiétudes, pourront les contacter en tout temps (Éduc2; FG parents) : « Je trouve que je suis une personne-support. Quand ils vivent quelque chose, ils m'appellent. Il y en a une, elle m'appelle quasiment tous les jours [...] À chaque fois, elle me dit : je peux t'appeler là, hein ? C'est comme s'il fallait qu'elle sache qu'elle pouvait m'appeler n'importe quand » (FG pivots).

Un éducateur-entraîneur abonde dans ce sens et raconte que, surtout au début de l'intégration en logement, certaines personnes « appellent souvent la personne-pivot, ils vérifient beaucoup de choses » avec elle, ce qui a pour effet simplement de les « sécuriser » (Éduc). Parlant de la personne-pivot : « Mélanie, quand elle se met en anxiété et qu'elle a besoin de parler à quelqu'un, c'est toujours sa bouée », nous dit une éducatrice (FG éduc).

Enfin, de façon évidente, la personne-pivot peut jouer, auprès de certaines personnes, un rôle de confidente ou d'« amie ». « Je pense qu'ils nous prennent pour des amis », raconte l'une d'elles. « Les mois avancent, les années avancent, puis on devient de plus en plus amis avec eux-autres » (FG pivots). Les entrevues réalisées auprès des personnes en logement ont effectivement montré comment la personne-pivot était importante pour plusieurs d'entre elles, qu'elle était une personne à qui elles pouvaient se confier et qu'elle contribuait, dans certains cas, à briser l'isolement (Mathieu; Kevin; Denise; Lucie; Stéphanie; Mélanie).

En somme, il ressort nettement des résultats que, au-delà d'être « les yeux et les oreilles » du CRDI dans la communauté, les personnes-pivots constituent également une source de soutien importante pour plusieurs personnes intégrées en logement. Elles jouent donc un rôle qui est double, qu'il conviendrait de nommer.

D'ailleurs, il est assez intéressant de constater que, selon la position que l'on occupe, l'un des deux rôles est plus important que l'autre. Ainsi, pour les éducateurs-entraîneurs, les personnes-pivots sont avant tout, justement, « les yeux et les oreilles » du CRDI. À

Au-delà d'être « les yeux et les oreilles » du CRDI dans la communauté, les personnes-pivots constituent également une source de soutien importante pour plusieurs personnes intégrées en logement. Elles jouent donc un rôle qui est double, qu'il conviendrait de nommer.

l'opposé, lorsque l'on demande aux personnes-pivots comment elles définissent leur rôle, c'est le soutien qu'elles apportent aux personnes qui ressort spontanément, bien qu'elles soient conscientes qu'elles ont aussi pour rôle d'intermédiaire entre les personnes en logement et le personnel éducatif (FG pivots). Leurs propos trahissent bien leur motivation profonde lorsqu'on leur demande pourquoi elles ont voulu être personne-pivot : « Moi, j'aime le monde »; « J'ai toujours fait du bénévolat »; « C'est de donner un coup de main, aider du monde »; « Ce sont des personnes qui sont simples » (FG pivots). Bref, il semble que ce soit l'aspect relationnel qui est la source de leur motivation et le désir de venir en aide.

Les réponses fournies par les personnes-pivots au questionnaire portant sur le soutien qu'elles ont apporté aux personnes en logement viennent confirmer ces deux rôles distincts joués par les personnes-pivots. Ainsi, le rôle le plus souvent joué est, et de loin, la visite de routine, ce qui n'a rien d'étonnant. Suivent, dans l'ordre :

- l'aide pour la résolution de conflits avec les proches (parents, amis);
- l'aide pour de petits problèmes de la vie quotidienne;
- l'aide dans une situation d'urgence;
- l'aide pour la résolution de conflits avec l'entourage (voisins, propriétaire).

#### **LA FREQUENCE ET L'INTENSITE DES INTERVENTIONS**

Si nous avons pu constater globalement le type de soutien qui est apporté par les personnes-pivots auprès des personnes en logement, il convient toutefois de noter que la situation peut varier selon les personnes. Ainsi, en fonction des besoins, un type d'aide peut s'avérer très important chez une personne, et être complètement absent chez une autre. Il en est de même de la fréquence des interventions faites par les personnes-pivots, lesquelles varient aussi beaucoup selon les personnes. Aussi, au-delà du type de soutien apporté, il est utile de mesurer l'intensité de ce soutien si l'on veut être en mesure d'apprécier l'importance de la personne-pivot dans le concept du logement à soutien gradué.

Ainsi, pour les six premiers mois en logement, l'intervention de la personne-pivot a été quotidienne pour la moitié des usagers et, sauf exceptions, d'une à trois fois par semaine pour les autres. Pour l'ensemble de la période à l'étude (18 mois), on constate une baisse de la fréquence après les six premiers mois pour cinq personnes, dont deux pour lesquelles la personne-pivot s'est retirée complètement. Cette fréquence est par ailleurs demeurée stable pour quatre personnes (à raison d'une à trois visites par semaine), mais elle a augmenté pour quatre autres personnes, dont une personne qui, au départ, n'avait pas de personne-pivot et à qui on l'a ajoutée. Chez les personnes-pivots que nous avons rencontrées, l'une d'entre elle exerce sa fonction à temps plein, intervient auprès de sept personnes en logement et dit qu'elle pourrait en prendre « encore quelques-unes ». Les deux autres sont des personnes qui occupent un emploi et qui agissent comme personnes-pivots en dehors de leur horaire de travail. Elles intervenaient respectivement auprès de

deux et de trois personnes et disaient aussi qu'elles pourraient en prendre une ou deux de plus (FG pivots).

Les entrevues que nous avons réalisées nous aident à mieux comprendre ces variations et, plus globalement, à mieux saisir le rôle de la personne-pivot. En fait, même si, au départ, on prévoyait une visite quotidienne, dans les faits, la situation a varié d'une personne à une autre. Une personne-pivot raconte par exemple que, avec Mélanie, elle a commencé par des visites cinq jours par semaine et que, après une quinzaine de jours, les visites ont été réduites à trois jours par semaine. Une autre raconte que, même après deux ans en logement, une personne lui téléphone tous les jours, alors que, dans le cas d'une autre, c'est une visite à toutes les deux semaines (FG pivots). En fait, il semble que ce soit vraiment en fonction des besoins et que, finalement, c'est la personne en logement qui décide à quelle fréquence elle veut voir la personne-pivot (FG pivots; Éduc1). Selon un cadre que nous avons rencontré, c'est d'ailleurs là que le soutien *gradué* prend tout son sens, c'est-à-dire dans le fait d'être capable de s'ajuster en fonction des besoins et des désirs de chaque personne. Pour certaines, la personne-pivot peut être là pour la vie et, à la limite, complètement absente pour certaines personnes (Cadre1).

Certains s'interrogent toutefois sur le bien-fondé d'une personne-pivot « à vie ». En effet, si l'on admet qu'une longue présence de la personne-pivot peut se justifier pour certaines personnes, on soutient que le personnel éducatif devrait plutôt mettre davantage d'efforts à développer le réseau social de la personne. Aussi, la présence de la personne-pivot devrait-elle être considérée avant tout comme faisant partie d'une « transition » vers une plus grande autonomie (Éduc2; Éduc1) : « À un moment donné, quand ça fait six ans que la personne est en appartement et qu'elle roule bien, j'ai comme un peu de difficulté à expliquer sa présence », dit-on en entrevue (Éduc2).

On notera enfin que, parmi la population à l'étude (17 personnes), deux personnes n'ont pas eu, par choix, les services d'une personne-pivot. Pour l'ensemble des personnes intégrées au logement à soutien gradué au cours des trois premières années (37 personnes), ce sont seulement 20 personnes qui ont ou ont eu les services d'une personne-pivot, soit 54 % d'entre elles. Si, pour certaines d'entre elles, il s'agit d'un choix personnel (famille à proximité, présence d'un réseau de soutien), il semble que certaines personnes n'ont pas eu accès à la personne-pivot à cause d'un manque de ressources financières (Éduc2; FG éducatif; Cadre2). Dans ce contexte, certains remettent en question le fait que des personnes « qui s'organisent relativement bien » ont eu accès à la personne-pivot, tandis que d'autres, qui en auraient davantage besoin, n'y ont pas eu accès faute de ressources (Éduc1; FG éducatif). Un peu comme cela s'est produit avec l'éducateur-entraîneur, une éducatrice raconte qu'une personne se sentait obligée de maintenir le contact avec sa personne-pivot alors qu'elle n'en avait pas vraiment besoin : « À un moment donné, raconte-t-elle, il l'appelait vraiment pour me faire plaisir » (FG éducatif).

Loin de remettre en cause le rôle important joué par les personnes-pivots, ces remarques montrent toutefois sans doute la nécessité que des ajustements soient apportés, sur cet aspect, mais aussi sur un autre que nous allons discuter maintenant.

## **DES VISIONS DIFFÉRENTES DU RÔLE DE LA PERSONNE-PIVOT**

Nous avons vu précédemment que, à l'évidence, le rôle de la personne-pivot était, double : à la fois source d'information dans la communauté pour le CRDI et source de soutien pour les personnes en logement. Certains remettent en question ce second rôle, que l'on qualifie d'« intervention » et qui ferait en sorte que les personnes-pivots en viendraient à outrepasser leurs fonctions. Parlant d'une personne-pivot en particulier, un éducateur-entraîneur raconte :

Elle est pas mal plus présente dans la vie des jeunes qu'une éducatrice de référence. Ce que je crains, c'est que la personne-pivot devienne amie, que la relation se développe, que ça devient trop significatif [...] Nous autres, on se garde toujours un bras, une distance professionnelle [...] Ils ont leur numéro de téléphone, c'est sûr qu'il faut qu'ils l'aient. Mais quand ils vont prendre un café régulièrement ensemble, quand la personne-pivot donne un *lift* à la personne pour aller à l'épicerie, je dit : woup ! Est-ce quelle outrepassa ses fonctions ? (Éduc2).

Dans le groupe de discussion que nous avons tenu avec les éducatrices de référence, certaines d'entre elles ont aussi exprimé cette crainte, à l'effet que, alors que l'on cherche à favoriser l'autonomie maximale de la personne, ce type de relation maintiendrait plutôt les personnes dans la dépendance (FG éduc).

Mais d'autres ont un autre point de vue. Pour une éducatrice, la présence quotidienne de la personne-pivot dans la vie de Lucie, par exemple, a été à ce point important que « si cette personne-là n'avait pas été là, dit-elle, je pense que ça n'aurait pas marché pour elle » (FG éduc). Une autre relate la relation de confiance qui s'est installée entre Frédéric et la personne-pivot et comment, pour lui, cette personne est importante lorsqu'il a besoin de se confier (FG éduc). Un parent que nous avons rencontré a aussi noté l'importance de cette relation de confiance pour sa fille : « Mélanie lui raconte plus de choses à elle [qu'à moi] » raconte-t-elle. Elle ajoute même que, dans la relation qu'elle a elle-même avec sa fille, il y a une relation d'autorité, voire de dépendance, alors qu'elle est davantage dans une relation d'égal à égal avec la personne-pivot, ce qui est vu comme positif : « Avec elle, elle n'a pas peur de se faire chicaner » (FG parents).

Un éducateur-entraîneur aborde cette question d'intervention ou de non-intervention sous un autre angle :

Comme tout bon citoyen, si je m'entends bien avec mon voisin et que je l'amène à gauche et à droite, ce sont des formes d'intervention que je ne veux même pas le savoir [...] Moi, ce que je veux savoir, c'est comment il va mon gars [...] Je n'ai pas à interpréter l'action des personnes parce que c'est une action que je considère comme citoyenne. Mais nous, on essaie de trancher : est-ce qu'elle fait de l'intervention, là ? Moi, je ne veux pas le savoir (Éduc3).

En fait, comme le dit d'ailleurs un autre éducateur-entraîneur, il n'est pas facile de « tracer la ligne » (Éduc2). Un cadre que nous avons interrogé considère que cela est d'autant plus difficile à faire que, « avant tout, il y a une personne », que « tu placotes et que tu es en relation ». Et « si elle n'entre pas en relation avec le client, le client ne l'appellera pas s'il est mal pris » (Cadre2). Ceci dit, elle admet que, parfois, la personne-pivot est allée « trop loin », ce qu'admet aussi la personne-pivot en question (Cadre2; FG pivots).

## CONCLUSION

Ce qui précède démontre sans l'ombre d'un doute l'importance de la personne-pivot dans l'armature du concept de logement à soutien gradué. Cette importance n'est toutefois pas nécessairement la même pour chacune des personnes en logement. Alors que sa présence peut être tout à fait « déterminante » dans la réussite de la vie en logement pour certaines personnes, qu'elle peut littéralement « faire la différence » (Cadre2), nous avons vu que, pour d'autres, cette présence est négligeable parce qu'elles ont un réseau social plus développé ou parce que la famille naturelle est très présente.

À l'évidence, les personnes-pivots ne sont pas que les « yeux et les oreilles » du CRDI et constituent, pour plusieurs personnes, une source de soutien ou de sécurité importante. Mais les personnes-pivots, disponibles en tout temps et à proximité, répondent aussi à une multitude de petits problèmes qui, autrement, accaparaient les éducatrices. « Qu'il y ait des répondants en dehors de

L'importance de la personne-pivot n'est pas la même pour chacune des personnes en logement. Alors que sa présence peut être tout à fait « déterminante » dans la réussite de la vie en logement pour certaines personnes, pour d'autres, cette présence est négligeable parce qu'elles ont un réseau social plus développé ou parce que la famille naturelle est très présente.

nous, des répondants dans la communauté, moi, je trouve ça génial », souligne l'une d'elles, affirmant que, si cela la « dégage », d'une part, cela la rassure également de savoir que, la fin de semaine venue, « il y a une réponse pour ta personne » (FG éduc). Faut-il parler ici d'« intervention » ? D'ailleurs, un éducateur-entraîneur constate que, globalement, les éducatrices de référence ont développé peu de liens avec les personnes-pivots, ce qu'il trouve dommage. Il croit en effet que les éducatrices de référence devraient utiliser davantage les personnes-pivots, s'appuyer davantage sur elles (Éduc3).

En fait, la meilleure façon de définir le rôle de la personne-pivot est peut-être ce qu'en dit l'une d'entre elle. Considérant que les personnes en logement la voient avant tout comme « une amie », elle dit : « Si j'ai quelque chose, si je suis mal pris, je peux appeler. Je peux être sûr que tu vas être là pour me répondre, pour me sécuriser, pour m'aider » (FG pivots).

Ainsi, le rôle de la personne-pivot peut peut-être se résumer à la bonne madame, à la bonne personne (ça pourrait être un monsieur aussi) qui est tout simplement là, qui écoute, qui assure une présence et qui donne un coup de main de temps à autres, mais sans faire à la place.

Si la « ligne » n'est pas toujours facile à tracer entre les différents rôles, les résultats démontrent que les personnes-pivots sont capables de tracer leurs limites (FG pivots; FG éduc). Elles font d'ailleurs très bien la différence entre leur rôle et celui des éducatrices : « On va là pour jaser »; « On a plus de temps pour l'écoute »; « On n'a pas les responsabilités »; « On n'a pas le bagage »; « On n'a pas de vue derrière la tête quand on y va »; « Nous-autres, on n'a pas des tâches, on a le plaisir » (FG pivots) !

Ainsi, il apparaît assez clairement que les formes de soutien apportées par les personnes-pivots s'inscrivent dans une aide non professionnelle qui s'apparente au « coup de main », à la relation de bon voisinage, et qu'elles ne sauraient être confondues avec une quelconque forme d'« intervention » qui devrait relever du personnel éducatif.

Enfin, soulignons que, si la présence de la personne-pivot est à la fois rassurante pour les personnes en logement et pour les éducatrices, elle l'est également parfois pour les parents, comme l'a révélé la rencontre que nous tenue avec des parents de personnes intégrées au logement à soutien gradué (FG parents). À ce titre, le rôle que jouent les personnes-pivots est non pas « double », mais bien « triple » : yeux et oreilles du CRDI dans la communauté; présence rassurante pour les personnes en logement; et présence rassurante pour les parents.

Les formes de soutien apportées par les personnes-pivots s'inscrivent dans une aide non professionnelle de l'ordre du coup de main, de la relation de bon voisinage. Ce type d'aide ne saurait être confondu à une quelconque forme d'« intervention » qui devrait relever du personnel éducatif.

### **3.3.3 La ligne 24/7**

Une autre des composantes du logement à soutien gradué est la ligne 24/7. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un service qui permet d'assurer, en cas d'urgence, la disponibilité d'un éducateur ou d'une éducatrice 24 heures par jour et sept jours sur sept. Ce service est assuré par le CRDI Normand-Laramée. Concrètement, ce dernier met en disponibilité un éducateur ou une éducatrice les soirs et la fin de semaine pour intervenir au besoin. Cette ligne téléphonique n'est pas accessible directement par les personnes qui vivent en logement. Seules les personnes-pivots ont accès au numéro de téléphone. Ainsi, les soirs et la fin de semaine, les personnes en logement doivent d'abord se référer à leur personne-pivot, qui jugera si la situation nécessite l'intervention du personnel éducatif. En cas d'urgence majeure, les personnes-pivots peuvent également appeler le 911 (FG pivots).

À cause de circonstances incontrôlables, nous n'avons malheureusement pu avoir accès à l'ensemble des données relatives à l'utilisation de la ligne 24/7, une partie de celles-ci ayant été perdue. Ainsi, nous avons seulement eu accès aux données pour la période allant de janvier 2003 à novembre 2004, et pour celle allant de décembre 2005 à juin 2006. Pour les périodes concernées, le service de mise en disponibilité 24/7 a fait l'objet de 25 appels de la part des personnes-pivots. Les motifs d'appel ont été, dans l'ordre :



- problème de santé ou hospitalisation (14 appels);
- situation de crise (7 appels);
- conduite inacceptable (2 appels);
- blessure ou accident (1 appel);
- autre (1 appel).

Toutefois, de ces 25 appels, 22 ont été faits dans les 20 premiers mois du projet, et seulement trois dans les six derniers mois. Cet écart est surprenant dans la mesure où le service est été beaucoup plus utilisé dans les deux premières années, alors qu'il y avait moins de personnes en logement que dans la dernière année (deux fois plus d'appels en proportion). Nous n'avons pas d'explication à cet état de fait.

Quoiqu'il en soit, il apparaît que la ligne 24/7 soit peu utilisée. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faille remettre en question sa pertinence dans le cadre du logement à soutien gradué. Comme le souligne un chef de territoire, « le service est très peu utilisé, mais utile lorsque requis ».

La ligne 24/7 est un service qui permet d'assurer, en cas d'urgence, la disponibilité d'un éducateur ou d'une éducatrice 24 heures par jour et sept jours sur sept. Bien qu'il soit peu utilisé, il s'agit néanmoins d'un service indispensable lorsque requis.

### **3.3.4 Le rôle de l'éducatrice de référence**

Les éducatrices de référence ne font pas partie, à proprement parler, de ce que nous avons appelé « l'armature » du concept de logement à soutien gradué. Ceci dit, on prévoit néanmoins leur maintien pour les personnes intégrées en logement (CRDI-NL : 2004 : 3). Ainsi, elles continuent d'assurer leur suivi habituel auprès des personnes dans les sphères d'activité qui ne concernent pas la vie résidentielle : l'apprentissage au transport en commun; les liens avec l'école, la famille; le travail; les loisirs; le recours aux services génériques dans la communauté; etc. (CRDI-NL, 2004 : 2; Éduc1; Éduc2).

Par ailleurs, dans le cadre de ces fonctions, le *Cahier de procédures* prévoit que ce sont les éducatrices de référence qui sont responsables de tout ce qui a trait à l'accès au logement (compléter l'outil d'évaluation avec la personne; soutenir la personne dans sa recherche de logement; établir des arrangements avec le propriétaire; etc.). L'éducatrice de référence est aussi responsable d'organiser la première rencontre avec l'éducateur-entraîneur et la personne intégrée au logement à soutien gradué (ainsi que la famille, le cas échéant), au cours de laquelle seront déterminés les apprentissages à réaliser et les rôles que chacun sera appelé à jouer (CRDI-NL, 2004 : 4-6). Ainsi, en principe, il n'est pas dans les fonctions de l'éducatrice de référence d'apporter son soutien aux personnes dans les domaines qui touchent le maintien en logement.

Les réponses obtenues au questionnaire adressé aux éducatrices de référence montrent que, globalement, celles-ci s'en tiennent à leur rôle habituel, et laissent voir un partage

des rôles assez clair entre elles, l'éducateur-entraîneur et la personne-pivot. Ainsi, les cinq types d'aide apportés le plus souvent par les éducatrices de référence sont, dans l'ordre :

- l'aide pour remplir des formulaires, pour faire la correspondance;
- la relation d'aide et le soutien psychologique;
- les visites de routine;
- l'aide pour la gestion du budget;
- et l'aide sur le plan de l'intégration socioprofessionnelle.

Suivent de près l'information et le soutien sur la sexualité et l'aide pour la résolution de conflits avec les proches (parents, amis).

En ce qui a trait à la fréquence des interventions des éducatrices de référence auprès des personnes intégrées en logement à soutien gradué, on constate que celle-ci varie beaucoup selon les éducatrices, d'une fois par semaine à une fois aux deux mois. On constate également que celle-ci est relativement stable dans le temps, bien que l'on y observe aussi des variations avec des pointes (*peaks*) à l'occasion. Malgré cette stabilité relative, on observe néanmoins, pour la majorité, des interventions plus fréquentes dans les six premiers mois de vie en logement.

Si ces résultats laissent voir que, globalement, les éducatrices de référence s'en tiennent à leur rôle habituel, les entrevues que nous avons réalisées montrent que plusieurs d'entre elles sont aussi impliquées au niveau des activités de maintien, qu'il s'agisse d'aide en ce qui a trait au budget, à l'alimentation (« surveiller le frigidaire », établir la liste d'épicerie et accompagnement), au ménage ou à l'hygiène personnelle, etc. (FG édu; Éduc1; Éduc2; Éduc3; CLSC; Cadre1; Cadre2). Les entrevues que nous avons réalisées avec les personnes en logement ont aussi montré cette présence parfois importante de l'éducatrice de référence (Kevin; Denise; Karine; Carole), bien que plus rarement, celles-ci sont aussi parfois impliquées dans les activités d'apprentissage (FG édu; Éduc2; Marjolaine). Il arrive même que cela ait été convenu au tout début entre l'éducateur-entraîneur et l'éducatrice de référence, dès la première rencontre : « La jeune fille, elle disait : moi, le ménage, il n'y a pas un homme qui entre dans ma chambre. C'est beau ! L'éducatrice dit : Je m'en occupe » (Éduc2).

À noter que cet échange de fonction, si l'on peut dire, se fait aussi dans l'autre sens, comme ce jeune homme qui, pour discuter de sexualité, préfère le faire avec son éducateur-entraîneur qu'avec son éducatrice (Éduc1).

En somme, nous dit cet éducateur-entraîneur, les éducatrices de référence « donnent un gros coup de main » (Éduc2). Elles seraient également « plus présentes » auprès des personnes qui n'ont pas de support de la part de leur famille naturelle (Éduc2). Mais le fait que la personne vive maintenant en logement ne se traduit pas nécessairement par un

alourdissement de leur tâche. Il semble en fait que cela dépende beaucoup de la facilité avec laquelle chaque personne se débrouille en logement. Pour celles « qui s'organisent très bien », qui sont « très autonomes », ou encore pour celles qui vivaient déjà en appartement, cela n'a pas véritablement alourdi la tâche des éducatrices de référence (FG éduc). Comme nous l'avons vu, certaines personnes ont aussi plus souvent recours à la personne-pivot plutôt qu'à leur éducatrice, et d'autres ont beaucoup de soutien en provenance de leur famille (FG éduc) :

La famille naturelle, dans plusieurs cas, c'est elle qui va suppléer pour l'épicerie, le budget, le courrier. Nos personnes ont des personnes de référence (FG éduc);

Moi, c'est sa tante. Elle s'est comme liée d'amitié avec sa tante, et c'est avec elle qu'elle va faire ses achats, qu'elle va faire l'épicerie (FG éduc).

Mais la situation est différente pour d'autres éducatrices, pour qui l'arrivée en logement amène une charge de travail supplémentaire : « Moi, je suis la personne de référence. Une tuile qui tombe sur la tête, c'est moi qu'ils vont appeler. Ils n'appelleront pas la pivot » (FG éduc).

Une autre éducatrice raconte l'histoire d'un couple qui a décidé d'aller vivre dans le même appartement et où « la chicane prenait trois fois par semaine », ce qui lui demandait d'intervenir constamment. D'autres ont souligné le fait qu'un retrait parfois trop rapide de l'éducateur-entraîneur fait en sorte que l'éducatrice de référence doit forcément s'impliquer « régulièrement », que c'est elle qui « ramasse » finalement (FG éduc; Éduc3). L'éducatrice de Karine raconte par ailleurs comment, dans son cas, elle doit assurer une présence constante à cause de la complexité de la situation : « Le CLSC est présent, je suis présente, on suit ça vraiment de près. Il faut suivre de près parce que ça ne fonctionnerait pas » (FG éduc).

Enfin, nous avons vu dans une section précédente que des personnes, du fait qu'elles vivent maintenant en logement, sont plus sujettes à se placer en situation de danger ou de vulnérabilité, ce qui rend aussi la tâche de l'éducatrice de référence beaucoup plus difficile (FG éduc; Éduc2; Éduc3). Dans certains cas, nous dit un éducateur-entraîneur, « si tu mets quelqu'un en appartement, tu viens d'activer ton dossier » : « Tu prends quelqu'un en RI, pas pire, mets-le en appartement, puis là ça va se mettre à bouger. Tu vas te mettre à travailler en maudit » (Éduc3).

Mais, au-delà de l'alourdissement ou non de la tâche, plusieurs éducatrices ont souligné que le fait pour les personnes de vivre maintenant en logement amène surtout des changements dans leur tâche. « Ça complexifie notre tâche », raconte l'une d'elles, surtout quand il y a d'autres intervenants dans le dossier :

C'est surtout avec les partenaires. Parce que ça s'est multiplié autour d'elle, les partenaires. Il y avait l'éducateur-entraîneur, la personne-pivot, ensuite le CLSC, parfois des gens du bloc [...] Donc, le changement pour

moi au niveau du travail, c'est parce que cette personne-là avait beaucoup de monde autour d'elle (FG éduc).

Ainsi, dans ces cas, ce sont les éducatrices de référence qui agissent comme « pivot » si l'on peut dire, qui sont celles à qui l'on réfère et qui coordonnent les actions de chacun. « Ce sont elles qui connaissent le mieux la personne », nous ont dit deux éducateurs-entraîneurs (Éduc1; Éduc2).

Autre changement, le fait que les personnes vivent maintenant en logement, et donc davantage dans la communauté, place les éducatrices devant de nouvelles situations auxquelles elles ne sont pas habituées, ce qui oblige les éducatrices à devoir « *dealer* avec plein de choses », à devoir davantage « gérer des imprévus ». « Se revirer sur un 10 cents là, mon dieu que j'ai appris ça », raconte l'une d'elle (FG éduc). Les situations nouvelles amènent aussi les éducatrices à développer de nouvelles compétences. « J'ai vraiment appris beaucoup de nouvelles choses ces dernières années », nous dit l'une d'elles. Ou cette autre qui nous dit qu'elle est devenue, avec le temps, « une vraie mine d'information » (FG éduc).

Ainsi, au-delà d'un alourdissement de leur tâche, le fait que les personnes vivent en logement et davantage dans la communauté induit sans doute davantage un changement dans les façons de faire pour les éducatrices de référence. Celles-ci sont en effet confrontées à de nouvelles situations, elles doivent développer de nouvelles compétences et sont davantage amenées à collaborer avec d'autres partenaires.

En somme, on constate que, même si les éducatrices de référence ne font pas partie, à proprement parler, de l'armature du concept de logement à soutien gradué, elles n'en jouent pas moins un rôle important. D'abord parce que, par leurs fonctions, elles continuent souvent d'être, pour les personnes en logement, mais aussi pour les autres intervenants, la référence auprès de la personne. À ce titre, elles peuvent être appelées à jouer un rôle de « pivot », un terme qui leur sied d'ailleurs beaucoup mieux qu'aux « personnes-pivots », qu'il serait plus judicieux de qualifier de personnes « de proximité ». Ensuite, nous avons vu que, dans certains cas, les éducatrices de référence doivent demeurer très présentes, surtout lorsque l'éducateur-entraîneur a été retiré, auquel cas elles se trouvent parfois à suppléer. Mais nous avons vu également que ce rôle de « maintien » ou de « suppléance » était tantôt joué par les parents lorsque la famille naturelle est présente, et tantôt par la personne-pivot qui, par sa présence, prend parfois le relais pour les petits problèmes de la vie

quotidienne, ce qui permet de dégager les éducatrices.

Même si les éducatrices de référence ne font pas partie, à proprement parler, de l'armature du concept de logement à soutien gradué, elles n'en jouent pas moins un rôle important. En plus de « donner un bon coup de main », par leurs fonctions, elles continuent souvent d'être, pour les personnes en logement, mais aussi pour les autres intervenants, la référence auprès de la personne. De plus, parce que les personnes vivent maintenant davantage dans la communauté, elles sont confrontées à de nouvelles situations, ce qui les amène à développer de nouvelles compétences. Elles sont aussi davantage amenées à collaborer avec d'autres partenaires.

En somme, on constate que, selon les personnes, le rôle de chacun des intervenants est différent : dans certains cas, l'éducatrice de référence continue de jouer un rôle très actif et la personne-pivot est quasi-absente; alors que, dans d'autres, c'est un peu l'inverse qui se passe, c'est-à-dire que, la personne-pivot ayant été en quelque sorte « adoptée » par la personne en logement, permet de dégager l'éducatrice de référence. Ces façons de faire différentes selon les personnes ont d'ailleurs amené plusieurs des intervenants à souligner que les rôles de chacun n'étaient pas toujours clairs et que cela pouvait créer de la confusion (FG éducatrice; Éduc1; Éduc2).

Ainsi, il y a certainement une réflexion intéressante à faire autour du rôle respectif de chacun des intervenants et des enseignements à en tirer. Certes, si ces façons différentes de faire sont parfois une bonne illustration du soutien que l'on veut « gradué » et adapté aux besoins spécifiques de chacune des personnes, il ne fait aucun doute également que, dans certains cas, elles sont sans doute le résultat d'une « sous-utilisation » des personnes-pivots, à tout le moins comme « premières répondantes » pouvant résoudre de petits problèmes de la vie quotidienne et dégageant du coup les éducatrices. D'autre part, et comme nous le verrons dans la section qui suit, il ne fait aucun doute également que, dans certains cas, les éducatrices exercent des activités de « maintien », qu'il s'agisse de soutien pour le budget, d'accompagnement à l'épicerie ou autres, des activités qui pourraient être assumées par le CLSC qui, lui aussi, a sans doute largement été sous-utilisé. « On pourrait y aller le prendre le café nous-autres », dit-on au CLSC, faisant référence aux éducatrices qui, de temps à autres, vont faire une visite pour voir si tout va bien (CLSC). L'on doit d'ailleurs noter que, dans le *Cahier de procédures*, il est prévu que, au retrait des services de l'éducateur-entraîneur, l'éducatrice de référence « soutient la personne afin que celle-ci informe son travailleur social de son évolution et de ses possibles besoins de services de maintien à domicile » (CRDI-NL, 2004 : 7).

### **3.3.5 Le partenariat avec les CLSC**

En alternative à l'hébergement, le concept du logement à soutien gradué est présenté comme un « outil clinique » dans la communauté visant une plus grande intégration sociale pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Toutefois, ce concept ne saurait être actualisé « avec la seule action et implication du CRDI ». En effet, la multitude de besoins des personnes « implique la présence de plusieurs dispensateurs de services en respect de leur mission et de leur action » (CRDI-NL, 2002 : 7). Les CLSC<sup>26</sup> font bien sûr partie de ces partenaires pouvant apporter leur contribution pour favoriser la vie en logement des personnes ayant une déficience intellectuelle. Dans le cadre du projet, ils ont été sollicités pour offrir « un support correspondant aux mandats des programmes de maintien à domicile » (CRDI-NL, 2002 : 8), pour lesquels l'Agence de

---

<sup>26</sup> En 2003, au moment du démarrage du projet de logement à soutien gradué, le territoire de Laval comptait quatre CLSC. Depuis, ils ont tous été fusionnés avec la création du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval. Pour les présentes, nous continuerons d'employer le vocable CLSC pour bien distinguer cette mission particulière au sein du nouveau CSSS, sauf lorsque le contexte exigera le contraire.

santé et de services sociaux de Laval a octroyé un montant de 50 000 \$ annuellement aux quatre CLSC de Laval pour les trois premières années d'opération.

Concrètement, l'intervention du CLSC peut prendre différentes formes : accompagnement pour faire des courses; soutien au plan du budget; aide pour l'entretien ménager; pour les soins d'hygiène, accompagnement médical; etc. (CLSC; Éduc1). En fait, nous dit la personne que nous avons rencontrée au CLSC, les services que celui-ci peut offrir s'adressent aux personnes « qui ont développé des habiletés suffisantes pour vivre en logement », mais dont certaines incapacités pourront être « palliées » par les auxiliaires familiales du CLSC (CLSC). Il ne s'agit donc pas de développer des apprentissages avec les personnes en logement, mais de prendre le relais une fois que ceux-ci ont été faits pour « maintenir les acquis », ou encore pour suppléer dans des domaines où « la personne aura toujours besoin » de support (Éduc1).

### **LES CLSC PEU PRESENTS**

Entre janvier 2003, date à laquelle les premières personnes ont été intégrées en logement, et avril 2006, sur les 37 personnes intégrées au logement à soutien gradué, seulement quatre personnes ont reçu des services de soutien à domicile d'un CLSC. Quelques personnes ont reçu des services d'aide domestique de la Coopérative de soutien à domicile de Laval. Cette situation apparaît pour le moins surprenante dans la mesure où, comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs personnes en logement n'ont pas complété les apprentissages prévus dans le plan d'action avec leur éducateur-entraîneur et éprouvent toujours des difficultés dans plusieurs sphères d'activité, des domaines pour lesquels elles devraient théoriquement avoir besoin de support.

Cette situation apparaît d'autant plus surprenante que, sur le territoire du Marigot, là où la moitié des personnes ont été intégrées en logement, le CLSC offrait déjà depuis huit ans le Programme de maintien et de suppléance des acquis (PMSA). Ce programme, mis en place en vertu d'une entente avec le CRDI Normand-Laramée expressément à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle, vise exactement les mêmes objectifs que le support qui a été sollicité des CLSC dans le cadre du projet de logement à soutien gradué. Au CLSC, on nous dit que la seule différence réside dans le fait que les personnes visées par le PMSA vivaient déjà en appartement depuis un certain temps et montraient donc des capacités plus grandes sur le plan de l'autonomie (CLSC). Dans le cadre de ce programme, les services de soutien à domicile destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle font partie du programme des services courants du CLSC (et non du programme de maintien à domicile), et les deux auxiliaires familiales qui donnent les services ne desservent que des personnes ayant une déficience intellectuelle (CLSC).

Bref, considérant l'expérience acquise avec le PMSA depuis déjà huit ans, il apparaît étonnant que, à tout le moins en ce qui a trait au CLSC du Marigot, l'apport de celui-ci n'ait pas été plus important. « S'il y a un endroit où ça aurait pu fonctionner, nous dit un cadre du CRDI Normand-Laramée, c'était bien avec le CLSC du Marigot » (Cadre2). On remarquera par ailleurs que, au 1<sup>er</sup> avril 2006, seulement six usagers du CRDI Normand-Laramée recevaient des services dans le cadre du PMSA (CLSC).

Plusieurs raisons ont été évoquées par nos différents interlocuteurs pour expliquer cette faible implication des CLSC dans le cadre du projet de logement à soutien gradué. La première est, bien sûr, que plusieurs personnes intégrées au logement à soutien gradué se débrouillent bien en logement et que, par conséquent, toutes n'ont pas besoin de services de soutien à domicile (Éduc1). Une autre raison évoquée est le fait que, comme certains l'ont fait avec leur éducateur-entraîneur, certaines personnes ont refusé, à un moment ou à un autre, de recevoir les services du CLSC, soit parce qu'elles jugeaient qu'elles n'en avaient pas besoin, soient parce qu'elles préféraient utiliser des personnes dans leur réseau naturel (CLSC; Éduc1; FG éduc) : « Les personnes vraiment désignées pour elle, elle ne les utilise pas. Sauf la personne-pivot, les gens du CLSC, elle les a mis dehors [...] c'était plus facile pour elle que ce soit le voisin qui réponde pour sa canne de soupe » (FG éduc).

Ceci dit, comme nous l'avons vu, il apparaît aussi évident que, une fois que l'éducateur-entraîneur s'est retiré, plusieurs personnes demeurent avec des besoins de soutien, qui peuvent même parfois être très importants, et pour lesquels les services du CLSC pourraient être requis.

Une des raisons évoquées pour expliquer sa faible implication a trait au fait justement que, en raison d'apprentissages non réalisés, des personnes en logement nécessitent un soutien trop important qui déborderait le cadre des services de soutien à domicile des CLSC (CLSC; Éduc1; Éduc3; Cadre1; Cadre 2). De plus, devant les refus du CLSC, ou encore devant la difficulté d'obtenir les services du CLSC à cause des démarches que cela suppose, il semble que des éducatrices trouvaient plus facile de continuer à donner le soutien (Éduc2; Éduc3). Mais on a aussi évoqué le fait que, parce qu'elles l'ont toujours fait, des éducatrices auraient de la difficulté à « lâcher le morceau », si l'on peut dire, et à faire appel au CLSC plutôt que de continuer à offrir le service, même s'il s'agit nettement d'un service de première ligne qui ne nécessite pas une intervention spécialisée (CLSC; Cadre 1; Cadre 2; Éduc2). « Historiquement, nous dit un cadre du CRDI, ça n'existe pas une première ligne en déficience intellectuelle », et le logement à soutien gradué amène un « changement de culture » qui n'est pas intégré chez l'ensemble des éducatrices (Cadre 1). Les propos de cet autre cadre du CRDI parlent par eux-mêmes : « Je trouve qu'en déficience intellectuelle, on se sent beaucoup responsable des personnes, et quand les personnes sont en situation de vulnérabilité, au lieu d'aller s'ouvrir aux autres, compte tenu qu'on a un réflexe de protection, on travaille seul » « Cadre 2).

Mais, au CLSC, on explique aussi qu'il n'est pas toujours évident de départager entre ce qui constitue un apprentissage (qui devrait relever du CRDI) et ce qui constitue du maintien (qui devrait relever du CLSC), car, « en déficience intellectuelle, on a l'impression qu'il faut toujours reprendre, que ce ne sera jamais acquis », d'où la difficulté de juger s'il faut référer ou non (CLSC). Cet éducateur-entraîneur exprime bien cette difficulté vécue entre le CRDI et les CLSC quant à savoir si ce dernier devrait intervenir ou non :

La première ligne devrait être un soutien simple. On parle de quelqu'un qui a besoin de choses précises : aller faire son épicerie, aller à la banque, à la buanderie. Ça, ce sont des services simples. Mais on rencontre des personnes qui sont complexes. Mais dans la complexité de ces personnes-là, il y a des besoins simples aussi [...] Alors ça, c'est pas pour eux-autres le CLSC : occupez-vous en pour qu'elle soit du monde, et nous, on interviendra après [...] Mais moi, tout ce que je veux, c'est l'amener à aller faire son épicerie (Éduc3).

Cet extrait nous amène à une autre raison qui a été évoquée pour expliquer la faible présence du CLSC dans le logement à soutien gradué, et sans aucun doute, la raison principale.

### **DES VISIONS DIFFÉRENTES QUI S'AFFRONTENT**

Dans le projet initial, il était prévu que les personnes désirant être intégrées dans le projet de logement à soutien gradué seraient sélectionnées par un comité auquel le CLSC du Marigot était partie prenante. Or, après la sélection des deux premiers groupes de personnes (juillet 2003), le comité de sélection n'a plus siégé, de sorte que ce sont les chefs de territoires du CRDI qui, dorénavant, sélectionnaient les personnes (CLSC; Cadre1; Cadre 2; Éduc1; Éduc2). Or, ce comité de sélection était aussi un lieu de concertation qui permettait les échanges entre le CRDI et le CLSC du Marigot, qui permettait de confronter les visions et de faciliter la collaboration entre les deux organisations. D'ailleurs, les CLSC du Marigot et du Ruisseau-Papineau avaient même été impliqués dans la détermination des critères de sélection et dans l'élaboration de l'outil d'évaluation (Cadre2). Du point de vue du CLSC, avec la fin du comité de sélection, dit-on, « il y a eu un bris, qui s'est fait, à ce moment-là, au niveau de la confiance, au niveau de la collaboration [...] Ça ne favorise pas que l'autre partenaire se sente interpellé et que son idée compte » (CLSC).

La fin du comité de sélection est survenue à la suite des changements de personnel dans les deux organisations, notamment dans le cadre de la réorganisation des établissements de santé et de services sociaux à Laval (CLSC; Cadre1; Cadre 2; Éduc1). Du côté des CLSC, « on a perdu nos deux poteaux », nous dit un cadre du CRDI, tandis que la cheffe du territoire du Marigot a aussi été remplacée peu de temps après (Cadre2). Mais, au-delà des changements de personnel, il y avait aussi des tensions qui commençaient à surgir entre le CRDI et le CLSC (Éduc2; Cadre1). En effet, le CLSC désirait avoir un « droit de veto » sur les personnes qui seraient intégrées en logement, raconte un cadre du CRDI, ce sur quoi, manifestement, ce dernier n'était pas d'accord. De sorte que « le CLSC n'a pas cru bon, et on n'a pas cru bon non plus de les inviter à refaire un comité de sélection », ajoute-t-il (Cadre1).

En somme, on trouve sans doute la meilleure explication de la faible implication des CLSC au projet de logement à soutien gradué dans la différence de vision des deux organisations relativement à l'intégration en logement des personnes ayant une déficience



intellectuelle. Ainsi, nous dit un cadre du CRDI, selon certaines personnes au CLSC, « il faudrait tous les retourner en institution » (Cadre1).

De part et d'autre des deux organisations, nous avons trouvé de nombreux propos qui témoignent de cette divergence d'opinion sur la pertinence d'intégrer ou de maintenir telle ou telle personne en logement. Ainsi, du côté du CLSC, on a l'impression que certaines personnes ne devraient pas être en appartement parce qu'elles n'ont pas « l'autonomie minimale » pour ce faire, parce qu'on les place « en situation de vulnérabilité très grande » et que, dans certains cas, « ça n'a pas de bon sens ». « Jusqu'où faut-il maintenir une personne en logement », questionne-t-on ? De plus, sans nier l'objectif visé d'empowerment, on soupçonne que des personnes se retrouvent en logement parce que le CRDI n'a pas les ressources suffisantes pour les placer dans un autre genre de ressource : « Il faut avoir perdu un bras pour être hébergé », a-t-on entendu (CLSC).

Les CLSC ont été peu présents dans l'offre de services. Si toutes les personnes en logement ne requièrent pas de services de soutien à domicile et que d'autres ont refusé de tels services, la raison principale de cette faible implication des CLSC réside dans les visions différentes qu'ont le CRDI et les CSLC sur la pertinence d'intégrer ou de maintenir en logement certaines personnes ayant une déficience intellectuelle.

Au CRDI, on trouve justement qu'au CLSC, « ils sont devenus bien inquiets » et on questionne ses demandes pour « réintégrer certaines personnes en RI et en RTF », parce que ce sont des cas « trop lourds » et qu'ils ne veulent « pas prendre cette responsabilité » (Cadre2). L'extrait suivant exprime à merveille cette différence de vision entre les deux organisations :

Ils disent : elle a beaucoup de plaies. Puis là, c'est sûr, ils sont toujours en train de lui refaire des pansements. Ils disent que c'est l'anxiété de l'appartement. Aie ! Il y a 25 ans, elle était en institution et elle se grattait et se faisait des plaies. Ensuite, elle a fait de la RI puis elle se grattait et se faisait des plaies. Elle a fait de la RTF, elle se grattait et se faisait des plaies. Là, en appartement, elle se gratte et se fait des plaies. Est-ce qu'on s'entend que ce n'est pas l'appartement ? Oui mais là, tu sais, on est inquiet...(Cadre1).

Dans le groupe de discussion, des éducatrices ont aussi soulevé cette différence de vision entre elles et les intervenantes du CLSC (FG éducatrice).

Ceci dit, à entendre toutes ces personnes, il apparaît aussi clairement que ces propos sont en partie teintés par l'expérience de collaboration autour d'une personne en particulier, dont l'intégration en logement a été particulièrement difficile. D'ailleurs, il est intéressant de constater que, en bout de ligne et après toutes ces difficultés, on admet au CLSC que « ça va de mieux en mieux » avec cette personne et que, finalement, « peut-être que c'est sa meilleure place en appartement » (CLSC). Un des deux cadres que nous avons rencontrés résume peut-être assez bien la situation :

C'est que nous, on essayait un peu de sortir de cette vision de protection, puis eux nous ramenaient toujours dans cette vision de protection-là [...] Puis je dirais que l'on a été pris prématurément dans ce dans quoi on est pris actuellement, à essayer de définir c'est quoi vraiment la première ligne et c'est quoi vraiment le service de deuxième ligne (Cadre2).

En somme, même s'il est évident que toutes les personnes en logement ne requièrent pas des services de soutien à domicile, il apparaît clairement que le CLSC aurait pu être beaucoup plus présent dans le cadre du logement à soutien gradué. Si plusieurs raisons peuvent expliquer sa faible présence, nul doute que les visions différentes entre les deux organisations en est une de première importance. Il apparaît ici aussi clairement que cette différence de vision a fini par avoir un impact sur les rapports entre les deux organisations et que, plutôt que de continuer d'œuvrer dans un climat difficile dans lequel ses choix étaient constamment remis en question, le CRDI a fini par démissionner. « C'est comme devenu bien laborieux », nous dit l'un des deux cadres du CRDI, faisant référence à des demandes répétées de services que le CLSC refusait d'accepter. De sorte qu' « on s'est refermé aussi un peu », ajoute-t-il (Cadre2). Au CLSC, on admet que l'on « n'est pas occupé à notre capacité maximale » et que l'on pourrait offrir des services à d'autres personnes. Mais « ça ne rentre pas à grandes portes », ajoute-t-on (CLSC).

On peut néanmoins s'interroger sur le fait que l'on ait laissé aller les choses à ce point dans un projet aussi prometteur et qui fait appel à des changements de pratiques aussi importants. Bien sûr, avec tous les changements qui sont survenus en cours de route, on peut comprendre que l'on ait été un peu pris dans la tourmente, dans « l'opérationnel », dans le « quotidien ». Il n'en demeure pas moins que personne, au sein du CRDI Normand-Laramée, n'a vraiment assumé de leadership pour l'implantation du projet, puisque ce sont chacun des chefs de territoire qui en étaient responsables, mais « à travers un paquet de *jobs* et de dossiers épouvantables ». La conséquence en a été que le projet s'est finalement développé un peu de façon anarchique, ce que confirment d'ailleurs les deux cadres que nous avons rencontrés (Cadre1; Cadre2). Il ne s'agit pas ici de blâmer qui que ce soit, mais plutôt de faire ressortir le fait que ce projet de logement à soutien gradué qui, par sa nature même, fait appel à autant d'intervenants différents, aurait certainement gagné à être porté et promu par une seule et même personne qui en assume l'entière responsabilité sur l'ensemble du territoire.

Ceci dit, à la fin de la période de cueillette de données, il semble bien que des efforts aient cours pour rétablir la collaboration. Dans le contexte des transformations en cours dans le réseau de la santé et des services sociaux et du nouveau rôle attribué aux CSSS, un comité de travail composé de personnes du CRDI et du CSSS a été mis sur pied afin de tenter de mieux préciser les rôles de chacun, ce qui relève de la première ligne et ce qui relève de la deuxième ligne. Bien que l'objet de ce comité ne porte pas comme tel sur le logement à soutien gradué, on se sert, bien sûr, de cette expérience pour tenter de mieux clarifier les choses (CLSC; Cadre1; Educ3).

D'ailleurs, personne ne remet en question la pertinence de départager les rôles en fonction d'une première et d'une deuxième ligne. La difficulté réside plutôt dans la perception que chacune des deux organisations en a. Au CRDI, on admet que « ce n'est pas de la mauvaise foi » de la part du CLSC, comme on admet au CLSC que ses intervenantes n'ont pas le « discours » du CRDI Normand-Laramée, qu'elles n'en sont pas « imbibées » et qu'elles ne comprennent pas nécessairement l'importance, pour les personnes, de vivre en appartement (Cadre1; CLSC).

Le projet de logement à soutien gradué pose de façon éloquentes les questionnements autour de ce qui appartient à la 1<sup>ère</sup> ligne et ce qui appartient à la 2<sup>e</sup> ligne, et est par conséquent au cœur de la redéfinition des responsabilités entre les CRDI et les CSSS.

### **3.3.6 L'apport tenu des organismes communautaires**

Comme nous l'avons vu précédemment, dans le concept de logement à soutien gradué, tous les services répondant aux besoins liés directement à la déficience intellectuelle sont assumés par le personnel éducatif du CRDI Normand-Laramée. Mais le CRDI prévoit aussi l'implication d'autres partenaires pour répondre à ce qu'il appelle les besoins « connexes ». Les services de soutien à domicile, dont nous venons de parler, en font bien sûr partie, mais aussi tous les services génériques relevant, notamment, des organismes communautaires, sur qui on compte comme partenaire et que l'on prévoit « sensibiliser, former et interpeller », afin qu'ils « rendent accessibles leurs activités » aux personnes intégrées en logement. On mentionne notamment « les soupes populaires, les popotes roulantes, les cuisines collectives, les groupes d'entraide » (CRDI-NL, 2002 : 8-9).

Dans les faits, globalement, les services de ces organismes ont été relativement peu utilisés par les personnes intégrées au logement à soutien gradué. Nous avons vu, dans une section précédente, qu'environ la moitié seulement des personnes que nous avons suivies ont utilisé l'un ou l'autre des services dispensés par ces organismes. Les entrevues que nous avons réalisées auprès des éducateurs-entraîneurs viennent confirmer cet état de fait.

En fait, il semble que ce soit surtout les premières personnes qui ont été intégrées en logement qui ont utilisé ces services. On parle ici surtout du Resto St-Claude et du Relais communautaire, un organisme où l'on peut se procurer des choses à bon marché (Educ1; Educ2; Cadre2). Selon un éducateur-entraîneur, plusieurs personnes, même si on leur offrait, ne veulent pas être identifiés à des organismes comme le St-Claude. « Ils y vont une fois ou deux, tu vois l'ambiance qu'il y a là [...] ils essaient de se soustraire à ça », dit-il. Par contre, ajoute-t-il, pour les loisirs, plusieurs vont fréquenter des organismes qui sont proches de la déficience intellectuelle, comme le Café rencontre, parce que « c'est leur gang » (Éduc3). Quelques-unes des premières personnes à être intégrées en logement ont aussi suivi un cours de cuisine au Mouvement des personnes d'abord (Educ1).

Les trois éducateurs-entraîneurs conviennent qu'ils ont peu travaillé avec les organismes communautaires (Éduc1; Éduc2; Éduc3). Mais, pour l'un d'entre eux, les organismes communautaires savaient qu'il y avait ce projet d'intégration en logement. Mais, disent-

ils, « on n'a pas eu le temps de travailler beaucoup avec les ressources de la communauté ». Du même souffle, dans la mesure où l'on veut que les personnes s'intègrent dans la communauté « comme monsieur, madame tout le monde », on se questionne sur la pertinence de travailler davantage à sensibiliser les organismes du milieu, à aller les rencontrer (Éduc1). Un autre éducateur-entraîneur semble abonder dans ce sens : « Moi, j'informais les jeunes que ça existait [...] C'était de les informer et de leur dire où ça se trouvait, les accompagner si c'était nécessaire. Mais certains l'utilisent, d'autres pas » (Éduc2).

Selon un des cadres que nous avons rencontrés, il est possible que l'on ait perdu au CRDI cette « vision globale » avec l'intégration au logement à soutien gradué de personnes qui vivaient déjà en appartement, pour qui les besoins étaient différents. De plus, ajoute-t-il, il y a aussi moins d'organismes communautaires dans les territoires du Ruisseau-Papineau et de Ste-Rose, où l'on a aussi commencé à intégrer des personnes en logement. Mais, pour ce cadre, il n'en demeure pas moins que ce volet du travail avec les organismes de la communauté demeure « ultra important » si l'on veut permettre aux personnes de développer une plus grande autonomie. C'est une « valeur ajoutée », ajoute-t-il et, à ce niveau, « je pense qu'on reste encore refermé sur nous-mêmes » (cadre2).

### ***3.3.7 Le rôle de la police communautaire***

Contrairement aux organismes communautaires, les services de police ont été rencontrés et sensibilisés au projet dès le début de celui-ci en vue de susciter leur collaboration (Cadre2; Police; Éduc1). Il faut dire que, en 1999, les services de police de Laval ont revu leur organisation, notamment en se décentralisant et en créant une « police de quartier », ce qui pouvait permettre un apport intéressant au projet (Police).

En vertu de cette réorganisation, on a donc créé six postes de quartier. Dans chacun de ces postes, les patrouilleurs sont seuls dans la voiture de police et ne répondent qu'aux appels non urgents, c'est-à-dire aux situations dans lesquelles il n'y a aucun risque de rencontrer un suspect (par exemple, les accidents de voiture, les vols de vélo, « les plaintes de chien », etc.). Pour les situations dans lesquelles il y a un risque de rencontrer un suspect, les services de police demeurent centralisés.

Mais en plus des « patrouilleurs solo », on a créé, dans chacun des postes de quartier, des postes d'« agent d'intervention communautaire » ou « police communautaire ». Par exemple, au poste de quartier du Marigot, on trouve dix patrouilleurs solo et trois agents d'intervention communautaire (Police).

Le rôle des agents d'intervention communautaire est de répondre « à tout ce qui demande des démarches un peu plus approfondies que les patrouilleurs », par exemple, des demandes répétées d'intervention policière pour des chicanes de voisin. Dans un cas comme celui-ci, les patrouilleurs avisent l'agent d'intervention communautaire qui pourra intervenir, par exemple, en communiquant avec les personnes concernées, en organisant une médiation, etc. Le but, dit la policière que nous avons rencontrée, est de « diminuer les déplacements d'urgence de policiers en réglant les problèmes autrement que par le

911 » (Police). Mais les agents d'intervention communautaire ont aussi un rôle d'information et de prévention (par exemple, conférences dans les écoles ou auprès de différents groupes sociaux). Ils siègent également à diverses tables de concertation, par exemple à la table Jeunesse (Police).

Concrètement, dans le cadre du projet de logement à soutien gradué, la police communautaire a été appelée à intervenir à plusieurs reprises. Généralement, elle intervient sur demande des éducateurs et des éducatrices. Il peut s'agir d'une demande de rencontre pour de l'information ou pour de la sensibilisation sur des aspects légaux, sur le droit de porter plainte en cas d'abus, par exemple, parce que, souvent, « ils n'osent pas, ils ne diront rien » (Éduc1; Police). Un autre éducateur-entraîneur raconte, par exemple, que Marco voulait faire du tir de carabine à plomb dans son appartement, qu'il avait beau lui dire qu'il n'avait pas le droit, mais il ne le croyait pas. Il a donc utilisé la police communautaire, qui demeure « une figure significative par l'uniforme » et « qu'ils vont croire » (Éduc3).

Mais la police communautaire a aussi été appelée à intervenir dans des situations plus difficiles, par exemple, dans le cas d'une personne qui avait frappé son intervenante. Cette dernière a fait appel à la police communautaire pour « lui faire un *speech* qui a de l'impact et pour lui faire savoir qu'il « y a des conséquences légales » à un geste comme celui-là (Police). Notre policière raconte une intervention semblable qu'elle a faite auprès d'une personne qui, chaque fois qu'elle prenait de la bière, faisait des « crises d'angoisse » et appelait le 911. Or, « après 40 appels en deux mois », elle l'a rencontré pour lui expliquer qu'il peut y avoir des conséquences à déranger la police de façon injustifiée (Police).

On l'imagine, ce genre de situations déborde l'intervention préventive et implique souvent un échange d'information entre la police et les intervenants. Dans ce cas précis, par exemple, il y a eu des échanges avec l'éducatrice et la travailleuse sociale parce que, à la base, le problème, « c'est que [le locataire] a pris de la bière » (Police). Il est aussi arrivé que des personnes se présentent « au comptoir » de la police de quartier pour discuter d'un problème particulier, ce qui peut aussi donner lieu à un appel à son éducatrice (Lucie; Éduc1; Police). Cet échange d'information se fait aussi dans les deux sens, par exemple, cet éducateur qui a pu obtenir, de façon confidentielle, de l'information sur un voisin d'une personne en logement à savoir s'elle avait un dossier judiciaire parce qu'il craignait pour la sécurité (Éduc3).

En somme, on voit que la police communautaire joue un rôle non négligeable dans le cadre du projet de logement à soutien gradué. Selon l'un des deux cadres que nous avons rencontrés, ce rôle aurait même été « déterminant » dans certaines situations (Cadre2). Si la police communautaire a eu à intervenir de façon plus importante auprès d'une ou deux personnes en particulier, elle est aussi intervenue avec d'autres personnes (Cadre2; Éduc1; Police).

Toutes les personnes que nous avons rencontrées au CRDI nous ont vanté cette collaboration avec les agents d'intervention communautaire, leur grande « ouverture » à

travailler avec le CRDI, leur grande « coopération », ces « liens primordiaux » qui ont été créés à la faveur du logement à soutien gradué. Il semble, par ailleurs, que la venue dans la communauté de toutes ces personnes n'ait pas eu, globalement, un impact très important sur la charge de travail au poste de quartier, même s'il y a eu quelques situations plus difficiles (Police). De toute façon, nous dit un éducateur-entraîneur, ils ont l'air à être habitués à être dans le trouble ! » (Éduc3).

Enfin, on notera que, à l'instar d'autres composantes du concept de logement à soutien gradué, l'intervention de la police communautaire a été concentrée dans le territoire du Marigot seulement. Aucune collaboration n'a été développée dans les autres territoires de Laval (Cadre2; Éduc1; Éduc3).

### **3.3.8 L'apport des parents**

Nous l'avons vu précédemment, 35 % des personnes intégrées au logement à soutien gradué vivaient dans leur famille naturelle avant de faire le saut en logement. Or, en plus des différents intervenants et organismes pouvant leur apporter différentes formes de soutien (personnel éducatif, personne-pivot, CLSC, etc.), les parents des personnes intégrées en logement jouent aussi souvent, à cet égard, un rôle important. « Ils donnent un gros coup de main », nous dit un éducateur-entraîneur (Éduc2).

En fait, pour plusieurs personnes en logement, les parents demeurent la première référence, si elles ont besoin d'un coup de main. Par exemple, pour les repas, « si elle a de la difficulté, elle m'appelle », dit la mère de Chantal (FG parents). Dans d'autres cas, ce sera pour avoir un conseil, savoir comment agir dans une situation donnée (FG parents). Mais des parents jouent aussi un rôle beaucoup plus actif : ils les accompagnent pour aller faire l'épicerie, par exemple, leur préparent des repas, ou s'occupent de la gestion du budget de leur enfant (FG parents; FG éduc; Éduc1; Éduc2; Éduc3). « On respecte toujours ça, dit un éducateur-entraîneur, lorsque les parents veulent s'impliquer, s'occuper du budget », par exemple. « Ils savent qu'on demeure toujours disponible », ajoute-t-il, mais « ils ont quand même besoin de sentir qu'ils peuvent encore apporter quelque chose » (Éduc1). L'exemple de Patrick est intéressant à cet égard. Toutes les semaines, son père vient le chercher pour faire l'épicerie, après quoi ils vont manger au restaurant. Ainsi, l'épicerie constitue une occasion pour les deux de rester en contact (Patrick).

En plus du soutien que les parents peuvent apporter dans différentes sphères d'activité, plusieurs aident aussi financièrement leur enfant, que ce soit en nature ou en argent. Ainsi, par exemple, cette mère qui « fournit toute la bouffe » à son garçon, ou encore ces parents qui ont équipé « tout en neuf » le logement quand leur garçon a emménagé (Éduc1). Certains paient « le téléphone, le cellulaire », d'autres vont aider « pour arrondir les fins de mois » ou vont « *backer* » en cas de besoin (Éduc1; Éduc2; FG parents; FG éduc). Dans le cas de quelques personnes, ce sont les parents qui aident à payer le loyer chez ceux qui n'ont pas eu accès à la subvention au loyer (FG éduc; FG parents; Éduc2).

En fait, ce n'est pas parce que notre garçon ou notre fille s'en va vivre en appartement que l'on cesse d'être parent, dit-on, et la majorité des parents font ce qu'ils feraient pour n'importe lequel de leurs enfants. Un cadre que nous avons rencontré fait l'analogie avec l'étudiant qui doit quitter la maison familiale pour aller étudier à l'extérieur et qui, chaque semaine, « va repartir avec un sac d'épicerie » (Cadre1). Et, comme tout autre enfant, « s'[il] est mal pris, [il] va appeler » (FG parents).

En somme, pour les personnes intégrées en logement et provenant de leur famille naturelle, il semble qu'il se fasse une sorte de partage des tâches, de façon assez naturelle, entre les parents et le personnel éducatif du CRDI en ce qui a trait au soutien, et dans lequel chacun se sent respecté. Parfois, il s'agit d'un choix de la personne intégrée en logement qui, pour tel domaine, préfère que ce soit ses parents qui apportent le soutien dont elle a besoin (Éduc2) Parfois, il s'agit du choix des parents. D'ailleurs, ce partage des tâches est souvent discuté dès l'entrée en logement entre les parents et le personnel éducatif. « Et moi, dit un éducateur-entraîneur, je suis rassuré quand madame prend ça en main [...] quand ce domaine-là est assuré [...] puis on reviendra dans une couple d'années » (Éduc3).

Mais tous ne s'impliquent pas également non plus. « J'ai une maman, nous dit une éducatrice, qui s'implique super gros [...] j'en ai d'autres, c'est juste le côté financier » (FG éduc). Certains parents, tout en étant présents, vont jouer davantage un rôle de « surveillance » : s'assurer que leur garçon ou leur fille mange bien, qu'il ou qu'elle mange « santé » ou vont surveiller le côté financier. Parfois, ce rôle de surveillance traduit des inquiétudes, comme cette mère

Plusieurs parents jouent un rôle important dans le soutien apporté aux personnes intégrées en logement. La plupart d'entre eux continuent, d'une façon ou d'une autre, de demeurer très présents dans la vie de leur fils ou de leur fille. En fait, ce n'est pas parce que notre garçon ou notre fille s'en va vivre en appartement que l'on cesse d'être parent, et la majorité des parents font ce qu'ils feraient pour n'importe lequel de leurs enfants.

qui surveille systématiquement les fréquentations de sa fille, et qui va même intervenir au besoin (FG parents). Mais pour le reste, elle se fie davantage aux intervenants, avec qui elle entretient un contact régulier pour assurer un suivi. Elle nous dit comment elle voit son rôle : « Je le vois comme mère, mais de loin. Je laisse faire les intervenants, je les laisse aller. Je leur laisse faire leur job. Moi, je vois ça d'en haut » (FG parents).

Bref, « il n'y a pas une famille qui est pareille », dit une éducatrice. Mais, globalement, il semble que la plupart des parents continuent, d'une façon ou d'une autre, de demeurer très présents dans la vie de leur fils ou de leur fille. D'ailleurs, nous avons été à même d'observer comment cette contribution des parents avait un impact sur la tâche du personnel éducatif. En effet, il apparaît clairement que, dans l'ensemble, les éducateurs et les éducatrices doivent assurer une présence beaucoup plus importante auprès des personnes en logement issues de RTF ou de RI que de celles issues de leur famille naturelle (Éduc2; FG éduc). Comme le souligne cette éducatrice, pour les personnes qui n'ont pas de famille naturelle, c'est elle qui constitue la référence, et « une tuile qui tombe sur [leur] tête, c'est moi qu'ils vont appeler » (FG éduc).

### **3.3.9 L'accès au logement subventionné**

Au-delà des différentes formes de soutien dont pourraient bénéficier les personnes en logement, l'une des conditions pour permettre l'intégration en logement était d'assurer la disponibilité de logements accessibles en fonction des revenus des personnes. Or, on le sait, la très grande majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle, sinon toutes, sont à faible revenu. Il fallait donc se tourner du côté du logement social pour assurer cet accès. Mais les démarches qui ont été faites et les différentes avenues qui s'offraient ont vite montré les limites d'une telle approche, qu'il s'agisse de logements en HLM, en OSBL ou en coopérative d'habitation, ou encore par l'attribution d'unités de supplément au loyer sur le marché locatif privé<sup>27</sup>. Ces démarches ont conduit les promoteurs du logement à soutien gradué à la conclusion que « le nombre de logements qui pourraient être rendus disponibles » par l'une ou l'autre de ces avenues « ne serait pas suffisant pour répondre aux besoins » (CRDI-NL, 2002 : 3-6). Rappelons que le CRDI Normand-Laramée visait l'intégration en logement de 70 personnes au cours des trois premières années. De plus, plusieurs de ces avenues étant soumises à des « volontés politiques et administratives [des] partenaires », l'assurance de pouvoir offrir un logement subventionné aux personnes intégrées en logement devenait « hors de notre contrôle » (CRDI-NL, 2002 : 5). Ainsi, nous dit l'un des deux cadres du CRDI, « sur du court terme, si on ne veut pas développer quelque chose dans dix ans, bien il faut commencer par autre chose » (Cadre1).

#### **LE LOGEMENT VU COMME OUTIL D'ADAPTATION ET D'INTEGRATION SOCIALE**

« En abordant le logement comme simple chez-soi, le problème reste donc entier. Par ailleurs, il est possible de concevoir le logement, le « chez-soi », comme « un outil d'adaptation en vue d'une autonomie accrue » qui peut « ouvrir la porte à de nouvelles pratiques au niveau administratif, clinique et communautaire » (CRDI-NL, 2002 : 6). Selon cette approche, le logement devient le « point de départ de situations concrètes d'apprentissages pour une meilleure participation sociale » et suggère que « la vie en logement et toutes ses composantes constituent des activités d'adaptation/réadaptation et d'intégration sociale ». Dans ces conditions, une contribution financière du CRDI au loyer « devient une dépense admissible dans le budget de l'établissement au même titre qu'une rétribution versée dans le cadre des activités des ressources intermédiaires ou qu'une contribution versée à une ressource de type familial » (CRDI-NL, 2002 : 10).

---

<sup>27</sup> Les HLM sont des unités de logement public à l'intention des ménages à faible revenu pour lesquels le loyer de base (incluant le chauffage et l'eau chaude) équivaut à 25 % du revenu du ménage. Le supplément au loyer est un programme qui permet à des ménages à faible revenu d'habiter un logement sur le marché locatif privé ou dans une coopérative ou un OSBL d'habitation en payant le même loyer que dans un HLM (SHQ, 2006b). Ces unités de supplément au loyer sont gérées par les offices municipaux d'habitation. Toutefois, dans le domaine de la déficience physique, un certain nombre de centres de réadaptation gèrent des unités de supplément au loyer, ce qui leur permet de soutenir financièrement une partie de leur clientèle qui vit dans un logement sur le marché locatif privé.



Ainsi, grâce à une contribution financière du CRDI, les personnes pouvaient intégrer un logement sur le marché locatif privé, ce qui n'excluait pas, par ailleurs, la possibilité d'utiliser le logement social lorsque la situation se présentait. Mais nous avons vu antérieurement que plus de 80 % des personnes qui ont été intégrées au logement à soutien gradué sont logées sur le marché locatif privé. La contribution financière du CRDI a été calculée sur la même base que si la personne vivait dans une ressource de type familial. Selon ces calculs, une contribution de l'usager de 200 \$ par mois pouvait être dégagée pour son loyer, le CRDI comblant la différence entre le prix du loyer payé sur le marché privé et la contribution de l'usager, jusqu'à concurrence de 300 \$ par mois (CRDI-NL, 2002 : 10). Pour démarrer le projet, l'Agence de santé et des services sociaux de Laval a accepté de financer cette contribution financière pour les dix premières personnes à être intégrées en logement, après quoi les économies réalisées dans le programme RTF/RI devant permettre de financer les autres personnes qui suivraient (Cadre1).

Enfin, cette décision de s'orienter davantage vers le marché locatif privé pour assurer l'accès au logement exigeait de développer une collaboration avec les propriétaires immobiliers. À cet égard, on peut lire dans le document présentant le projet initial que, s'il est certain que la rentabilité est la « motivation première de tous les gens d'affaires », il ne faut pas occulter le fait que « le milieu des affaires est aussi composé de gens sensibles aux autres et que, s'ils n'y perdent pas, ils sont prêts à s'impliquer dans des causes à caractère social » (CRDI-NL, 2002 : 12).

### **LA COLLABORATION DES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS**

Comme nous l'avons souligné dans la section portant sur la méthodologie, un questionnaire a été administré à une dizaine de propriétaires qui ont accueilli dans leurs logements des personnes intégrées au logement à soutien gradué<sup>28</sup>. Les réponses obtenues indiquent que, globalement, cette collaboration n'a pas été difficile à obtenir. Ainsi, sur neuf répondants qui ont accepté de louer à une personne intégrée au logement à soutien gradué, un seul dit avoir hésité avant de louer. Comme l'indique le tableau 18, les raisons pour lesquelles ils ont accepté de louer sont multiples.

Ainsi, on notera que, pour certains propriétaires, le fait que les personnes aient accès à du soutien, qu'elles soient suivies, a été un facteur déterminant dans le fait d'accepter de louer. Par ailleurs, le fait qu'il y ait deux payeurs pour le loyer (la personne et le CRDI) ne constitue un inconvénient pour aucune des personnes interrogées. La moitié d'entre elles étaient déjà habituées, puisqu'elles avaient déjà des logements habités par des personnes bénéficiant du supplément au loyer avec l'office municipal d'habitation.

---

<sup>28</sup> On notera toutefois que, sur les dix « propriétaires » interrogés, l'un était un OSBL d'habitation. Par ailleurs, dans le cas des gros immeubles à logement, ce sont les gérants qui ont été invités à compléter le questionnaire, puisque ce sont eux qui, au quotidien, pouvaient côtoyer les personnes en logement.

**Tableau 18 : Nombre de propriétaires ayant exprimé différentes raisons pour accepter de louer à des usagers du CRDI**

Raisons	Nombre de répondants <sup>29</sup>
Connaissait déjà la personne ou la famille	3
Pour « donner une chance », pour faire sa « part comme citoyen corporatif »	3
À cause de la présence de soutien (personnel éducatif, famille)	3
Parce que la personne paraissait « tranquille », « sans problème »	2
Parce ce que cela ne fait « aucune différence » comparativement à une personne sans déficience intellectuelle	1

Enfin, huit répondants sur dix accepteraient de louer à nouveau à une personne ayant une déficience intellectuelle s'ils étaient sollicités en ce sens. Pour la moitié d'entre eux, on précise toutefois que cela dépendrait des personnes, si elles sont « tranquilles », si elles ne présentent pas de « difficultés importantes ». En ce qui a trait aux deux propriétaires qui ne veulent plus accepter de personnes provenant du CRDI Normand-Laramée, il s'agit de deux propriétaires qui, effectivement, ont vécu une expérience malheureuse (feu et insalubrité importante).

Globalement, il ressort donc assez nettement que la collaboration a été plutôt bonne avec les propriétaires d'immeubles. Ceci est d'ailleurs confirmé par un éducateur-entraîneur qui a eu à collaborer avec plusieurs d'entre eux :

« Moi, dans tous ceux que j'ai intégrés, je n'ai pas eu d'accrochages. Ils savent que le CRDI est à l'intérieur de ça, les services qu'on leur donne [...] S'il arrivait un problème, ils nous appelaient [...] parce que s'il y avait une situation, ils ne savaient pas trop quoi faire [...] ils sont aidants, puis ils sont ouverts à intégrer des personnes de façon régulière, il n'y a aucun problème là-dessus » (Éduc1).

Les propriétaires d'immeubles à logements sur le marché locatif privé ont offert une bonne collaboration dans le cadre du logement à soutien gradué. Certains sont aussi de petits propriétaires qui louent un appartement au sous-sol et qui, dans certains cas, peuvent être « plus » qu'un propriétaire, c'est-à-dire devenir avant tout des voisins et faire partie de l'entourage de la personne.

On notera enfin que, lorsque l'on parle de « propriétaires », il ne s'agit pas toujours de gros propriétaires qui gèrent de gros immeubles. Il peut également s'agir de gens qui ont

<sup>29</sup> Le total dépasse le nombre de répondants, puisque chacun pouvait énoncer plus d'une raison.

tout simplement un petit appartement au sous-sol et qui, dans certains cas, peuvent être « plus » qu'un propriétaire, c'est-à-dire devenir avant tout des voisins et faire partie de l'entourage de la personne. Dans le cas de Mathieu, par exemple, le propriétaire est même devenu une personne significative pour lui, Mathieu étant souvent invité, par exemple, à aller prendre un café (Éduc1; FG éduc; Mathieu).

### **UN PROBLEME DE TAILLE**

S'il ne fait aucun doute que la collaboration des propriétaires n'a pas constitué un obstacle dans le fait de choisir avant tout le marché locatif privé comme lieu d'intégration (elle a même été très bonne), ce choix a par ailleurs conduit, après un certain temps, à un problème de taille : l'incapacité du CRDI Normand-Laramée de verser à tous la subvention au loyer. En effet, sur les 37 personnes intégrées au logement à soutien gradué au 1<sup>er</sup> avril 2006, seulement 20 d'entre elles, soit 54 %, bénéficiaient d'une subvention au loyer. Pour 17 d'entre elles, cette subvention était versée par le CRDI Normand-Laramée, tandis que deux personnes ont pu habiter un HLM et qu'une troisième bénéficiait du Programme de supplément au loyer géré par l'Office municipal d'habitation de Laval.

Deux raisons principales permettent d'expliquer cette situation. La première est que, à l'origine du projet, on prévoyait surtout favoriser l'accès au logement pour les personnes vivant en ressource de type familial (RTF) ou en ressource intermédiaire (RI) (Cadre1; Cadre2), ce qui permettrait de faire des économies et de récupérer de l'argent pouvant être utilisé pour soutenir financièrement les personnes en logement (Cadre1; Éduc2; FG éduc). Or, comme nous l'avons vu antérieurement, sur les 37 personnes intégrées au logement à soutien gradué au 1<sup>er</sup> avril 2006, seulement 13 personnes, soit un peu plus du tiers, provenaient d'une RTF ou d'une RI, et un pourcentage équivalent provenaient de leur famille naturelle, ce qui rendait, dans ces cas, impossible toute économie. De plus, huit personnes, soit 22 % d'entre elles, vivaient déjà en logement et pour lesquelles une demande d'accès au logement à soutien gradué a été acheminée. « Tu sais, nous dit un éducateur-entraîneur, ils ont commencé avec un modèle et là il y a plein de monde qui sont arrivés, les familles naturelles, et ils ont dit oui à ça. Et là, ils se sont aperçus que ça ne marchait pas » (Éduc2).

L'autre raison a trait au fait que, selon l'un des deux cadres du CRDI que nous avons interrogés, une partie de l'argent économisé dans les RTF et les RI n'a pas été réinvesti dans le logement à soutien gradué. Ainsi, si l'idée de départ était « que chaque fois que l'on sort une personne d'une ressource on devrait récupérer cet argent là et le garder pour le logement à soutien gradué », notre interlocuteur affirme que, « dans la vraie vie [...] la gratte est passé sur l'argent récupéré ». Selon lui, même s'il est sorti moins de personnes que prévu des RTF et des RI, si tout l'argent économisé avait été réservé pour le logement à soutien gradué, le CRDI aurait pu verser la subvention au loyer à toutes les personnes intégrées, même à celles provenant de leur famille naturelle (Cadre1).

En réalité, ce sont essentiellement les premières personnes qui ont été intégrées au logement à soutien gradué qui ont pu bénéficier de la subvention au loyer. En effet, après juin 2004, seules deux personnes sur 20 ont pu en bénéficier. D'ailleurs, il semble que, en

cours de route, l'information qui circulait au niveau des éducatrices n'était pas claire, voire même différente selon les territoires, en ce qui a trait à qui pouvait avoir droit à la subvention au loyer. Alors que, à l'origine, toutes les personnes devaient y avoir droit, l'information qui circulait était tantôt à l'effet que seules les personnes provenant de RTF ou de RI pouvaient y avoir droit, tantôt que seules celles provenant de RI le pouvaient (Éduc2; FG éduc). En fait, devant le manque de ressources financières, il semble bien que les règles d'attribution aient changé en cours de route.

Cette situation n'a évidemment pas manqué de susciter beaucoup d'insatisfaction, notamment chez les éducatrices, pour qui il est injuste que certains aient droit au soutien financier et d'autres non, mais aussi chez des parents, à qui on avait dit que leur enfant aurait droit à la subvention sans que cette promesse ne puisse être tenue (Éduc1; Éduc2; FG éduc; FG parents). Dans les faits, des personnes provenant de RTF n'ont pas eu la subvention, et des personnes provenant de leur famille naturelle y ont eu droit, ainsi que des personnes qui vivaient déjà en logement. « Il y a eu du *free for all* », « ils ont fait ça n'importe comment », nous ont dit des éducatrices (FG éduc). Il semble même qu'un certain nombre de personnes qui vivaient déjà en appartement soient entré au logement à soutien gradué non pas parce qu'elles avaient besoin de soutien particulier, mais pour avoir accès à la subvention (Éduc1; FG éduc; Cadre1; Cadre2). Un cadre s'exprime sur ce qu'il qualifie d'« effet pervers » le fait que le CRDI verse un soutien financier :

On a été rapidement confronté à ça, dès la première année [...] Dès le premier six mois d'opération, les personnes qui avaient donné leur nom dans le deuxième groupe, il y avait les trois quarts des personnes qui étaient déjà en appartement depuis des années [...] On a été pris avec le soutien financier [...] Depuis le début de ce projet-là, j'étais critique du fait que l'on avait du soutien financier là-dedans [...] Quand un centre de réadaptation s'embarque à donner du soutien financier, on est en train de créer de l'iniquité (Cadre2).

Cela pose par ailleurs la question à savoir si le soutien financier doit être vu comme une « condition » pour intégrer une personne en logement, au même titre, par exemple, que l'on fournira le soutien si l'on juge que la personne a besoin d'un éducateur-entraîneur ou de services de soutien à domicile. Sur cette question, les avis sont partagés.

Pour certains, on allègue que, avec le coût élevé des logements à Laval, c'est la qualité des logements qui va en souffrir s'il s'avère impossible de fournir une aide financière. Au-delà de la qualité du logement, c'est la qualité du milieu de vie de la personne qui serait en cause. Ainsi, selon un éducateur-entraîneur, sans aide financière : « On parle de maisons de chambre, de taudis et on parle de problèmes, tout ce qui vient comme problèmes associés, tout ce qui vient comme influence auprès de ces personnes-là qui leur rendent la vie pas mal difficile » (Éduc3).

On dit aussi que le soutien financier est nécessaire si l'on souhaite que les personnes aient un niveau de vie « acceptable » (Éduc3). Plus encore, on dit que les personnes qui font le choix d'aller vivre en logement le font parce qu'elles veulent vivre « comme tout le

monde [...] avoir des activités [...] aller au restaurant et au cinéma comme tout le monde » (Éduc2). Ainsi, sans aide financière, ce sont les possibilités de participation sociale que l'on mettrait en cause. C'est pourquoi tous devraient avoir accès au soutien financier, selon cet éducateur entraîneur. À partir du moment où le logement fait partie du « projet de vie » de la personne, ajoute-t-il, il serait de la responsabilité du CRDI de la « soutenir dans ce projet de vie-là » (Éduc2).

Pour d'autres, le soutien financier ne saurait être vue comme une condition, la preuve étant que plusieurs personnes sont actuellement en logement sans le soutien financier et qu'elles arrivent à s'organiser (Cadre1; Cadre2; FG éduc). « On a toujours réussi à intégrer du monde en appartement et il n'y avait pas de soutien financier », dit un cadre du CRDI (Cadre2). On allègue également que les personnes ayant une déficience intellectuelle ne sont pas les seules à consacrer 50 % de leurs revenus au logement, une situation qui est le lot d'une « grosse tranche de la population », ce qui ne rendrait pas la chose nécessairement « acceptable » pour autant (Cadre1). Les éducateurs et les éducatrices à qui nous avons parlé soulignent d'ailleurs que, pour plusieurs personnes qui vivent en logement sans la subvention, la situation n'est pas facile financièrement, qu'elles doivent « se restreindre », « que le budget est très serré », même pour les personnes qui ne sont pas dépeniées, qui sont « très structurées ». « Il faut suivre le budget de près », dit-on (Éduc2; FG éduc). Plusieurs reçoivent par ailleurs de l'aide de leurs parents ou d'autres personnes de leur entourage pour joindre les deux bouts. Pour au moins deux personnes, ce sont les parents qui fournissent la « subvention au loyer » (Éduc2; Éduc3; FG éduc; FG parents).

Ceci dit, tous conviennent que la subvention au loyer constitue certainement un PLUS pour la personne s'il est possible de l'obtenir, que c'est « intéressant si on peut l'avoir », qu'il s'agit certainement d'une « valeur ajoutée » (Cadre2). « Est-ce que c'est super important ? Oui. Est-ce-ce que c'est essentiel ? Non », résume un autre cadre (Cadre1). En fait, pour l'un des cadres que nous avons rencontrés, les résistances exprimées à l'égard du soutien financier viennent surtout du fait que ce soit le CRDI qui verse cette subvention :

Avoir plus de sous, ça permet une meilleure qualité de vie, un meilleur accès à un logement décent, un meilleur accès à des conditions de vie décentes ». Mais « ce n'est pas au centre de réadaptation à faire ça [...] On est en train de subventionner la pauvreté, et ce n'est pas notre rôle (Cadre2).

Ceci dit, cela ne signifie pas qu'il ne faille pas se préoccuper de cette question. Il y a « comme deux réseaux qui doivent se parler », ajoute-t-on (Cadre2).

## **LES SOLUTIONS**

On le voit bien, cette question de l'accès au logement subventionné s'est révélée un problème majeur dans ce projet d'expérimentation, son nœud gordien en quelque sorte. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que ce problème n'est pas propre à la Ville de Laval, et qu'il se posera à tous ceux et celles qui voudraient faire du logement une avenue d'avenir

pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Mais les solutions n'apparaissent pas simples. En somme, dans l'état actuel des choses, trois avenues peuvent être envisagées pour permettre l'accès au logement, chacune comportant ses contraintes propres : le HLM; Accès-Logis; et le marché locatif privé.

### **Le HLM**

Il est sans doute possible d'intégrer des personnes ayant une déficience intellectuelle en HLM. Il s'agit alors pour elles de s'inscrire sur la liste d'attente de l'office municipal d'habitation (OMH). Toutefois, à Laval, pour un parc de logements d'environ 1500 unités, on comptait un nombre équivalent de ménages sur la liste d'attente au printemps 2006. De plus, avec les critères de priorisation (personnes et ménages ayant perdu leur logement pour cause de sinistre, de logement insalubre, de violence conjugale, etc.), l'accès pour les personnes ayant une déficience intellectuelle y demeure très difficile, même dans le logement de catégorie C<sup>30</sup> (OMH). Enfin, le parc de logements en HLM à Laval compte très peu de logements pour les personnes vivant seules, soit seulement 50 logements de trois pièces et demie sur 1500 unités (OMH).

De façon à permettre l'accès au logement subventionné pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, certains suggèrent que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) concluent des ententes spéciales de façon à réserver un certain nombre de logements à leur intention. Toutefois, ce genre d'entente ne serait pas sans poser un problème éthique important : sous quelles considérations en effet les personnes ayant une déficience intellectuelle se verraient-elles accorder le droit de passer avant les autres personnes à faible revenu ?

### **Accès-Logis**

À Laval, il existe un parc d'environ 2500 unités de logements géré par des coopératives ou des OSBL d'habitation (FLOH). Nul doute qu'il est aussi possible d'y intégrer des personnes ayant une déficience intellectuelle. Mais, comme pour les HLM, on y trouve aussi une longue liste d'attente.

Il est par ailleurs sans doute possible d'envisager la possibilité de développer de nouveaux projets de logements dans le cadre du programme Accès-logis. En vertu de ce programme, des promoteurs regroupés en OSBL ou en coopérative peuvent soumettre un projet de construction ou de rénovation d'immeuble à la Société d'habitation du Québec. Toutefois, cette avenue comporte plusieurs inconvénients, surtout lorsque l'on parle d'une population ayant une déficience intellectuelle. Le premier de ces inconvénients est le long délai de réalisation. En effet, il peut s'écouler facilement de trois à quatre ans entre les premières démarches et la réalisation complète du projet. De plus, dans le cas qui nous occupe, on voit mal un centre de réadaptation se lancer dans un tel projet. Enfin,

---

<sup>30</sup> Les logements de catégorie C sont des logements destinés à des personnes qui ont besoin « d'installations spéciales ou de services d'assistance personnelle sur place [...] en raison de leur état physique, affectif ou psychosocial » (SHQ, 2006a).

avec le fort discours de l'intégration et de la normalisation que l'on trouve en déficience intellectuelle, on voit mal se développer un projet d'immeuble à logements qui seraient habités uniquement par des personnes ayant une déficience intellectuelle.

En somme, à moins de consentir à créer ce que certains appellent des « blocs de déficients », le programme Accès-logis apparaît être un outil peu adapté pour développer le logement en déficience intellectuelle. Ceci dit, il est sans doute possible d'envisager la possibilité d'intégrer quelques personnes ici et là dans les projets existants et dans les nouveaux projets qui pourraient se développer, mais, comme pour les HLM, le potentiel reste tout de même assez faible.

### **Le marché locatif privé**

Sur le plan de l'intégration et de la normalisation, le marché locatif privé constitue sans aucun doute la meilleure avenue pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Cette avenue leur permet en effet d'occuper d'un logement ordinaire, dans un immeuble ordinaire, comme toute autre personne. Cette avenue comporte toutefois un obstacle majeur, celui du coût du loyer. Cet obstacle est d'autant plus important à Laval, puisqu'il s'agit de la région du Québec où le coût médian pour un loyer est le plus élevé, soit 549 \$ par mois. Ailleurs au Québec, le coût médian varie entre 401 \$ et 536 \$ selon les régions (SHQ, 2005 : 30. Données de 2001). Or, comme on le sait, la très grande majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle vit avec une allocation de la sécurité du revenu d'environ 850 \$ par mois. Ainsi, même dans le meilleur des cas, les personnes se trouvent à devoir dépasser de beaucoup le seuil reconnu par la SHQ à l'effet que les ménages ne devraient pas consacrer plus de 25 % de leurs revenus à se loger.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, les offices municipaux d'habitation gèrent des unités de supplément au loyer qui permettent à des personnes occupant un logement sur le marché locatif privé de ne pas défrayer plus de 25 % de leurs revenus pour se loger. De plus, une partie de ce programme est aussi géré par certains centres de réadaptation en déficience physique (CRDP) à l'intention de leurs usagers. Une telle avenue serait sans doute intéressante pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Toutefois, depuis 1994, il n'y a plus eu de développement dans ce programme dans les CRDP et dans les offices municipaux d'habitation<sup>31</sup>, soit depuis le désengagement du gouvernement fédéral dans le logement social au Québec. De plus, cette avenue rencontre de la résistance chez les organismes de défense des droits des locataires, qui soutiennent que ce genre de programme profite surtout aux propriétaires (FLOH).

Reste enfin la possibilité que le CRDI Normand-Laramée a mis de l'avant dans le cadre du logement à soutien gradué, qui consiste à considérer le logement comme étant un « outil d'adaptation vers une autonomie accrue », ce qui permettrait de justifier qu'il

---

<sup>31</sup> Sauf, depuis 2001, des unités de supplément au loyer d'urgence dans le contexte de pénurie de logements locatifs.

contribue financièrement au coût du loyer. Nous avons vu toutefois que cette avenue était controversée.

En somme, à court terme, les possibilités d'accès au logement subventionné pour les personnes ayant une déficience intellectuelle apparaissent plutôt faibles, et les solutions qui peuvent être envisagées se limitent sans doute à la somme des possibilités que nous venons d'énoncer. À plus long terme, les solutions résident sans doute dans la recherche et l'exploration de nouvelles avenues, recherche qui devrait émaner d'un dialogue accru entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec. Chose certaine, à moins d'accepter que l'accès au logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle signifie pour elles de vivre

L'accès au logement subventionné constitue un obstacle majeur à l'intégration en logement des personnes ayant une déficience intellectuelle. À court terme, les possibilités d'accès apparaissent plutôt faibles. À plus long terme, les solutions résident sans doute dans la recherche et l'exploration de nouvelles avenues, recherche qui devrait émaner d'un dialogue accru entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec. On ne peut penser à un développement important de l'avenue logement en déficience intellectuelle sans trouver de solutions viables et durables au problème de l'accès au logement subventionné.

dans une situation de pauvreté, il nous apparaît que l'on ne peut penser à un développement important de l'avenue logement en déficience intellectuelle sans trouver de solutions viables et durables au problème de l'accès au logement subventionné.



## **4. Principaux constats, enjeux et défis pour le développement du logement en déficience intellectuelle**

Nous arrivons au terme d'un long et rigoureux processus d'évaluation d'un concept nouveau, le logement à soutien gradué, lequel vise à permettre à un plus grand nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre en logement. Dans les pages précédentes, nous avons vu comment cette évaluation a touché plusieurs aspects du projet et nous avons fait état de nos résultats. Nous ne reprendrons pas ici tous ces résultats. En effet, au-delà de cette évaluation fine de chacune des composantes du concept de logement à soutien gradué, il est maintenant possible de tirer un certain nombre de constats plus généraux et globaux, qui recèlent par ailleurs un certain nombre d'enjeux et de défis pour l'avenir. C'est ce que nous allons tenter de faire dans la présente section, en y allant de nos commentaires et en formulant un certain nombre de recommandations.

### **4.1 Principaux constats**

#### ***4.1.1 La difficulté à rejoindre la clientèle visée initialement***

Se présentant comme une alternative entre le placement en ressource de type familial (RTF) ou intermédiaire (RI) et le logement autonome, le projet de logement à soutien gradué visait essentiellement, à l'origine, à intégrer en logement des personnes vivant en RTF ou en RI. Cet objectif n'a toutefois été atteint que partiellement. En effet, ce ne sont que 35 % des personnes intégrées au logement à soutien gradué qui, avant leur entrée en logement, vivaient en RTF ou en RI.

La principale raison de cet état de fait réside essentiellement dans différentes sources de résistances, des résistances du personnel éducatif, dont une partie non négligeable serait réticente à intégrer en logement des personnes dont il assure le suivi – soit par crainte que ce soit trop difficile pour elles ou que l'on place les personnes dans des situations difficiles, ou encore tout simplement parce que l'on sous-estime leurs capacités à vivre en logement. Selon certains, des éducateurs et des éducatrices pourraient aussi être réticents à proposer l'avenue logement à des personnes parce qu'elles « sont bien où elles sont » et qu'il n'y a pas lieu de chambarder leur vie, sans compter que cela risquerait d'augmenter leur tâche (Éduc3; Cadre1).

Il semble que des parents dont l'enfant vit actuellement en RTF ou en RI offriraient également de la résistance à ce que l'on propose à leur fils ou à leur fille de vivre en logement, la RTF et la RI représentant pour eux un milieu davantage « sécuritaire » (Cadre1).

Enfin, des responsables de RTF seraient aussi réticents à voir partir des personnes vers le logement, pour des raisons financières, bien évidemment, mais aussi parce que, même si ce ne sont pas leurs enfants propres, il y a forcément des liens d'attachement qui se sont créés au fil des ans. De plus, il ne faut pas oublier que des responsables de RTF ont parfois « mis des années à créer une dynamique intéressante avec cinq ou six personnes »

(Cadre1; Éduc3). Ainsi, il semble qu'il ne soit pas aussi facile que l'on pouvait l'imaginer de « sortir » des personnes des RTF, même si, objectivement, on peut penser qu'un bon nombre d'entre elles se trouve dans des ressources trop lourdes eu égard à leurs capacités, et qu'elles pourraient avantageusement bénéficier d'une vie en logement qui leur procurerait une plus grande autonomie et une plus grande maîtrise sur leur vie.

#### ***4.1.2 Le logement : une avenue toute indiquée pour les personnes provenant de leur famille naturelle***

À l'inverse, le projet de logement à soutien gradué a par ailleurs produit un effet positif inattendu : il a permis de mettre en lumière le fort potentiel pour la vie en logement du côté des personnes provenant de leur famille naturelle. Ainsi, bien que non anticipé au départ, nous avons vu que 35 % des personnes qui ont été intégrées au logement à soutien gradué provenaient de leur famille naturelle. D'ailleurs, pour les parents que nous avons rencontrés en entrevue, le logement constituait LA solution pour leur fils ou leur fille. Jamais, en effet, ils n'auraient pu envisager de « placer » leur enfant en RTF et, à cet égard, le logement à soutien gradué a permis de leur offrir la solution idéale pour leur enfant (FG parents).

En fait, ce résultat non anticipé nous amène à faire un constat important, à savoir que le logement constitue sans aucun doute une solution d'avenir pour la jeune génération qui n'a jamais connu la RTF, ce qui implique de pouvoir développer davantage cette possibilité. Ce constat implique sans doute également de modifier les façons de faire au sein des CRDI, qui, historiquement, ont consisté à offrir d'abord une ressource « lourde » aux demandes de placement pour graduellement diriger les personnes vers des ressources plus légères en fonction des habiletés qu'elles développent. Le constat que nous avons fait implique plutôt d'inverser la loupe et d'envisager *d'abord* le logement, avec le soutien requis, et si nécessaire, une ressource de type RTF ou RI.

S'il semble que l'avenue logement apparaisse davantage prometteuse du côté des personnes provenant de leur famille naturelle, cela ne signifie pas que l'on doive pour autant cesser les efforts pour amener vers le logement les nombreuses personnes vivant actuellement en RTF ou en RI qui pourraient avantageusement bénéficier de ce milieu de vie plus normalisant.

#### ***4.1.3 Des personnes au profil de besoins plutôt léger...***

Un autre constat d'importance, mais qui s'inscrit également dans ce qui précède, a trait au profil de la clientèle. Ici aussi, les résultats démontrent que le profil de la clientèle visée au départ pour le logement à soutien gradué n'a été atteint que partiellement.

En effet, en visant surtout des personnes vivant en RTF ou en RI, les différents types de soutien prévus au projet avaient été conçus pour des personnes avec un certain profil de besoin et nécessitant un soutien quand même assez important. Or, comme nous l'avons vu, 22 % des personnes intégrées au logement à soutien gradué vivaient déjà en logement, et il apparaît clairement qu'un certain nombre d'entre elles ont été acceptées

avant tout pour avoir accès à la subvention au loyer. En somme, les résultats démontrent que plusieurs des personnes qui ont été acceptées au logement à soutien gradué démontrent un profil de besoins plutôt léger, et il apparaît clairement que plusieurs d'entre elles ne nécessitent pas tout le dispositif mis en place dans le concept de logement à soutien gradué (éducateur-entraîneur, personne-pivot, CLSC). Toutefois, selon un des cadres du CRDI interrogé, les personnes qui ont été intégrées au logement à soutien gradué au cours de la dernière année (mais qui n'ont pas fait partie de l'étude ici) correspondent davantage au profil initialement recherché (cadre1).

On notera que ce qui précède n'occulte en rien le droit pour les personnes ayant un profil de besoins plus léger d'accéder à un logement, au contraire. Il s'agit plutôt ici de mettre en lumière le fait que, eu égard au dispositif de soutien mis en place dans le cadre du logement à soutien gradué, nous aurions dû nous attendre à retrouver davantage de personnes démontrant un profil de besoins plus important et à l'intention de qui le projet de logement à soutien gradué a d'abord été conçu.

#### ***4.1.4 ...mais une réponse également efficace pour les personnes au profil de besoins plus lourd***

Si, globalement, le logement à soutien gradué a rejoint surtout des personnes au profil plutôt léger, il a quand même rejoint des personnes nécessitant des soutiens importants. À cet égard, l'évaluation que nous avons faite démontre clairement, et de façon non équivoque, que le concept développé par le CRDI Normand-Laramée constitue une réponse efficace pour ces personnes présentant un profil de besoins plus lourd. Ce profil plus lourd ne fait pas uniquement référence à la sévérité de la déficience intellectuelle, mais aussi, et peut-être, surtout, à d'autres problèmes associés, comme des problèmes de comportements, par exemple qui, incidemment, peuvent parfois constituer un obstacle plus important que la déficience elle-même.

Or, non seulement des personnes nécessitant des soutiens importants ont-elles réussi à se maintenir en logement (non sans difficultés pour certaines d'entre elles), mais tous les intervenants que nous avons interrogés conviennent que le logement à soutien gradué pourrait accueillir des personnes dont les besoins sont plus importants. Il s'agit avant tout d'être en mesure de mettre en place le soutien requis, même s'il peut s'avérer très important dans certains cas. À cet égard, il ne fait aucun doute que les différents dispositifs prévus au logement à soutien gradué peuvent permettre d'offrir l'avenue logement à des personnes présentant un profil de besoins passablement important.

#### ***4.1.5 Le logement et la vulnérabilité des personnes : entre le risque et la liberté***

Nous l'avons vu, l'évaluation que nous avons faite du projet de logement à soutien gradué a par ailleurs permis de mettre en lumière la question de la vulnérabilité des personnes en logement et des risques qu'elles peuvent encourir. En effet, nous avons été témoin de quelques cas de personnes qui se sont placées dans des situations parfois difficiles, voire risquées pour elles-mêmes. Le groupe de discussion que nous avons tenu avec les éducatrices de référence a montré avec éloquence les inquiétudes vécues par

certaines d'entre elles à cet égard, et, surtout, leur besoin d'être mieux appuyées par leur organisation quant à leur responsabilité en tant qu'éducatrice.

Bien entendu, lorsque l'on offre à des personnes la possibilité de faire leurs propres choix, de vivre leurs propres expériences, après qu'on leur ait dit toute leur vie ce qu'elles devaient faire, l'on peut s'attendre à ce que certaines d'entre elles se placent dans des situations difficiles. Mais « le prix de la liberté, ce sont les problèmes qui viennent avec », nous a dit un éducateur-entraîneur (Éduc3), et la crainte légitime que certaines personnes puissent se placer en situation de danger ou de vulnérabilité ne devrait pas inciter à reculer devant l'objectif d'empowerment que l'on poursuit pour des personnes trop souvent surprotégées.

Si, pour une personne ayant une déficience intellectuelle, vivre en logement comporte assurément davantage de risques que de vivre en milieu protégé, et si cette observation doit être prise au sérieux, les problèmes soulevés par cette question ne nous apparaissent pas pour autant insurmontables. Encore une fois, tout est question de l'intensité du soutien que l'on est disposé à mettre en place et du « filet de sécurité » que l'on peut mettre en place. À cet égard, il nous semble que la personne-pivot, notamment, peut jouer un rôle central.

Plus globalement, si tant est-il que l'on souhaite vraiment développer davantage l'avenue logement pour les personnes présentant une déficience intellectuelle, il y aurait certainement lieu de prendre le temps de bien définir ce que notre interlocutrice du MSSS a appelé des « standards de pratique » (MSSS), c'est-à-dire de bien identifier l'ensemble des services requis pour que vivre en logement pour une personne présentant une déficience intellectuelle représente une expérience positive et enrichissante en minimisant au maximum les risques qu'elle peut encourir.

#### ***4.1.6 Un déploiement inégal du projet selon les territoires***

Un autre constat d'importance a trait au fait que le projet de logement à soutien gradué dans son intégralité, c'est-à-dire comprenant la présence de l'éducateur-entraîneur, de la personne-pivot, du CLSC, de la police communautaire et des organismes communautaires, n'a été déployé que dans un seul des quatre territoires du CRDI Normand-Laramée, celui du Marigot. S'il est vrai que l'on avait initialement ciblé ce territoire en particulier pour l'implantation du logement à soutien gradué à cause de la plus grande disponibilité de logements, il n'en demeure pas moins que, très rapidement, des personnes ont aussi été intégrées dans d'autres territoires. Or, dans ceux-ci, aucun contact n'a été établi ni avec le CLSC ni avec les organismes communautaires ni avec la police communautaire, et aucun n'a véritablement été sollicité pour s'associer au projet. Autrement dit, ce projet qui, dans son essence, devait reposer sur le concours de plusieurs partenaires, s'est avéré plutôt, dans trois territoires de desserte sur quatre, être le projet unique du CRDI Normand-Laramée.

Si l'apport des organismes communautaires s'est avéré, à l'expérience, plutôt tenu dans le territoire du Marigot, il en a été autrement de la contribution de la police communautaire

qui, comme nous l'avons vu précédemment, apporte une contribution très intéressante qui constitue un véritable PLUS dans le dispositif mis en place pour soutenir les personnes en logement. Quant au CLSC, même si sa contribution aurait pu être plus importante, celui-ci devrait sans aucun doute constituer un partenaire majeur dans le dispositif de soutien, et il est un peu incompréhensible qu'il n'ait pas été sollicité dans les autres territoires.

#### ***4.1.7 Un succès indéniable malgré les difficultés vécues sur le plan de l'implantation***

Nous venons de faire état d'un certain nombre de difficultés qui ont été vécues dans l'implantation et l'opérationnalisation du projet de logement à soutien gradué. Nous avons souligné, notamment, le déploiement inégal du dispositif de soutien entre les quatre territoires de desserte du CRDI Normand-Laramée, le partenariat avec les CLSC, qui auraient pu être beaucoup plus présents dans l'offre de services, le manque de soutien et d'encadrement des éducatrices, etc. Or, malgré ces difficultés, il ne faut surtout pas conclure que le projet est un échec. Il ne faut pas perdre de vue que nous étions ici en présence d'une expérimentation et que, par définition, c'est le propre de toute expérimentation de ne pas avoir tout prévu.

Loin d'être un échec, ce projet-pilote montre au contraire le fort potentiel du concept de logement à soutien gradué et qu'il s'agit là d'une avenue fort prometteuse pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Tout d'abord, l'évaluation que nous avons faite démontre que la très grande majorité des personnes qui ont été intégrées au logement à soutien gradué se débrouillent très bien en logement. Et si presque toutes les personnes éprouvent des difficultés (dans la gestion du budget, par exemple), la plupart de peut, en général, être facilement compensées. Ainsi, les difficultés vécues sur le plan des habiletés domestiques ou sociales ne signifient pas que les personnes qui les éprouvent ne peuvent pas vivre en logement. Elles sont plutôt le reflet du soutien requis pour qu'elles puissent vivre en logement et des sphères d'activité dans lesquelles le soutien est primordial. En ce sens, la difficulté, réelle ou anticipée, d'une personne à faire son épicerie, par exemple, ou ses achats en général, ne saurait être une raison suffisante pour lui refuser l'accès au logement et la placer en résidence d'accueil. Il s'agit plutôt de mettre en place le soutien requis, même si celui-ci doit être récurrent, voire permanent. De la même façon que l'on ne demande pas à une personne âgée d'être complètement autonome pour demeurer dans son logement, de la même façon nous pouvons concevoir que les incapacités vécues par les personnes ayant une déficience intellectuelle puissent être compensées par des services de soutien.

Si la majorité des personnes se débrouillent très bien en logement, l'évaluation que nous avons faite démontre également que la très grande majorité d'entre elles se sont très bien intégrées à leur nouvel environnement. Il ne fait par ailleurs aucun doute que le logement constitue pour elles un milieu de vie plus normalisant, ce dont elles sont souvent d'ailleurs très fières. Le fait de vivre en logement amène en effet les personnes à jouer de nouveaux rôles sociaux et civiques (rôle de voisin; rôle de locataire; rôle de conjoint; etc.), des rôles par surcroît qui sont vécus par les personnes comme étant très valorisants. Le fait, pour une personne ayant une déficience intellectuelle, de vivre en logement lui

permet d'accroître sa participation sociale et la rapproche encore un peu plus de la vie « normale » à laquelle elle aspire.

Enfin, et c'est sans doute là le gain le plus important pour les personnes, l'évaluation que nous avons faite démontre de façon non équivoque que le logement constitue un puissant facteur d'empowerment pour les personnes. Cet empowerment se manifeste de plusieurs façons : en développant une plus grande autonomie sur le plan des habiletés domestiques, mais, surtout, en permettant aux personnes de faire leurs propres choix, de prendre leurs propres décisions, d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie et de s'affranchir du pouvoir d'autrui – que ce soit à l'égard de leurs parents, en prenant davantage leurs distances, comme tout adulte, ou encore à l'égard de leur éducateur ou de leur éducatrice.

Si ce projet-pilote permet de mettre en lumière comment le logement constitue une avenue prometteuse pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, il permet également d'identifier les obstacles et les difficultés qu'il faut surmonter pour permettre à un plus grand nombre l'accès au logement. C'est ce à quoi nous allons nous attarder dans la section qui suit.

## **4.2 Enjeux, défis et recommandations**

Le concept de logement à soutien gradué repose essentiellement sur cinq composantes : l'éducateur-entraîneur; un membre de la communauté, appelé ici la « personne-pivot »; la ligne 24/7; la subvention au loyer; et les services de soutien à domicile. Bien qu'il ne soit pas partie intégrante du modèle développé, il est prévu que l'éducateur de référence, c'est-à-dire l'éducateur ou l'éducatrice responsable au dossier de l'utilisateur, continue d'assumer son rôle habituel. Nous avons vu que ceux-ci ont souvent joué un rôle important pour l'intégration ou le maintien des personnes dans leur logement. En plus de ces cinq composantes, on a aussi misé, du moins dans l'un des quatre territoires de desserte du CRDI, sur la collaboration de quelques organismes communautaires et de la police communautaire.

La question qu'il convient de poser à cette étape-ci est la suivante : le modèle développé par le CRDI Normand-Laramée fonctionne-t-il ? Répond-il efficacement aux besoins ? Et si oui, ce modèle que l'on a expérimenté à Laval peut-il être reproduit ailleurs, dans d'autres régions ?

### **4.2.1 Un modèle pertinent à appliquer avec souplesse**

À la lumière de l'évaluation que nous avons faite, il nous semble que le modèle développé est intéressant, que chacune de ses composantes a son importance et apporte une réponse à une dimension spécifique des besoins des personnes et que, ensemble, elles forment un tout cohérent.

Même si son intervention a été assez variable selon les personnes, et même si, comme nous l'avons vu, plusieurs personnes en logement l'ont « *flushé* » à un moment donné, il ne fait aucun doute que le rôle de l'éducateur-entraîneur est important. Même si l'intensité de son intervention a parfois été faible auprès de certaines personnes, il apparaît évident que cette tâche de réaliser les apprentissages essentiels pour vivre en logement ne pourrait être assumée par les éducateurs et les éducatrices de référence, pour qui cela constituerait une charge de travail trop importante. Dans l'optique où, comme nous l'avons souligné, il apparaît clairement que le logement à soutien gradué pourrait accueillir des personnes au profil de besoins plus lourd que la majorité des personnes qui ont été intégrées en logement jusqu'à maintenant, son rôle deviendrait certainement d'autant plus indispensable.

Les personnes-pivots ont également un apport très important dans le modèle développé, bien qu'ici aussi celui-ci soit variable selon les personnes. Nous avons vu que la personne-pivot joue un rôle tout à fait essentiel auprès de certaines personnes, pour qui elle est devenue avec le temps une personne significative, alors que d'autres personnes n'ont pas de personne-pivot, tout simplement parce que la famille est présente et qu'elle joue en partie ce rôle. Nous croyons par ailleurs que ce type d'aide, non professionnelle et dans la communauté, est très intéressant du point de vue de l'intégration et de la normalisation, qu'il constitue un gros PLUS pour plusieurs personnes et qu'il mériterait certainement d'être valorisé davantage. À cet égard, comme certains l'ont souligné, les personnes-pivots pourraient sans doute être davantage mises à contribution par les éducatrices de référence qui, globalement, ont peu utilisé cette ressource dans la communauté.

Même si la ligne 24/7 mise en place dans le cadre du projet a globalement été peu utilisée, il nous semble essentiel que celle-ci soit maintenue pour être en mesure d'intervenir dans les situations d'urgence. Il nous apparaît en effet important que, en tout temps, un éducateur ou une éducatrice puisse être joint pour éviter que des responsabilités trop importantes, qui ne sont pas de leur ressort ni de leurs compétences, reposent sur les épaules des personnes-pivots. Il est utile de rappeler ici que les personnes-pivots n'ont pas de mandat d'intervention et que, même si elles reçoivent une rémunération, leur statut se rapproche davantage de la personne bénévole que de l'intervenant.

Un autre élément important du modèle développé est la subvention au loyer. Nous l'avons vu clairement, celle-ci a constitué un problème important, notamment en créant de l'iniquité entre les personnes, certaines y ayant eu accès, d'autres pas. En fait, au-delà de trancher à savoir si la subvention au loyer doit ou non être partie intégrante du modèle, la question ici est surtout de savoir si cette subvention doit provenir du CRDI ou d'un autre organisme. Nous reviendrons plus loin sur cette question qui, en fait, pose celle de l'accès au logement subventionné.

Enfin, par leurs services de soutien à domicile, les CLSC devaient être des partenaires importants dans le modèle développé par le CRDI Normand-Laramée. Nous avons vu cependant que, dans les faits, leur contribution a été bien en-deçà de ce qu'elle aurait pu être. Ceci dit, à partir de l'évaluation que nous avons faite, il ne fait aucun doute que les

nouveaux CSSS doivent être partie intégrante du modèle développé. Non seulement doivent-ils en être partie intégrante, mais nous croyons que, dans le contexte actuel de reconfiguration des rôles des CRDI et des CSSS, entre la première ligne et la deuxième ligne, les CSSS deviennent des partenaires tout à fait incontournables. Nous reviendrons plus loin sur cette question également.

En somme, il ne fait aucun doute dans notre esprit que le modèle développé est très pertinent et que chacune de ses composantes remplit des fonctions essentielles qui lui sont propres et qui sont complémentaires en fonction du soutien qui est requis par les personnes en logement. Nous croyons toutefois que ce modèle doit être appliqué avec souplesse, c'est-à-dire en fonction des besoins spécifiques de chacune des personnes. Nous avons vu, par exemple, que certaines personnes bénéficient de la personne-pivot de façon permanente, alors que d'autres n'en ont pas du tout besoin. Il en a été de même pour l'éducateur-entraîneur. Si des services de soutien à domicile sont, à l'évidence, nécessaires pour plusieurs personnes, il est tout aussi évident que ce n'est pas le cas de toutes les personnes.

Ainsi, comme nous l'avons déjà souligné, même si plusieurs des personnes qui ont été intégrées au logement à soutien gradué ne nécessitent pas tout le dispositif de soutien prévu dans le modèle, nous croyons que chacun des éléments qui le composent doit être conservé, notamment si l'on souhaite intégrer en logement des personnes au profil de besoins plus lourd, pour qui alors chacun de ces éléments devient souvent indispensable.

C'est d'ailleurs en bonne partie ce que nous avons observé dans le cadre de cette expérimentation où, à partir du modèle proposé, les différents intervenants se sont en fait continuellement ajustés en cours de route. Nous avons vu qu'une contribution non anticipée au départ s'est avérée importante pour plusieurs personnes, soit celle de la famille. Nous avons vu également que, lorsque c'était le cas, cela venait relativiser l'importance de la personne-pivot. En effet, plusieurs parents jouent un rôle actif auprès de leur garçon ou de leur fille, ils les accompagnent à l'épicerie, par exemple. Plusieurs s'occupent aussi de la gestion du budget de leur enfant. En fait, pour plusieurs personnes en logement, les parents demeurent la première référence si elles ont besoin d'un coup de main pour quelque chose.

De la même façon, si ce modèle est sans aucun doute reproductible dans d'autres villes ou dans d'autres régions, il mériterait sans doute d'être adapté en fonction des réalités locales ou régionales, par exemple, en milieu rural.



### **Recommandation no 1**

Nous croyons que le concept de logement à soutien gradué constitue un modèle très intéressant pour permettre l'intégration en logement de personnes ayant une déficience intellectuelle et qu'il comporte tous les éléments nécessaires afin d'apporter une réponse efficace et adaptée aux besoins des personnes. Nous croyons que chacun de ces éléments est pertinent et doit être conservé. Toutefois, nous croyons qu'il faut éviter d'en faire un modèle immuable, et que celui-ci doit être appliqué avec souplesse, c'est-à-dire en fonction des besoins spécifiques de chacune des personnes. Enfin, nous croyons que l'implication des membres de la famille doit être soutenue lorsque celle-ci souhaite s'impliquer dans le soutien à apporter aux personnes en logement.

### **Recommandation no 2**

Nous croyons que le rôle joué par les personnes-pivots mériterait d'être valorisé davantage. Ce type d'aide non professionnelle et dans la communauté nous apparaît en effet très intéressant du point de vue de l'intégration et de la normalisation. En plus d'être une source d'aide importante pour plusieurs personnes en logement, elles constituent également une présence rassurante pour les parents et une source d'information pour le personnel éducatif. À cet égard, nous croyons que les personnes-pivots pourraient sans doute être davantage mises à contribution par les éducatrices de référence.

### **Recommandation no 3**

Comme responsable du dossier de l'usager, nous croyons que les éducatrices de référence devraient agir comme coordonnateurs des différentes interventions faites auprès des personnes en logement (éducateur-entraîneur, CSSS personne-pivot, famille, etc.), du moins à court terme. Éventuellement, à moyen terme, cette fonction pourrait toutefois être revue à la lumière de la redéfinition des responsabilités entre les CRDI et les CSSS (1<sup>ère</sup> ligne et 2<sup>e</sup> ligne).

#### ***4.2.2 Un leadership nécessaire pour l'implantation et le développement du logement à soutien gradué***

Si l'évaluation que nous avons faite du concept de logement à soutien gradué a montré, et de loin, sa pertinence, elle a également mis en évidence que son implantation a souffert d'un manque de leadership et de direction. Nous avons vu, en effet, que la responsabilité de l'implantation et de l'opérationnalisation du concept sur le terrain a été confiée à chacun des chefs de territoire, sur leur territoire respectif. Or, sans remettre en cause la

bonne volonté de ces personnes, celles-ci ont dû procéder à l'implantation du projet à travers d'innombrables autres tâches inhérentes à leurs fonctions. À l'évidence, l'implantation du projet en a souffert. Par exemple, le groupe de discussion que nous avons tenu avec les éducatrices de référence a montré de façon éloquente que toutes n'avaient pas reçu la même information quant aux critères d'accès au logement à soutien gradué et que la justesse de l'information qui circulait dans chacun des quatre territoires était inégale. Plusieurs éducateurs et éducatrices nous ont indiqué avoir souffert d'un manque de soutien et d'encadrement. Il en a été de même des personnes-pivots qui n'ont pas toutes bénéficié du même soutien.

Nous avons vu, enfin, comment l'implantation du projet a été concentrée dans un des quatre territoires et que, sauf sur le territoire du Marigot, les différents partenaires envisagés au départ n'ont pas été sensibilisés et approchés pour apporter leur contribution. Nous pensons ici, notamment, à la police communautaire, qui apporte une contribution très intéressante sur le territoire du Marigot, mais également aux CSSS, pourtant vus comme des partenaires importants au départ. Même sur le territoire du Marigot, où le CSSS a été impliqué, nous avons vu que les liens de collaboration initialement établis entre le CRDI et le CSSS se sont effrités avec le temps et que, faute de temps, on a laissé aller les choses.

Bref, il apparaît évident que, ayant pourtant en main un projet très intéressant, on n'a pas été en mesure de consentir les énergies nécessaires à son implantation et à son opérationnalisation sur le terrain et que, globalement, le projet a souffert d'un manque important de coordination. Nous croyons qu'il aurait été important d'avoir un porteur de dossier, qui a une vision globale, qui fait la promotion du projet dans les quatre territoires et qui supervise les différents intervenants. Nous croyons que l'importance du projet, autant pour les personnes que l'on voulait intégrer en logement que par son ampleur (on souhaitait intégrer en logement 70 personnes au cours des trois premières années) justifiait que le CRDI Normand-Laramée nomme une personne responsable de la coordination du projet au moins le temps de son implantation. C'est pourquoi nous formulons la recommandation suivante :

#### **Recommandation no 4**

Pour éviter les ratés liés à l'implantation et à l'opérationnalisation du projet sur le terrain, nous croyons que les organismes désireux d'aller de l'avant avec un projet tel celui du logement à soutien gradué devraient nommer et dégager à temps plein une personne chargée de la coordination du projet, au moins pour la période d'implantation, que nous évaluons à au moins une année. Cette personne devrait se voir confier le mandat suivant :

- informer le personnel de l'organisation sur la nature du projet et sur les critères et les modalités d'accès;
- faire la promotion du projet au sein de l'organisation afin de vaincre les résistances, particulièrement auprès du personnel éducatif;
- assurer l'encadrement du travail des éducateurs-entraîneurs;
- assurer l'encadrement du travail des personnes-pivots;
- assurer l'encadrement du travail des éducateurs et des éducatrices de référence;
- assurer le développement et le maintien des liens de collaboration avec les partenaires et avec la communauté (organismes communautaires; police communautaire; commerces du milieu; CSSS; organismes d'habitation; autres);
- au besoin, assurer un soutien clinique auprès des partenaires;
- s'assurer de la coordination des interventions entre les différents intervenants : éducateurs-entraîneurs; éducateurs de référence; personnes-pivots; CSSS; etc.

#### **4.2.3 Accroître le partenariat avec les CSSS**

Nous l'avons vu, dans le cadre de cette expérimentation, peu de personnes ont bénéficié des services de soutien à domicile du CLSC. Bien sûr, un certain nombre d'entre elles ne nécessitaient pas de tels services. Par ailleurs, à la lumière de l'évaluation que nous avons faite, il apparaît qu'un nombre quand même important de personnes ont besoin, à des degrés divers, de services de maintien. Nous pensons, par exemple, aux personnes, nombreuses, qui nécessitent de l'aide pour la gestion de leur budget, ou encore pour planifier l'achat de leurs aliments, pour aller faire leur épicerie ou d'autres achats, pour réaliser leurs transactions bancaires, etc. Dans certains cas, les personnes peuvent compter sur leur famille ou des proches pour les aider. Dans d'autres cas, nous l'avons vu, cette aide est apportée par les éducatrices de référence et, dans quelques cas, par le CLSC.

Or, clairement, ce type d'aide relève davantage de services de maintien que de services d'adaptation ou de réadaptation. À cet égard, les nouveaux CSSS devraient être des partenaires de toute première importance dans un projet comme le logement à soutien

gradué. Ce projet place en effet les CRDI et les CSSS au cœur même de la redéfinition de leur rôle respectif entre ce qui relève de la première ligne et ce qui relève de la deuxième ligne. Vu ainsi, non seulement les CSSS deviennent-ils des partenaires importants, mais ils se situent en quelque sorte au cœur même du concept de logement à soutien gradué. Dans le contexte où il a été démontré que le logement à soutien gradué pourrait accueillir des personnes ayant un profil plus lourd que la majorité de celles qui ont été intégrées jusqu'à maintenant, leur apport devient d'autant plus incontournable.

Ceci dit, à la lumière de l'évaluation que nous avons faite, il apparaît clairement qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour que les CSSS puissent jouer adéquatement le rôle que l'on serait en droit d'attendre d'eux. Si les CRDI se retirent de la première ligne, les CSSS sont-ils prêts, aujourd'hui, à prendre le relais ?

D'abord, nous avons vu comment le partenariat entre le CRDI Normand-Laramée et le CSSS de Laval a été entaché par des visions différentes, non pas tant quant au rôle qui devrait incomber à chacun dans le soutien à apporter aux personnes, mais plus fondamentalement sur la pertinence d'intégrer en logement certaines personnes eu égard à l'importance et la nature de leurs incapacités.

Sur ce point, deux choses apparaissent fondamentales. Tout d'abord, une contribution plus importante des CSSS implique que les deux organisations en cause puissent se parler et échanger sur leur vision respective pour en arriver à partager une vision commune. Faute d'y arriver, les relations entre les deux organisations risquent d'être marquées davantage par les tensions que par la collaboration. C'est ce qui s'est en partie vécu dans l'expérimentation que nous avons suivie.

L'autre condition à remplir pour assurer une pleine participation des CSSS dans un projet d'intégration en logement tel le logement à soutien gradué est la nécessité pour eux de développer une offre de services de soutien à domicile qui soit *adaptée* aux personnes ayant une déficience intellectuelle. En effet, l'offre actuelle de services de soutien à domicile est davantage conçue pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Or, les besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle vivant en logement, qui sont souvent davantage de l'ordre du soutien civique (mais non exclusivement), sont différents de ceux des personnes âgées en perte d'autonomie.

Mais accroître l'offre de services de soutien à domicile des CSSS auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle implique également, de la part des CSSS, de ne pas leur demander davantage en termes d'autonomie que l'on en demanderait aux personnes âgées en perte d'autonomie. Nous avons vu précédemment qu'il est arrivé que le CSSS de Laval refuse d'offrir ses services à certaines personnes sous prétexte qu'elles n'avaient pas réalisé tous les apprentissages requis. Est-ce que l'on propose le placement à une personne âgée en perte d'autonomie sous prétexte qu'elle n'a pas l'autonomie suffisante pour faire son entretien ménager ou pour s'occuper convenablement de son hygiène corporelle ? Encore ici, c'est par le dialogue entre le CRDI et le CSSS que l'on peut en venir à partager une vision commune à cet égard.

Enfin, l'autre condition incontournable à une plus grande implication des CSSS est la question de la disponibilité de services de soutien à domicile. On le sait, les services de soutien à domicile sont déjà insuffisants dans les CSSS pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. Or, si l'on souhaite un développement important de l'avenue logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, il ne fait aucun doute que de nouveaux budgets devront être débloqués à cet effet.

#### **Recommandation no 5**

Pour une forte implication des CSSS dans l'intégration en logement de personnes ayant une déficience intellectuelle, nous croyons que les organisations désireuses d'aller de l'avant avec un projet tel celui du logement à soutien gradué doivent engager le dialogue dès le départ afin de partager leur vision respective du projet et bâtir un projet qui soit partagé. Nous croyons, par ailleurs, que l'élaboration des projets cliniques dans chacun des territoires de CSSS au Québec peut constituer une belle occasion d'amorcer ce dialogue et d'inscrire l'intégration en logement de personnes ayant une déficience intellectuelle dans une perspective plus large de redéfinition des rôles entre les CRDI et les CSSS.

#### **Recommandation no 6**

S'il ne fait aucun doute dans notre esprit que les CSSS doivent jouer un rôle important dans le soutien en logement des personnes ayant une déficience intellectuelle, nous croyons par ailleurs qu'il est impératif que ceux-ci développent une offre de services de soutien à domicile qui soit adaptée aux personnes ayant une déficience intellectuelle, notamment en ce qui a trait au soutien civique, des services prévues dans la Politique de soutien à domicile. À cet égard, l'expertise des CRDI devrait être mise à contribution dans la définition de l'offre de services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

#### **Recommandation no 7**

Si l'on souhaite voir apparaître un développement important de l'avenue logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, il est impératif que des argents nouveaux soient investis dans les services de soutien à domicile afin de répondre à cette nouvelle demande.

#### ***4.2.4 L'épineuse question de l'accès au logement subventionné***

De la même façon qu'il faille augmenter l'offre de services de soutien à domicile si l'on souhaite développer davantage l'avenue logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, de la même façon il faut être en mesure d'assurer un accès au logement subventionné pour les personnes qui désirent aller vivre en logement. On le sait, la très grande majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle vivent de l'allocation de la sécurité du revenu, ce qui, sans autre aide, limite fortement leur accès à un logement décent.

Cette question de l'accès au logement subventionné a constitué le véritable talon d'Achille du projet de logement à soutien gradué. Devant les faibles possibilités d'accès à de tels logements à court terme, le CRDI Normand-Laramée a fait le choix de verser lui-même une subvention au loyer pour permettre l'accès au logement à ces usagers. Or, nous l'avons vu, pour différentes raisons, il a été incapable de verser cette subvention à l'ensemble des personnes qu'il a intégrées en logement, ce qui a créé de l'iniquité entre ses usagers... et beaucoup de mécontentement. De plus, le versement de la subvention par le CRDI a produit un effet pervers, à savoir que des personnes vivant déjà en logement se sont inscrites au logement à soutien gradué non pas tant parce qu'elles avaient besoin de soutien, mais simplement pour avoir accès à la subvention. Dans les faits, sauf deux exceptions, seules les personnes qui ont été intégrées au logement à soutien gradué durant la première année du projet ont bénéficié de la subvention au loyer. Trois ans après le démarrage du projet, le problème demeure donc entier.

Nous avons précédemment dressé l'éventail des possibilités d'accès au logement subventionné. Ces possibilités demeurent, comme il y a trois ans, très limitées. À court terme, il est sans doute possible que quelques personnes puissent avoir accès à un logement dans un HLM ou dans un OSBL d'habitation. Mais la situation demeure bloquée si l'on souhaite un développement important de l'avenue logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Sur le plan de l'intégration et de la normalisation, le marché locatif privé constitue certainement la meilleure avenue pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, puisqu'il permet d'habiter un logement ordinaire dans un immeuble ordinaire. Nous avons vu également dans l'expérimentation en cours que le CRDI Normand-Laramée a pu obtenir une belle collaboration de la part des propriétaires de logement. Toutefois, depuis 1994, la Société d'habitation du Québec ne délivre plus de nouvelles « unités de supplément au loyer » destinées à soutenir des personnes qui occupent un logement sur le marché locatif privé (sauf les suppléments d'urgence dans le contexte des pénuries de logements depuis 2001). De plus, ce mode d'allocation est dénoncé par les groupes de défense des droits des locataires parce que, selon eux, il équivaudrait à subventionner les propriétaires. Notons aussi que plusieurs centres de réadaptation en déficience physique gèrent de ces unités de supplément au loyer à l'intention de leurs usagers qui souhaitent aller vivre en logement. Comme les précédentes, celles-ci sont délivrées par la Société d'habitation du Québec, mais sans qu'il y ait eu de développement depuis 1994.

On le sait, ce mouvement vers le maintien ou le retour des usagers traditionnellement hébergés en institution dans la communauté n'est pas propre aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Il s'agit d'une tendance de fond au ministère de la Santé et des Services sociaux depuis déjà plusieurs années, et cette tendance touche toutes les clientèles : personnes âgées en perte d'autonomie; personnes vivant avec un problème de santé mentale; et, phénomène encore en émergence, personnes ayant une déficience intellectuelle. Or, il va sans dire, ce mouvement de l'institution vers la communauté n'est pas sans créer une pression sur la demande de logements subventionnés, et si l'on souhaite que ce mouvement se poursuive, de nouvelles unités de logements sociaux devront être développées. Plus fondamentalement, ce mouvement appelle à un réaménagement des ressources au sein de l'État québécois par lequel des argents aujourd'hui investis dans des ressources d'hébergement devraient dorénavant l'être davantage dans les services de soutien à domicile, mais aussi dans le logement social. Nous croyons que des solutions viables et durables doivent être trouvées et que celles-ci résident dans la recherche de nouvelles avenues, recherche qui devrait émaner d'un dialogue accru entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec

#### **Recommandation no 8**

Si l'on souhaite développer de façon sérieuse l'avenue logement en déficience intellectuelle, nous croyons que le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec doivent intensifier leurs échanges en vue de trouver une solution au problème de l'accès au logement subventionné. Pour nous, cette solution réside dans un réaménagement des ressources dans l'appareil de l'État de façon à lier davantage les dimensions « logement » et « hébergement » dans un continuum résidentiel qui serait partie prenante d'une politique d'ensemble. Dans cette optique, et dans la mesure où l'on souhaite une intégration et une normalisation maximales des personnes, nous croyons que l'avenue des « unités de supplément au loyer » pour favoriser l'accès à des logements sur le marché locatif privé, telle que développée en déficience physique, constitue une avenue qui devrait être examinée sérieusement.

## **Conclusion**

Nous sommes arrivés à la fin de notre démarche d'évaluation du projet d'expérimentation de logement à soutien gradué, démarche entreprise en 2003. C'est donc dire que, pendant plus de trois ans, nous avons suivi des personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont été intégrées en logement tout en bénéficiant de différents services de soutien en fonction de leurs besoins.

Au terme de ce processus d'évaluation, nous pouvons affirmer qu'il ne fait aucun doute que le logement constitue une avenue très intéressante pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Pour elles, vivre en logement se conjugue à « vivre comme tout le monde » et constitue une expérience qui est vécue comme très valorisante et dont elles sont très fières. Le logement est donc une source importante de normalisation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Mais vivre en logement est aussi une occasion pour les personnes de jouer de nouveaux rôles sociaux et civiques (rôle de locataire, de voisin, de conjoint) et d'accroître par le fait même leur participation sociale. En ce sens, cette avenue s'inscrit en droite ligne avec la *Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches* De l'intégration à la participation sociale.

Mais par-dessus tout, nous avons constaté que vivre en logement constitue un puissant facteur d'empowerment pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Souvent protégées et habituées à ce que d'autres personnes décident à leur place, le fait d'occuper son espace à soi agit comme un filtre qui permet aux personnes d'en prendre, mais aussi d'en laisser passer, de s'affirmer davantage et de s'affranchir du pouvoir d'autrui, qu'il s'agisse du personnel éducatif du centre de réadaptation ou de sa famille.

Non seulement avoir son « chez-soi » constitue-t-il une expérience très intéressante pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, mais notre démarche d'évaluation a conduit à la conclusion que vivre en logement constitue une expérience qui est possible pour un grand nombre de personnes, et vient briser le préjugé à l'effet que plusieurs d'entre elles « ne sont pas capables », qu'elles n'auraient pas les habiletés requises pour vivre en logement.

En fait, nous avons pu constater que vivre en logement est possible même pour des personnes dont le profil de besoins est très important. Ainsi, de la même façon que l'on n'exige pas, par exemple, des personnes âgées en perte d'autonomie qu'elles soient autonomes sur les plans de la préparation de repas, de l'entretien de leur maison ou des soins d'hygiène personnelle pour demeurer à leur domicile, de la même façon les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent-elles vivre en logement sans qu'elles aient toutes les habiletés requises, pour peu toutefois que l'on mette en place le soutien nécessaire.



En fait, l'un des constats importants de cette évaluation est que le fait de ne pas posséder toutes les habiletés requises pour vivre en logement ne constitue d'aucune manière un frein à la participation sociale et à l'empowerment des personnes. Ceci dit, nous avons constaté également que le fait de vivre en logement pour des personnes ayant une déficience intellectuelle, de vivre dans un milieu moins protégé, les place forcément en situation de plus grande vulnérabilité : elles peuvent par conséquent être exposées davantage à des situations d'abus ou de risques pour elles-mêmes. Mais, comme on nous l'a rapporté, « la liberté a un prix », et l'évaluation que nous avons faite démontre que l'on ne devrait pas abdiquer trop rapidement devant de telles situations. Encore là, tout réside dans les niveaux de soutien à mettre en place pour assurer un minimum de « filet de sécurité ». À cet égard, nous avons souligné comment les personnes-pivots, ces personnes ressources dans la communauté qui assurent à la fois un rôle de soutien et de surveillance, peuvent jouer un rôle-clé.

En somme, l'évaluation que nous avons faite de ce projet d'expérimentation nous amène à conclure au fort potentiel du concept de logement à soutien gradué. Il s'agit là d'une avenue qui nous apparaît très prometteuse pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Notre évaluation a notamment démontré son grand potentiel pour les personnes vivant actuellement dans leur famille naturelle, non seulement pour celles dont les parents sont vieillissants et pour qui l'on devra rapidement trouver des solutions, mais également pour celles dont les parents sont plus jeunes mais qui, étant d'une génération différente, ne garderont sans doute pas leur fils ou leur fille à la maison aussi longtemps que les parents de la génération précédente.

Ainsi, non seulement le logement constitue-t-il une avenue intéressante pour plusieurs personnes vivant actuellement en ressource de type familial (RTF) ou en ressource intermédiaire (RI) et qui pourraient avantageusement bénéficier d'un milieu de vie plus normalisant, mais l'on doit sans doute s'attendre aussi à une demande potentiellement importante venant des personnes vivant actuellement dans leur famille naturelle et pour qui la RTF ou la RI ne constitue pas l'avenue indiquée.

En fait, sans doute doit-on commencer dès maintenant à modifier la pratique actuelle au sein des CRDI, qui a consisté historiquement et qui perdure encore aujourd'hui à offrir d'abord une ressource plus « lourde » telle la RTF ou la RI pour, dans un deuxième temps, amener les personnes vers une plus grande autonomie. Ne faudrait-il pas plutôt être en mesure d'offrir d'abord la solution logement, et ensuite la RTF ou la RI si nécessaire, ce que l'un de nos interlocuteurs a appelé la « pyramide inversée » ? D'ailleurs, notre évaluation a démontré comment il n'était pas toujours facile, voire réaliste, de sortir des personnes des RTF ou des RI.

La recherche a aussi mis en lumière l'importance de la contribution d'autres partenaires dans le projet de logement à soutien gradué, en particulier celle des CSSS. En effet, dans l'optique où l'on souhaite développer davantage l'avenue logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, celles-ci doivent pouvoir compter sur des services de soutien qui, pour une large part, sont davantage la responsabilité des CSSS que des CRDI. En fait, plus fondamentalement, la recherche nous a permis de faire le constat que

l'avenue logement amène les acteurs sur le terrain au cœur de la démarcation à faire entre les services de première ligne et les services de deuxième ligne, et cela dans le contexte de l'approche populationnelle et des nouveaux rôles dévolus aux CSSS dans le cadre de la réforme Couillard. En effet, historiquement, et dans un contexte où ce sont eux qui gèrent les ressources d'hébergement, les CRDI ont été les intervenants uniques auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle en leur dispensant toute la gamme de services, y compris les services de première ligne. Or, le développement de l'avenue logement appelle un changement dans les pratiques des CRDI et une reconfiguration de l'offre de services entre les CRDI et les CSSS auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ceci n'est toutefois pas sans soulever des enjeux dont il ne faudrait pas sous-estimer la portée.

En effet, les CSSS sont-ils prêts à assumer ces nouvelles responsabilités ? D'une part, on sait que les CSSS connaissent peu la clientèle ayant une déficience intellectuelle et que ce nouveau partage des responsabilités ne saurait se faire sans un transfert d'expertise des CRDI vers les CSSS. La recherche a notamment mis en évidence la différence de vision entre le CRDI Normand-Laramée et le CSSS de Laval quant à la façon d'intervenir auprès de certaines personnes. D'autre part, le développement de l'avenue logement implique également la disponibilité de services de soutien à domicile au sein des CSSS. Or, c'est connu, les CSSS ne sont déjà pas en mesure de répondre à la demande actuelle en matière de services de soutien à domicile. Aussi, le développement de l'avenue logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, dont la demande peut, comme nous l'avons vu, être potentiellement importante au cours des prochaines années, implique également le développement de services de soutien à domicile conséquents. Mais il implique aussi la disponibilité de services de soutien à domicile qui soient adaptés aux personnes ayant une déficience intellectuelle, dont la nature des besoins est différente des bénéficiaires habituels des services de soutien à domicile.

Du côté des CRDI, à cause d'une certaine culture de prise en charge, l'enjeu principal consiste sans doute à accepter de déléguer à d'autres des responsabilités qu'ils ont toujours assumées. Plus fondamentalement, le développement de l'avenue logement appelle un changement dans les pratiques au sein des CRDI, un changement qui consiste à intervenir davantage en soutien aux acteurs de la communauté plutôt que d'assumer seuls toutes les responsabilités.

L'autre partenaire incontournable pour le développement du logement en déficience intellectuelle est le réseau de l'habitation. En effet, la recherche a mis en lumière comment l'accès au logement subventionné est actuellement très limité. Or, si l'on souhaite vraiment développer l'avenue logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, un constat de la plus haute importance s'impose : il faudra pouvoir compter sur le développement de nouvelles unités de logement social. À cet égard, nous avons proposé que le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec accroissent leurs échanges afin de trouver des solutions qui soient adaptées à la clientèle ayant une déficience intellectuelle. Car si, dans l'immédiat, il est sans doute possible de trouver ici et là des unités de logement social, cet accès demeure globalement très limité, et les solutions ne peuvent provenir que de pourparlers au palier national. Plus

fondamentalement, nous avons avancé que les solutions viables et durables au problème de l'accès au logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle résident dans un réaménagement des ressources au sein de l'État québécois de façon à lier davantage les dimensions « logement » et « hébergement » dans un continuum résidentiel qui serait partie prenante d'une politique d'ensemble.

En somme, l'évaluation que nous avons faite du projet de logement à soutien gradué montre que le logement constitue une avenue fort prometteuse pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Elle montre également que certaines conditions doivent être mises en place pour que cette aspiration de nombreuses personnes de vivre en logement puisse se réaliser. Parmi ces conditions, l'accès à des services de soutien à domicile suffisants et adaptés et au logement social figure certainement en tête de liste.

La recherche a démontré tous les bénéfices que retirent les personnes qui ont accédé au logement, que ce soit sur les plans de la normalisation, de leur bien-être personnel, de leur estime de soi ou de leur participation sociale. Il serait dommage que les décideurs n'ajustent pas leurs politiques sociales en conséquence afin qu'un plus grand de personnes puissent aussi en bénéficier.

## Bibliographie

- BELLEY, Claude (2002). « L'économie sociale comme option stratégique pour repenser les rapports au sein du réseau de la santé et des services sociaux », *Pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Participation plurielle et nouveaux rapports*, sous la direction de Jean-Pierre Gagnier et Richard Lachapelle, PUQ, 3<sup>e</sup> trimestre, 233-268.
- BOISVERT, Yves (2002). *Processus d'accompagnement et d'intervention en contexte*, Centre de réadaptation Normand-Laramée, texte inédit, 15 p.
- BOUCHARD, Marie et Lucie DUMAIS (2001). *Rapport sur les enjeux méthodologiques*, Collège des chercheurs, Projet France-Québec sur l'économie sociale, mai, 17 p.
- BOUCHARD, Jean-Pierre (2000). *Vivre chez-soi*, Rapport de recherche sur les ressources résidentielles pour personnes multihandicapées, ayant une déficience intellectuelle profonde ou des troubles sévères de développement, Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) de Montréal, printemps, 60 p.
- CARRIER, S. et D. FORTIN (2001). « Vers une compréhension théorique de l'intervention d'intégration – adaptation sociale », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, (numéro spécial), no 11, 53-55.
- CENTRE DE RÉADAPTATION NORMAND-LARAMÉE (CRNL) (2004). *Logement à soutien gradué. Cahier de procédures*, septembre, 11 p.
- CENTRE DE RÉADAPTATION NORMAND-LARAMÉE (CRNL) (2002). *De l'hébergement au logement autonome pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Un pont à construire*, janvier, 15 p.
- CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE TROISIÈME ÂGE (CCNTA) (2004). *Vieillir avec une déficience intellectuelle, Aînés en marge*, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 19 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (CSBE) (2002). *Pour une stratégie du Québec en santé : décider et agir*, 49 p.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (CSBE) (1997). *La participation sociale comme stratégie de renouvellement du développement social*, document diffusé à l'occasion du Forum sur le développement social, avril, 119 p.

- DALLAIRE, Nicole et Claire CHAMBERLAND (1996). « Empowerment, crises et modernités », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, Vol. 15, no 2, printemps, 87-107.
- DESLAURIERS, Jean-Pierre (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*, McGraw-Hill Éditeurs, collection Thema, 2<sup>e</sup> trimestre, 142 p.
- DIONNE, Carmen, Michel BOUTET et Francine JULIEN-GAUTHIER (avec la collaboration de Sylvie Rocque, Jacques Langevin, Hubert Gascon et Sylvie Gladu) (2002). « La nécessité d'une pratique spécialisée en soutien à la personne et à ses milieux de vie », *Pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Participation plurielle et nouveaux rapports*, sous la direction de Jean-Pierre Gagnier et Richard Lachapelle, PUQ, 3<sup>e</sup> trimestre, 39-95.
- DORVIL, Henri (2002). « L'habitation et la santé mentale », *L'habitation comme déterminant social de la santé mentale*. Actes du colloque tenu les 15 et 16 mai, sous la direction de Alain Beaulieu et Henri Dorvil, Les cahiers scientifiques de l'ACFAS, 9-10.
- DORVIL, Henri et Monique Benoit (1999). « Représentations sociales et conditions de vie des personnes classées malades mentales ou déficientes intellectuelles en résidence d'accueil », *Santé mentale du Québec*, Vol. XXIV, no 2, p. 229-252.
- DORVIL, Henri et Paul MORIN (2001). « Habitat, santé mentale et pouvoir d'agir », *Actes du colloque Hébergement-logement en santé mentale*, Association canadienne de la santé mentale, filiale de Montréal, septembre, 26-32.
- DORVIL, Henri, Paul MORIN et Dominique ROBERT (2001). *Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales et les personnes classées déficientes intellectuelles*, Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP), Université de Montréal et Université du Québec à Montréal, mars, 176 p.
- DORVIL, Henri et Robert MAYER (sous la direction de) (2001). *Problèmes sociaux. Tome 1 – Théories et méthodologies*, PUQ, Ste-Foy.
- DORVIL, Henri, Paul MORIN, Stéphane GRENIER et Marie-Ève CARLE (2003). *La réadaptation psychosociale des patients psychiatriques désinstitutionnalisés dans leurs familles naturelles, les résidences d'accueil et les logements sociaux avec support communautaire*, Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP), Université de Montréal, juin, 109 p.
- DUCHARME, Marie-Noëlle, Luc LALONDE et Yves VAILLANCOURT (2003). « L'économie sociale au cœur des pratiques novatrices en logement social. L'expérience du Québec », *Cahiers du Larepps* no 03-05, LAREPPS, UQAM, mai, 14 p.

- DUCHARME, Marie-Noëlle et Yves VAILLANCOURT (avec la collaboration de François Aubry) (2002). *Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'île de Montréal*, LAREPPS, avec la collaboration de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal, UQAM, 80 p.
- DUCHARME, Marie-Noëlle (1997). *Un logement d'abord, oui...mais avec du support. Les conditions de développement du logement social pour des groupes de personnes vulnérables : une étude exploratoire*, rapport déposé à la Société d'habitation du Québec, juin, 40 p.
- DUFOUR, S., D. FORTIN et J. HAMEL (1992). *L'enquête de terrain en sciences sociales l'approche monographique et les méthodes qualitatives*, Ed. Saint-Martin, Montréal.
- GAGNIER, Jean-Pierre, Renée PROULX et Richard LACHAPELLE (2002). « Participation et changement de rapport en déficience intellectuelle », *Pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Participation plurielle et nouveaux rapports*, sous la direction de Jean-Pierre Gagnier et Richard Lachapelle, PUQ, 3<sup>e</sup> trimestre, 1-16.
- GAUTHIER, Benoit (1993). « La structure de la preuve », *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, sous la direction de Benoit Gauthier, 2<sup>e</sup> édition, P.U.Q., juillet, 141-174.
- GERMAIN, Alain, Claude BELLEY, Denis DESROSIERS, Pierre MORIN et Normand LAUZON (2004). *Modèles résidentiels en émergence. Moins d'hébergement et plus de soutien*, présentation faite dans le cadre du Congrès de l'AIRHM, Rimouski, août, 33 p.
- HUBERMAN, A.M. et M.B. MILES (1991). *Analyse des données qualitatives : Recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck, Bruxelles.
- JETTÉ, Christian, Luc THÉRIAULT, Réjean MATHIEU et Yves VAILLANCOURT (1998). *Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)*, LAREPPS, UQAM, février, 215 p.
- LACHAPELLE, Richard (2002). *Les usagers et les familles comme partenaires actifs de la planification des activités de l'équipe locale d'intervention. Un projet-pilote*, Centre de réadaptation Normand-Laramée, texte inédit, janvier, 18 p.
- LACHAPELLE, Yves et Daniel BOISVERT (1999). « Développer l'autodétermination des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage ou une déficience intellectuelle en milieu scolaire », *Revue canadienne de psycho-éducation*, Vol. 28, no 2, 163-169.

- LANDRY (1993). « L'analyse de contenu », *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, sous la direction de Benoit Gauthier, 2<sup>e</sup> édition, P.U.Q., juillet, 337-359.
- LAVILLE, Jean-Louis et Marthe NYSSSENS (sous la direction de) (2001). *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris, La Découverte/MAUSS/CRIDA, 288 p.
- LE BOSSÉ, Yan (1996). « Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, no 1, printemps, 125-145.
- LE BOSSÉ, Yan et Marguerite LAVALLÉE (1993). « Empowerment et psychologie communautaire : aperçu historique et perspectives d'avenir », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 20, 7-20.
- LE BOSSÉ, Yan et Francine DUFORT (2001). « Le pouvoir d'agir (empowerment) des personnes et des communautés : une autre façon d'intervenir », *Agir au cœur des communautés*, sous la direction de Francine Dufort et la codirection de Jérôme Guay, Presses de l'Université Laval, 76-115.
- L'ÉCUYER, René (1987). « L'analyse de contenu : notions et étapes », *Les méthodes de recherche qualitative*, sous la direction de Jean-Pierre Deslauriers, P.U.Q., 49-66.
- MACKROUSS, Robert (2001). « Les HLM avec support communautaire de l'Office d'habitation de Montréal : des logements pour les citoyens les plus fragilisés », *Actes du colloque Hébergement-logement en santé mentale*, Association canadienne de la santé mentale, filiale de Montréal, septembre, 21-25.
- McCUBBIN, Michael, Davis COHEN, Bernadette DALLAIRE et Luc THÉRIAULT (2002). *Obstacles à l'empowerment en travail social : vers un changement professionnel dans les interventions en santé mentale*, GRASP, Université de Montréal, juin, 43 p.
- MERCIER, Céline (2002). « L'évolution des liens entre le logement et l'insertion sociale à travers 40 ans de documents ministériels au Québec », *L'habitation comme déterminant social de la santé mentale*. Actes du colloque tenu les 15 et 16 mai, sous la direction de Alain Beaulieu et Henri Dorvil, Les cahiers scientifiques de l'ACFAS, 22-26.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2001). *De l'intégration sociale à la participation sociale. Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux proches*, 111 p.

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2001). *Accentuer la transformation des services de santé mentale. Cibles prioritaires adoptées au Forum sur la santé mentale de septembre 2000*, février, 52 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2001). *Transformation des services de santé mentale. État d'avancement du plan d'action de décembre 2002*, février, 50 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2000). *Le logement et les services de soutien en santé mentale : une solution à partager*, Actes du Colloque, 16 et 17 novembre, 141 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (1998). *Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale*, 45 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (1997). *Pour bien comprendre la différence. Une étude sur les besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle et sur ceux de leurs proches*, octobre, 99 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (1988). *L'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle : un impératif humain et social. Orientations et guide d'action*, 47 p.
- MORIN, Paul (2003). *Projet P.A.L. : monographie d'une ressource alternative en santé mentale*, sous la direction de Yves Vaillancourt, LAREPPS, UQAM, février, 85 p.
- MORIN, Paul, Henri DORVIL, GRENIER, Stéphane et Christiane LABBÉE (2003). *Le pouvoir d'agir des personnes ayant des problèmes majeurs de santé mentale logeant en maison de chambres*, Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP), Université de Montréal, mars, 105 p.
- MORIN, Paul, Dominique ROBERT et Henri DORVIL (2001). « Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales et les personnes classées déficientes intellectuelles », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 14, no 2, décembre, 88-105.
- NINACS, William C. (2001). *Présentation faite devant l'Association pour la santé publique du Québec*, le 5 novembre, tiré de : Empowerment et service social : approches et enjeux, *Service social*, vol. 44, no 1, 1995, 69-93.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ) (1998). *Le Québec et l'intégration sociale des personnes handicapées : état de situation multisectoriel*, décembre.



- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ) (1996a). *Programme d'évaluation de l'intégration sociale. Méthode et indicateurs d'évaluation*, document de travail, septembre, 73 p.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ) (1996b). *Évaluation de l'intégration sociale. Programme d'évaluation de l'intégration sociale des personnes handicapées*, version intégrale, janvier, 88 p.
- PILON, Wilfrid, Rodolphe ARSENAULT et Hubert GASCON (1993). « Le passage de l'institution à la communauté et son impact sur la qualité de vie et l'intégration sociale de la personne présentant une déficience intellectuelle », *L'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle*, Actes du 3<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes Handicapées Mentales, Trois-Rivières, 23 au 25 août, 255-265.
- POIRIER, Léo-Rock et Malijaï CAULET (avec la collaboration d'Éric Skulski) (2003). *Évaluation du projet de logement social avec soutien communautaire aux Habitations de La Visitation*, Direction de la santé publique de Montréal, septembre, 12 p.
- PROULX, Jean, Lucie DUMAIS, Jacques CAILLOUETTE et Yves VAILLANCOURT (2006). « Les services aux personnes ayant des incapacités au Québec. Rôle des acteurs et dynamiques régionales », LAREPPS, UQAM, *Cahiers du Larepps* no 06-12, novembre, 217 p.
- PROULX, Jean (2004). *Les services aux personnes ayant des incapacités dans le Bas St-Laurent. Monographie régionale*, document de travail, sous la direction d'Yves Vaillancourt, Jacques Caillouette et Lucie Dumais, LAREPPS, UQAM, juin, 185 p.
- PROULX, Jean (2003). *Les services aux personnes ayant des incapacités en Mauricie. Monographie régionale*, document de travail, sous la direction d'Yves Vaillancourt, Jacques Caillouette et Lucie Dumais, LAREPPS, UQAM, juin, 153 p.
- PROULX, Jean (2003b). *Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes ayant une déficience intellectuelle : l'expérience du Centre de réadaptation Normand-Laramée*, LAREPPS, UQAM, *Cahiers du Larepps* no 03-08, novembre, 23 p.
- PROULX, Jean (2002). Les ressources résidentielles pour les personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle : entre « l'ancien » et le « nouveau », *Les politiques sociales s'adressant aux personnes ayant des incapacités au Québec : histoire, inventaire et éléments de bilan*, sous la direction de Yves Vaillancourt, Jacques Caillouette et Lucie Dumais, LAREPPS, UQAM, juillet, 306-348.

- ROY, Claude (2002). « L'évolution des interventions de la Société d'habitation du Québec auprès des clientèles aux prises avec des troubles mentaux et à problématique multiple », *L'habitation comme déterminant social de la santé mentale. Actes du colloque tenu les 15 et 16 mai*, sous la direction de Alain Beaulieu et Henri Dorvil, Les cahiers scientifiques de l'ACFAS, 28-36.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (SCHL) (2006). « Logements pour adultes ayant une déficience intellectuelle », *Le Point en recherche*, Série socio-économique 06-008, 4 p.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (2006a). *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*, Loi sur la Société d'habitation du Québec, dernière version disponible à la Gazette officielle du Québec au 31 mai, 19 p.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (2006b). *Rapport annuel de gestion 2005*, juin, 104 p.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (2005). *L'Habitation au Québec, Ensemble des régions. Profil statistique*, 2<sup>e</sup> trimestre, 102 p.
- SYLVESTRE, John, John TRAINOR, Mélanie OLLENBERG, Melonie HOPKINS, Nadia RAMSUNDAR et Peter ILVES (2002). « Étude repère sur la stabilité résidentielle des personnes aux prises avec des troubles mentaux à Toronto : une approche participative en vue d'identifier les pratiques exemplaires en matière d'hébergement », *L'habitation comme déterminant social de la santé mentale. Actes du colloque tenu les 15 et 16 mai*, sous la direction d'Alain Beaulieu et Henri Dorvil, Les cahiers scientifiques de l'ACFAS, 89-98.
- TRAINOR, John (2002). « Le logement des personnes atteintes de troubles mentaux en Ontario : analyse critique et perspectives d'avenir », *L'habitation comme déterminant social de la santé mentale. Actes du colloque tenu les 15 et 16 mai*, (sous la direction d'Alain Beaulieu et Henri Dorvil), Les cahiers scientifiques de l'ACFAS, 37-52.
- TREMBLAY, Mireille (2002). « De l'exclusion à la participation démocratique des « personnes présentant une déficience intellectuelle » », *Pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Participation plurielle et nouveaux rapports*, sous la direction de Jean-Pierre Gagnier et Richard Lachapelle, PUQ, 3<sup>e</sup> trimestre, 17-38.
- TSEMBERIS, Sam (2002). « L'intégration sociale des patients psychiatriques désinstitutionnalisés : l'expérience de New-York », *L'habitation comme déterminant social de la santé mentale. Actes du colloque tenu les 15 et 16 mai*, (sous la direction de Alain Beaulieu et Henri Dorvil), Les cahiers scientifiques de l'ACFAS, 53-59.

VAILLANCOURT, Yves, Jacques CAILLOUETTE et Lucie DUMAIS (sous la direction de) (2002). *Les politiques sociales s'adressant aux personnes ayant des incapacités au Québec : histoire, inventaire et éléments de bilan*, LAREPPS, UQAM, juillet, 379 p.

VAILLANCOURT, Yves et Marie-Noëlle DUCHARME (avec la collaboration de Robert COHEN, Claude ROY et Christian JETTÉ) (2000). *Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : état de situation au Québec*, Cahiers du LAREPPS, no 00-08, École de service social, UQAM, décembre, 61 p.

VAILLANCOURT, Yves (avec la collaboration de Christian JETTÉ) (1997). *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé : rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Cahiers du LAREPPS, no 97-05, mai, 306-345.

### **Liste des entrevues réalisées**

- 14 entrevues réalisées avec des personnes intégrées au Logement à soutien gradué après 12 mois de vie en logement (entrevues identifiées par un prénom fictif)
- 14 entrevues réalisées avec des personnes intégrées au Logement à soutien gradué à la fin de la période de cueillette de données, soit entre 24 et 36 mois de vie en logement selon les personnes (entrevues identifiées par les prénoms fictifs)
- entrevues réalisées avec les éducateurs-entraîneurs, l'une en septembre 2004, l'une en avril 2006 et l'autre en mai 2006 (Éduc1, Éduc2 et Éduc3)
- entrevues réalisées en mai 2006 avec des cadres du CRDI Normand-Laramée (Cadre1, cadre2)
- 1 groupe de discussion tenu en avril 2006 avec 12 éducatrices de référence qui assuraient un suivi auprès de personnes faisant partie de notre population à l'étude (FG éduc)
- 1 groupe de discussion tenu en avril 2006 avec les 3 personnes-pivots qui assuraient une présence auprès de personnes faisant partie de notre population à l'étude (FG pivots)
- 1 groupe de discussion tenu en avril 2006 avec 5 parents dont un fils ou une fille était intégré au Logement à soutien gradué (FG parents)
- 1 entrevue réalisée en avril 2006 avec une policière du secteur Laval-des-rapides (Police)

- 1 entrevue réalisée en mai 2006 avec un cadre du CLSC du Marigot (CLSC)
- 1 entrevue réalisée en mai 2006 avec le directeur général de l'Office municipal d'habitation de Laval (OMH)
- 1 entrevue réalisée en mai 2006 avec le directeur général de la Fédération lavalloise des OSBL d'habitation (FLOH)
- 1 entrevue réalisée en juin 2006 avec une personne du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS)
- 1 entrevue réalisée en juillet 2006 avec une personne de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 1 entrevue réalisée en juillet 2006 avec deux personnes de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

**ANNEXE 1**









**ANNEXE 2**

No : \_\_\_\_\_

**PROJET DE LOGEMENT À SOUTIEN GRADUÉ**  
**OUTIL D'ÉVALUATION**

**IDENTIFICATION**

1. Nom \_\_\_\_\_

2. Prénom \_\_\_\_\_

3. Sexe     M     F

4. Âge \_\_\_\_\_

5. Milieu résidentiel

RTF

Ressource intermédiaire

Appt. Supervisé

Logement à soutien gradué

HLM     OBNL     COOP     Privé

***Famille***

Avec Père     Avec Mère     Avec les deux parents

**BLOC 1 : Présence de proches.**

1. As-tu encore tes parents ? Si oui, nomme-les.

Père \_\_\_\_\_

Mère \_\_\_\_\_

Aucun parent

2. As-tu des frères ou des sœurs ? Si oui, nomme-les.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Aucun frère ou sœur

3. As-tu des amis ? Si oui, qui sont-ils ? Nomme-les. Sont-ils des personnes comme toi, qui ont une déficience, ou des personnes sans déficience ?

Nom	Avec déficience	Sans déficience	N/A

Aucun

## BLOC 2 : Relations avec les proches.

### A. Les amis

1. En général, je rencontre un ami

- jamais                       moins d'une fois/mois     quelques fois/mois  
 une fois/sem                 plusieurs fois/sem                 N/A

2. En général, un ou des amis vient (viennent) chez-moi à mon domicile

- jamais                       moins d'une fois/mois     quelques fois/mois  
 une fois/sem                 plusieurs fois/sem                 N/A

3. En général, je téléphone à un ami

- jamais                       moins d'une fois/mois     quelques fois/mois  
 une fois/sem                 plusieurs fois/sem                 N/A

4. Aimerais-tu voir tes amis plus ou moins souvent ?

- jamais                      moins d'une fois/mois                quelques fois/mois

5. Je suis content, je suis satisfait de mes relations avec mes amis

- insatisfait                      plutôt                                      insatisfait  
plutôt satisfait                satisfait                                      N/A

### B. La famille

1. En général, je rencontre mes parents (père ou mère)

- jamais                      moins d'une fois/mois                quelques fois/mois  
une fois/sem                plusieurs fois/sem                      N/A

2. En général, mes parents viennent chez-moi à mon domicile

- jamais                      moins d'une fois/mois                quelques fois/mois  
une fois/sem                plusieurs fois/sem                      N/A

3. En général, je téléphone à mes parents (père ou mère)
- |              |                       |                    |
|--------------|-----------------------|--------------------|
| jamais       | moins d'une fois/mois | quelques fois/mois |
| une fois/sem | plusieurs fois/sem    | N/A                |
4. En général, je rencontre mes frères et sœurs
- |              |                       |                    |
|--------------|-----------------------|--------------------|
| jamais       | moins d'une fois/mois | quelques fois/mois |
| une fois/sem | plusieurs fois/sem    | N/A                |
5. En général, un ou quelques-uns de mes frères et sœurs viennent chez-moi à mon domicile
- |              |                       |                    |
|--------------|-----------------------|--------------------|
| jamais       | moins d'une fois/mois | quelques fois/mois |
| une fois/sem | plusieurs fois/sem    | N/A                |
6. En général, je téléphone à mes frères et sœurs
- |              |                       |                    |
|--------------|-----------------------|--------------------|
| jamais       | moins d'une fois/mois | quelques fois/mois |
| une fois/sem | plusieurs fois/sem    | N/A                |
7. Je suis content, je suis satisfait de mes relations avec ma famille (parents, frères et sœurs)
- |                  |           |             |
|------------------|-----------|-------------|
| insatisfait      | plutôt    | insatisfait |
| plutôt satisfait | satisfait | N/A         |

### BLOC 3 : Activités de formation et de travail

#### A. Activités de formation

1. type d'activité (cocher)

je participe à une formation aux adultes dans un milieu non ségrégué

je participe à une formation aux adultes dans un milieu ségrégué

je ne participe à aucune formation aux adultes

2. Quelle est la formation à laquelle tu participes ?

\_\_\_\_\_ / OU N/A

3. Est-ce que tu aimes l'activité de formation à laquelle tu participes ?

beaucoup un peu pas du tout N/A

4. J'ai des contacts en classe avec les autres étudiants  
(on se dit bonjour, on se parle, on fait des blagues)

beaucoup un peu pas du tout N/A

5. Je me sens reconnu et valorisé par mon professeur

beaucoup un peu pas du tout N/A

6. Je suis content, je suis satisfait des contacts que j'ai dans mon milieu de formation

insatisfait plutôt insatisfait

plutôt satisfait satisfait N/A

## B. Activités de travail

Type d'activité (cocher)

- i. j'occupe un emploi régulier<sup>32</sup> à temps plein dans un milieu non-ségrégé
- ii. j'occupe un emploi régulier à temps partiel dans un milieu non-ségrégé
- iii. je participe à un stage (rémunéré ou non) dans un milieu non-ségrégé
- iv. je participe à des activités productives non ou peu rémunérées dans un milieu non-ségrégé (inclut le travail bénévole dans un organisme communautaire ou philanthropique)
- v. j'occupe un emploi régulier à temps plein dans un milieu ségrégué
- vi. j'occupe un emploi régulier à temps partiel dans un milieu ségrégué
- vii. je participe à un stage (rémunéré ou non) dans un milieu ségrégué
- viii. je participe à des activités productives non ou peu rémunérées dans un milieu ségrégué (inclut le travail bénévole dans un organisme communautaire ou philanthropique)
- ix. je ne participe à aucune activité productive mais est à la recherche d'un emploi, d'un stage ou autre activité productive
- x. je ne participe à aucune activité productive et ne cherche pas d'emploi, de stage ou autre activité productive

2. Quel est ton travail ? Qu'est-ce que tu fais ?

\_\_\_\_\_ / OU N/A

3. Est-ce que tu aimes l'activité de travail, de stage ou autre activité productive à laquelle tu participes ?

beaucoup                      un peu                      pas du tout                      N/A

4. Dans ton milieu de travail, as-tu des contacts avec les autres travailleurs ? Si oui, qui sont-ils ? Nomme-les.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Aucun contact

<sup>32</sup> Par « emploi régulier », on entend un emploi rémunéré au moins au niveau des normes minimales du travail avec les avantages sociaux qui y sont rattachés.

5. Quand j'ai des contacts avec les autres travailleurs, je me sens accepté et reconnu (on se parle, on fait des blagues)

beaucoup	un peu	pas du tout	N/A
----------	--------	-------------	-----

6. Je me sens reconnu et valorisé par mon employeur

beaucoup	un peu	pas du tout	N/A
----------	--------	-------------	-----

7. Je suis content, je suis satisfait des contacts que j'ai dans mon milieu de travail ou de stage

insatisfait	plutôt	insatisfait
plutôt satisfait	satisfait	N/A



## BLOC 4 : Activités sociales et de loisirs

### A. *Passes-temps*

1. As-tu des passes-temps ? Si oui, nomme-les. (cocher)

Jouer aux cartes

Jeux de société

Faire des casses-têtes

Écouter la radio

Écouter la télévision

Écouter de la musique

Jouer sur Internet

Autres \_\_\_\_\_

2. En général, je pratique mes passes-temps

jamais

quelques fois/année

quelques fois/mois

toutes les semaines

3. Lorsque je pratique mes passes-temps, en général, je les pratique

eul-e

en groupe (milieu ségrégé)

avec un-e ami-e déficient-e

avec un intervenant

avec un ou des membres de ma famille

avec un-e ami-e non déficient-e

N/A

4. Les passes-temps que je pratique correspondent à mes intérêts (j'aime ça)

beaucoup

un peu

pas du tout

N/A

5. Je suis content, je suis satisfait en regard des passes-temps que je pratique

insatisfait

plutôt

insatisfait

plutôt satisfait

satisfait

N/A

**B. Activités sportives**

6. Pratiques-tu des activités sportives ? Si oui, nomme-les. (cocher)

Pétanque

Quilles

Bicyclette

Piscine

Gymnase

Badminton

Tennis

Patinage

Ski de fonds

Autres \_\_\_\_\_

7. En général, je participe à des activités sportives

jamais

quelques fois/année

quelques fois/mois

toutes les semaines

8. Lorsque je vais participer à des activités sportives, en général, j'y vais

seul-e

en groupe (milieu ségrégé)

avec un-e ami-e déficient-e

avec un intervenant

avec un ou des membres de ma famille

avec un-e ami-e non déficient-e

N/A

9. Les activités sportives auxquelles je participe correspondent à mes intérêts (j'aime ça)

beaucoup

un peu

pas du tout

N/A

10. Je suis content, je suis satisfait en regard des activités sportives auxquelles je participe

insatisfait

plutôt

insatisfait

plutôt satisfait

satisfait

N/A

**C. Activités culturelles**

11. Pratiques-tu des activités culturelles ? Si oui, nomme-les. (cocher)

Bibliothèque

Cinéma

Spectacles

Musée

Expositions

Autres \_\_\_\_\_

12. En général, je participe à des activités culturelles

jamais	quelques	fois/année
quelques fois/mois	toutes les semaines	

13. Lorsque je vais participer à des activités culturelles, en général, j'y vais

seul-e

en groupe (milieu ségrégué)

avec un-e ami-e déficient-e

avec un intervenant

avec un ou des membres de ma famille

avec un-e ami-e non déficient-e N/A

14. Les activités culturelles auxquelles je participe correspondent à mes intérêts (j'aime ça)

beaucoup un peu pas du tout N/A

15. Je suis content, je suis satisfait en regard des activités culturelles auxquelles je participe

insatisfait	plutôt	insatisfait
plutôt satisfait	satisfait	N/A

**D. Autres activités**

16. As-tu d'autres activités ? Si oui, nomme-les.(cocher)

Aller au restaurant

Aller dans un café ou un bar

Aller au Parc

Participer aux activités d'un organisme communautaire (pour loisirs, bricolage, artisanat ou autre type d'activités)

Autres \_\_\_\_\_

17. En général, je vais dans un restaurant, un café ou un bar

jamais	quelques fois/année
quelques fois/mois	toutes les semaines

18. Lorsque je vais dans un restaurant, un café ou un bar, en général, j'y vais

seul-e

en groupe (milieu ségrégé)

avec un-e ami-e déficient-e

avec un intervenant

avec un ou des membres de ma famille

avec un-e ami-e non déficient N/A

19. Aller dans un restaurant, un café ou un bar correspond à mes intérêts (j'aime ça)

beaucoup	un peu	pas du tout	N/A
----------	--------	-------------	-----

20. Je suis content, je suis satisfait en regard de ce type de sortie

insatisfait	plutôt	insatisfait
plutôt satisfait	satisfait	N/A

21. En général, je participe aux activités d'un organisme communautaire (pour loisirs ou autres activités)

jamais	quelques fois/année
quelques fois/mois	toutes les semaines

22. Lorsque je participe aux activités d'un organisme communautaire, en général, j'y vais

seul-e

en groupe (milieu ségrégué)

avec un-e ami-e déficient-e

avec un intervenant

avec un ou des membres de ma famille

avec un-e ami-e non déficient-e

N/A

23. Participer aux activités d'un organisme communautaire correspond à mes intérêts (j'aime ça)

beaucoup

un peu pas du tout

N/A

24. Je suis content, je suis satisfait en regard de ma participation dans un organisme communautaire

insatisfait

plutôt

insatisfait

plutôt satisfait

satisfait

N/A

**Y a-t-il une ou des activités que tu aimerais faire et que tu ne fais pas**

Laquelle (lesquelles) \_\_\_\_\_

Pourquoi ? \_\_\_\_\_

**BLOC 5 : Relations avec la communauté.**

1. En général, j'utilise les services commerciaux courants de mon quartier (épicerie, pharmacie, banque, centre commercial, bureau de poste, etc.)

jamais	quelques fois/année
quelques fois/mois	toutes les semaines

2. En général, j'utilise les équipements communautaires de loisirs de mon quartier (piscine, gymnase, badminton, tennis, patinoire, parc, piste de ski de fond, bibliothèque, etc).

jamais	quelques	fois/année
quelques fois/mois	toutes les semaines	

3. En général, j'utilise les services des organismes communautaires de mon quartier (organismes de loisirs, d'entraide ou d'échange, vestiaire, repas communautaire, popote roulante, etc.)

aucun organisme	1	organisme
2 organismes	3 organismes et plus	

4. En général, j'utilise les services de ces organismes communautaires

jamais	quelques	fois/année
quelques fois/mois	toutes les semaines	

5. Lorsque j'utilise les services de la communauté (commerces, services communautaires, de loisirs), en général, j'ai des contacts avec les gens qui y travaillent (on me dit bonjour)

jamais	très	rarement
rarement	régulièrement	N/A

6. Lorsque j'utilise les services de la communauté (commerces, services communautaires, de loisirs), en général, je me sens accepté et reconnu (je parle avec les gens qui y travaillent, on fait des blagues)

jamais	très	rarement
rarement	régulièrement	N/A

7. Je suis content, je suis satisfait de ces contacts avec ces gens-là

insatisfait	plutôt	insatisfait
plutôt satisfait	satisfait	N/A

8. Pourquoi es-tu content ou moins content ?

---

9. Là où j'habite, en général, j'ai des contacts avec mes voisins (on me dit bonjour)

jamais	quelques	fois/année
quelques fois/mois	toutes les semaines	

10. Quand j'ai des contacts avec mes voisins, en général, je me sens accepté et reconnu (on parle ensemble, on fait des blagues)

jamais	très	rarement
rarement	régulièrement	N/A

11. Je suis content, je suis satisfait de mes contacts avec mes voisins

insatisfait	plutôt	insatisfait
plutôt satisfait	satisfait	N/A

12. Pourquoi es-tu content ou moins content de ces contacts ?

---

**BLOC 6 : Soutien social.**

**A. Soutien social reçu**

1. Lorsque j'en ai besoin, en général, j'ai quelqu'un qui peut me rendre de petits services (me donner un « lift », venir au centre commercial avec moi, réparer ma bicyclette, me prêter de l'argent)

Oui                  Non

2. Cette (ou ces) personne (s) est en général (la ou les nommer. Plus d'une case peut être cochée)

un-e ami-e                                  ma famille

un voisin                                      un intervenant

autre (spécifiez) \_\_\_\_\_ N/A

3. Lorsque j'ai une décision vraiment à prendre, comme l'endroit où je voudrais déménager ou travailler, en général, j'ai quelqu'un à qui je peux en parler

Oui                  Non

4. Cette (ou ces) personne (s) est en général (la ou les nommer. Plus d'une case peut être cochée)

un-e ami-e                                  ma famille

un voisin                                      un intervenant

autre (spécifiez) \_\_\_\_\_ N/A

5. Lorsque j'ai de la peine, que je vis une difficulté ou quelque chose qui me dérange vraiment, en général, j'ai quelqu'un à qui je peux me confier

Oui                  Non

6. Cette (ou ces) personne (s) est en général (la ou les nommer. Plus d'une case peut être cochée)

un-e ami-e                                  ma famille

un voisin                                      un intervenant

autre (spécifiez) \_\_\_\_\_ N/A



7. Je suis content, je suis satisfait de l'aide que je reçois de mon entourage
- |                  |                    |     |
|------------------|--------------------|-----|
| insatisfait      | plutôt insatisfait |     |
| plutôt satisfait | satisfait          | N/A |

**B. Soutien social apporté**

1. J'apporte au besoin du soutien ou de l'aide à mes amis (rendre des petits services, faire une commission, prêter de l'argent, donner un conseil)
- |          |               |     |
|----------|---------------|-----|
| jamais   | très rarement |     |
| rarement | régulièrement | N/A |
2. J'apporte au besoin du soutien ou de l'aide à mes parents (rendre des petits services, faire une commission, aider à la cuisine, au ménage, donner un conseil)
- |          |               |     |
|----------|---------------|-----|
| jamais   | très rarement |     |
| rarement | régulièrement | N/A |
3. J'apporte au besoin du soutien ou de l'aide à mes frères ou sœurs (rendre des petits services, faire une commission, prêter de l'argent, donner un conseil)
- |          |               |     |
|----------|---------------|-----|
| jamais   | très rarement |     |
| rarement | régulièrement | N/A |
4. J'apporte au besoin du soutien ou de l'aide à mes voisins
- |          |               |     |
|----------|---------------|-----|
| jamais   | très rarement |     |
| rarement | régulièrement | N/A |
5. Je suis content, je suis satisfait de l'aide que j'apporte à mon entourage
- |                  |                    |     |
|------------------|--------------------|-----|
| insatisfait      | plutôt insatisfait |     |
| plutôt satisfait | satisfait          | N/A |

## **BLOC 7 : Empowerment.**

### ***A. Participation aux décisions***

1. Participation à l'élaboration de mon plan d'intervention  
pas du tout    on me demande mon avis    c'est moi qui décide en dernier
  
2. Participation au choix de mon milieu résidentiel  
as du tout    on me demande mon avis    c'est moi qui décide en dernier
  
3. Participation au choix de l'aménagement de mon milieu résidentiel (de ma chambre si j'habite avec mes parents)  
pas du tout    on me demande mon avis    c'est moi qui décide en dernier
  
4. Participation au choix des activités productives ou de travail auxquelles je participe (formation, emploi, stage ou autre activité productive)  
pas du tout    on me demande mon avis    c'est moi qui décide en dernier
  
5. Participation au choix des activités sociales ou de loisirs auxquelles je participe  
pas du tout    on me demande mon avis    c'est moi qui décide en dernier
  
6. Participation au choix de mes amis  
pas du tout    on me demande mon avis    c'est moi qui décide en dernier

### ***B. Conscience critique***

1. Est-ce que tu penses que tu as des droits dans la société ?  
Oui            Non
  
2. Est-ce qu'il t'arrive de faire des démarches pour faire respecter tes droits (seul ou avec assistance) ?  
Oui            Non
  
3. Est-ce que tu participes à un groupe de défense collective des droits ?  
Oui            Non

***C. Participation citoyenne***

1. Je suis membre d'un organisme social, communautaire ou de loisirs  
Oui                  Non
  
2. Si oui, j'ai l'occasion d'exprimer mon point de vue sur la vie de l'organisme  
Oui                  Non                                  N/A
  
3. Je suis membre du conseil d'administration d'un organisme social, communautaire ou de loisirs  
Oui                  Non
  
4. Si oui, j'ai l'occasion de participer aux décisions en ce qui concerne la vie de l'organisme  
Oui                  Non                                  N/A
  
5. En général, j'exerce mon droit de vote lorsqu'il y a des élections  
Oui                  Non

**ANNEXE 3**

## **GUIDE D'ENTREVUE**

### **Personnes intégrées en logement**

1. Ça fait maintenant un an que tu vis en logement. J'aimerais que tu me dises : qu'est qui a changé pour toi, dans ta vie, depuis que tu vis en logement ? (Question ouverte)

#### Sous-questions

Y a-t-il des choses qui sont mieux qu'avant ? Lesquelles ? Pourquoi ?

Y a-t-il des choses qui sont plus difficiles ? Lesquelles ? Pourquoi ?

2. Tes journées, tes semaines, sont-elles différentes depuis que tu vis en logement ?

- Qu'est-ce qui est différent ?
- Qu'est-ce qui a changé ?
- As-tu plus d'activités ?
- As-tu plus de contacts dans le quartier, dans la communauté ?
- Pourquoi ?

3. Y a-t-il des choses que tu ne faisais pas avant, quand tu vivais en famille d'accueil, et que tu fais maintenant ? Lesquels ? (Question ouverte)

#### Exemples

- Tes repas
- L'entretien de ton appartement
- Aller faire ton épicerie
- Des activités de loisirs ou autres ?
- Rencontrer des amis ?
- Sortir ?

4. As-tu appris des nouvelles choses depuis que tu vis en appartement ?  
Lesquelles ?

Est-ce que tu trouves ça plus intéressant, plus le fun **maintenant**, ou **avant** ? Pourquoi ?

5. Qu'est-ce que tu trouves **le plus** intéressant, le plus positif, le plus le fun depuis que tu vis en appartement ? Pourquoi ?

Qu'est-ce que tu trouves **le plus** difficile ? Pourquoi ?

6. Ici, c'est un OSBL d'habitation. Qui est responsable du Bloc ?

- As-tu des contacts avec lui (elle) ?
- Est-ce qu'il (elle) t'apporte de l'aide, du soutien à l'occasion ?
- Est-ce que tu as une bonne relation avec lui (elle) ? Difficile ?
- Y a-t-il des réunions de locataires ?
- Participes-tu aux réunions de locataires ?
- Si oui, est-ce que tu aimes ça ?
- Apportes-tu ton point de vue sur ce qui est discuté ?

7. Depuis que tu vis en appartement, as-tu l'impression que tu peux :

- davantage décider pour toi-même, pour ta vie ?
- Ou bien ça n'a rien changé ?

8. Trouves-tu que tu as assez de soutien de la part des éducateurs pour t'aider à vivre en logement ? De la part Mme Asselin (intervenante-Pivot) ?

Si non, à quel niveau voudrais-tu plus de soutien ?

9. Comment ça va ta relation avec tes éducateurs ? Ça va bien ?

- Trouves-tu qu'ils te laissent assez d'autonomie ?
- En voudrais-tu plus ?
- Trouves-tu qu'ils t'en laissent trop ?

10. Depuis que tu vis en appartement, est-ce que ça a changé des choses :

- avec ta famille ? Quoi ? Pourquoi ?
- avec ton chum ? Quoi ? Pourquoi ?
- avec tes amis ? Quoi ? Pourquoi ?

11. Trouves-tu que tes parents te laissent assez d'autonomie ?

- En voudrais-tu plus ?
- Trouves-tu qu'ils t'en laissent trop ?

12. Y a-t-il des choses que tu voudrais qui changent dans ta vie, des choses qu'il faudrait améliorer dans ta vie en logement ? Quoi ? Pourquoi ?

Exemples

- Avoir plus d'amis ?
- Avoir plus d'activités ?
- Avoir un chum ?
- Travailler ?
- Autres ?

13. Globalement, tu es contente ou pas contente de vivre en logement ? Pourquoi ?

14. Y a-t-il des choses que l'on n'a pas parlé et que tu voudrais que l'on parle ?

MERCI BEAUCOUP !



**ANNEXE 4**

## PROJET DE LOGEMENT À SOUTIEN GRADUÉ

### Questionnaire auprès des intervenants-ES

#### INFORMATIONS DE BASE

Nom de l'intervenant-E \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom de la personne intégrée en logement \_\_\_\_\_  
(ci-après appelée « la personne »)

Période visée par ce questionnaire \_\_\_\_\_

Date à laquelle le questionnaire a été complété \_\_\_\_\_

#### QUESTIONS

1. **Pour la période visée**, à quelle fréquence, **en moyenne**, êtes-vous intervenu auprès de la personne pour la soutenir dans son intégration en logement ?  
(**Cochez une seule case**)

1.1 \_\_\_\_ tous les jours

1.2 \_\_\_\_ de 4 à 5 fois/semaine

1.3 \_\_\_\_ de 2 à 3 fois/semaine

1.4 \_\_\_\_ 1 fois/semaine

1.5 \_\_\_\_ 1 fois aux deux semaines

1.6 \_\_\_\_ de 2 à 3 fois/mois

1.7 \_\_\_\_ 1 fois/mois

1.8 \_\_\_\_ 1 fois aux deux mois

1.9 \_\_\_\_ moins d'une fois aux deux mois

1.10 \_\_\_\_ aucune intervention pour la période visée

**Si aucune intervention au cours de la période visée, ne pas répondre aux questions suivantes et retourner maintenant le questionnaire aux coordonnées inscrites au bas de la page 5.**

2. Au cours de la période visée, la fréquence de vos interventions a-t-elle variée dans le temps ?

2.1 \_\_\_ intervention plus intensive au début de la période

2.2 \_\_\_ intervention plus intensive au milieu de la période

2.3 \_\_\_ intervention plus intensive vers la fin de la période

2.4 \_\_\_ intervention en montagne russe (périodes de « pic »)

2.5 \_\_\_ aucune variation majeure dans le temps

3. **Pour la période visée, indiquez tous les types de soutien que vous avez apportés à la personne pour la soutenir dans son intégration en logement, peut importe leur fréquence ou leur intensité ?**

**(Cochez, et laissez en blanc les espaces pour les énoncés pour lesquels vous n'êtes pas intervenu)**

3.1 \_\_\_ aide pour l'entretien ménager

3.2 \_\_\_ aide pour la lessive

3.3 \_\_\_ aide pour les soins d'hygiène

3.4 \_\_\_ aide pour les soins de santé (incluant la prise de médicaments)

3.5 \_\_\_ information et soutien sur la sexualité

3.6 \_\_\_ aide à la préparation de repas (incluant l'utilisation de la cuisinière, du micro-ondes, etc.)

3.7 \_\_\_ aide pour faire les courses (épicerie, pharmacie, etc.)

3.8 \_\_\_ aide à la gestion du budget

3.9 \_\_\_ aide pour remplir des formulaires, correspondances

- 3.10 \_\_\_\_ aide pour de petits problèmes de la vie quotidienne (ex : bris du réfrigérateur, de la douche, serrure coincée, etc.)
- 3.11 \_\_\_\_ adaptation des lieux, du matériel
- 3.12 \_\_\_\_ sensibilisation sur les responsabilités civiles (ez : respect du bien d'autrui)
- 3.13 \_\_\_\_ aide pour la résolution de conflits avec l'entourage (voisins, propriétaires, etc.)
- 3.14 \_\_\_\_ aide pour la résolution de conflits avec les proches (parents, amis)
- 3.15 \_\_\_\_ relation d'aide/soutien psychologique
- 3.16 \_\_\_\_ visite de routine (voir si tout va bien)
- 3.17 \_\_\_\_ aide pour les déplacements
- 3.18 \_\_\_\_ information sur les services disponibles dans la communauté
- 3.19 \_\_\_\_ aide au plan de l'intégration socioprofessionnelle
- 3.20 \_\_\_\_ aide au plan de l'intégration à des activités de loisir
- 3.21 \_\_\_\_ aide dans une situation d'urgence (Indiquez laquelle-lesquelles)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 3.22 \_\_\_\_ Autres types d'aide ou de soutien (Précisez) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. De tous les types d'aide que vous avez apportés au cours de la période visée (énoncés de la question précédente), indiquez les **quatre** qui ont été les plus exigeants au regard des difficultés rencontrées par la personne.

4.1 \_\_\_\_\_

4.2 \_\_\_\_\_

4.3 \_\_\_\_\_

4.4 \_\_\_\_\_

5. **Pour la période visée**, comment qualifiez-vous le fait de vivre en logement pour la personne ?

Pour la personne, vivre en logement est :

5.1 \_\_\_\_ Très facile

5.2 \_\_\_\_ Facile

5.3 \_\_\_\_ Plutôt facile

5.4 \_\_\_\_ Plutôt difficile

5.5 \_\_\_\_ Difficile

5.6 \_\_\_\_ Très difficile

6. Durant la période visée, y a-t-il eu des moments où vous vous êtes interrogé sur la capacité de la personne à maintenir son intégration dans son logement ? Si oui, expliquez.

---

---

---

---

---

7. Ajoutez ici tous commentaires que vous jugez utile de formuler.

---

---

---

---

---

**Retourner le questionnaire complété par la poste à :**

Jean Proulx  
Université du Québec à Montréal  
LAREPPS, École de travail social  
C.P. 8888, Succ. Centre-ville  
Montréal, QC  
H3C 3P8

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION**